

# ALMANAK

## Kevredigez Broadus Breiz

Almanach de l'Union Régionaliste Bretonne

Évid  
AR BLOAVEZ  
1912



Pour  
L'ANNÉE  
1912

Publié par l'Imprimerie Francis SIMON  
à Rennes

**PRIX**  
Pévar Gwennek-20 Centimes



EN VENTE ;  
Chez Fr. SIMON, Imprimeur-Éditeur à Rennes, dans les Gares  
et les Librairies de Bretagne.

L'Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631, a procédé à de nouveaux et très importants agrandissements. Un local très vaste, construit et aménagé suivant tous les perfectionnements modernes, s'est élevé à l'an 1900 du BULEVARD SOLFERINO et du BULEVARD LAENNEC. 38. Les Ateliers et Bureaux y sont transférés. — PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE. — LITHOGRAPHIE. — GRAVURE. — RELIURE. — TYPOGRAPHIE.

### ÉPOQUES REMARQUABLES

6025 de la période Julienne.  
4256 depuis le déluge.  
2688 depuis la 1<sup>re</sup> Olympiade.  
2665 de la fondation de Rome.  
2659 de l'époque de Nabonassar.  
1912 de la naissance de Jésus-Christ.  
1492 de la Monarchie française.

### COMPUT ECCLÉSIASTIQUE

Nombre d'or en 1910, 43  
Epacte, XI  
Indiction romaine, 10  
Lettre dominicale, GF

### FÊTES MOBILES

Septuagésime, 4 Février.  
Les Cendres, 21 Février.  
PAQUES, 7 Avril.  
Les Rogations, 13, 14 et 15 Mai.  
ASCENSION, 16 Mai.

### COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS

PRINTEMPS, 20 Mars, à 4<sup>h</sup> 39 soir. | AUTOMNE, 23 Sept., à 10<sup>h</sup> 17 mat.  
ÉTÉ, 21 Juin, à 7<sup>h</sup> 26 soir. | HIVER, 22 Déc., à 4<sup>h</sup> 54 mat.

### ECLIPSES

Le 1<sup>er</sup> avril, éclipse partielle de lune, visible à Paris.  
Le 17 avril, éclipse annulaire et totale de soleil, visible à Paris.  
Le 26 septembre, éclipse partielle de lune, invisible à Paris.  
Le 10 octobre, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.

### A l'Imprimerie Fr. SIMON, à Rennes GRAVURES BRETONNES

#### TABLEAUX ARTISTIQUES

Sujets bretons, avec teinte chine, format 56 x 76 centimètres  
composition de Th. BUSNEL. — Le tableau, 1 franc.

- N<sup>o</sup> 1. Le Calvaire de Tréguier.
- 2. Les Monuments de Tréguier.
- 3. La Bretagne à la Croix.
- 4. Les Bretons au Christ.
- 5. Loin du pays.
- 6. Le dernier Ami.

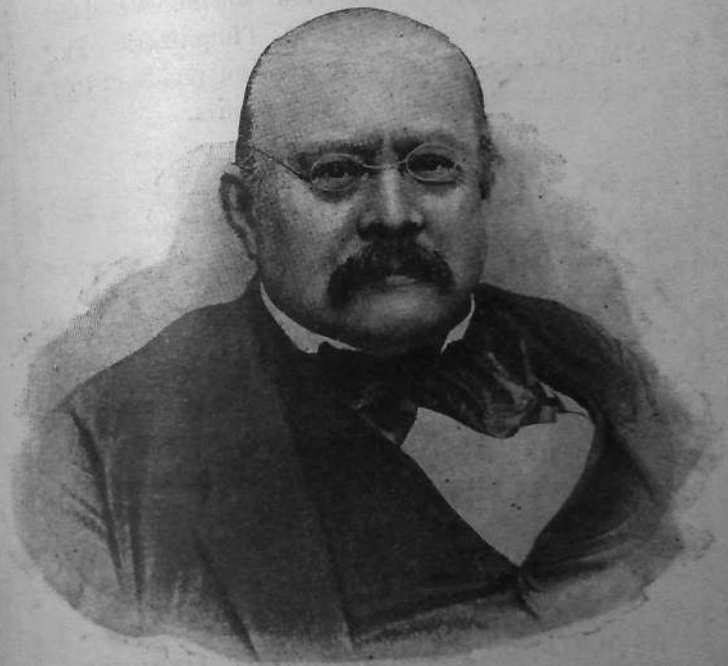
Ces tableaux sont superbes. Il est à désirer que chaque famille possède au moins un et le place en évidence pour témoigner ainsi de sa foi.

#### CARTES POSTALES

L'unité, 0 fr. 05 ; la douzaine, 0 fr. 45.

- N<sup>o</sup> 1. Le Calvaire de Tréguier.
- 2. Les Monuments de Tréguier.
- 3. La Bretagne à la Croix.
- 4. Les Bretons au Christ.
- 5. Loin du pays.
- 6. Le dernier Ami. (Le voici qui vient passant par dessus les collines)
- 7. Le dernier Ami. (Le voici qui frappe à ma porte.)
- 8. La Glorification de Renan.
- 9. Le Baiser de Judas.
- 10. La Tempête apaisée.
- 11. Le Christ à Capharnaüm.
- 12. Catholiques et Bretons toujours.

### LES ILLUSTRATIONS BRETONNES



ARTHUR DE LA BORDERIE

MEMBRE DE L'INSTITUT  
Historien de la Bretagne

1828-1901

- 20 s ss. Fabien et Sébastien, invoqués contre les épidémies. Le dernier surtout est très populaire en Bretagne.
- 21 D (du 1<sup>er</sup> juillet) s. Lupien, confesseur, baptisé par S. Hilaire, enterré à Machecoul. Anc. chapelle à Rezé.
- 22 l s. Vincent, diacre. Patron de la cathédrale de St-Malo.
- 23 m ste Pazanne (viii<sup>e</sup> s.). Pat. de Ste-Pazanne.
- 24 m (sans date) s. Denoual. A donné son nom à la paroisse de St-Denoual. Vénéré à la Harmoye.
- 25 j s. Conhoiarn (ix<sup>e</sup> s.). Moine de Redon.
- 26 v (du 1<sup>er</sup> février) s. Tujen, abbé. Invoqué contre les chiens enragés et pour retrouver les choses perdues. Nombreuses chapelles, entre autres à Primelin, Mahalon, Guisseny, Braspartz, Pfouha.
- 27 s s. Guehen, chanoine de Dol (xi<sup>e</sup> s.). Patron de Landehen. Chapelles à St-Carreuc, l'Hermitage, St-Jean Kerdaniel. Invoqué dans les maladies des enfants et pour la guérison des plaies et des maladies de peau.
- 28 D (sans date) s. Abibon, invoqué pour les âmes du Purgatoire. Chapelles à Kervignac, Landaul, Languidic, Plévin. C'est sans doute le même que s. Diboan.
- 29 l s. Gildas, abbé de Rhuic (vi<sup>e</sup> s.). — Patron de Gueltas, St-Gildas d'Auray, Penestin, Hennebont, St-Gildas des Bois, Laniscat, Carnoët, St-Gildas, Tregomeur, la Harmoye, Magoar, etc. Nombreuses chapelles. Invoqué contre la rage et pour la guérison des maux de tête et de dents.
- 30 m (du 1<sup>er</sup> février) s. Aubert, moine, fondateur et chapelain des religieuses de St-Sulpice des Bois (xi<sup>e</sup> s.).
- 31 m (du 1<sup>er</sup> février) ste Brigitte, abbesse de Kildare (vi<sup>e</sup> s.). Patronne de Noyal, Loperhet, Perguet, Berhet, Trigavou, Ste-Brigitte, Kermoroch. Ancienne patronne de la Chapelle-Bouëxic. Nombreuses chapelles. Invoquée par les femmes en couches.

**Sainte Brigitte.** — Sainte Brigitte, que les Bretons appellent : *santez Berriget*, et qui est très vénérée chez nous, naquit au milieu du v<sup>e</sup> siècle au diocèse d'Armagh en Irlande. Son père, qui était noble, voulait la marier, mais elle se fit religieuse. Elle fonda plusieurs abbayes, dont la plus connue, Kildare, est à quelques lieues de Dublin, et mérita par ses miracles de recevoir le surnom de thaumaturge. Après sa mort, qui survint au vi<sup>e</sup> siècle, une flamme jaillit sur son tombeau : cette flamme, dite : feu de sainte Brigitte, fut entretenue par les religieuses de Kildare jusqu'au protestantisme. On vénère sainte Brigitte le 1<sup>er</sup> février.

**Saint Tethwiu.** — Saint Tethwiu, compagnon de saint Conwoion, fondateur avec lui de l'abbaye de Redon. Il est célèbre par ses vertus de douceur et de patience et par la façon miraculeuse dont il guérit un charretier de l'abbaye nommé Joucon, que sa charrette avait écrasé sur la colline qui domine Redon. On le fête le 5 janvier.



Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 33 minutes.  
 P. L. le 3, à 0 h. 7 du matin, | N. L. le 18, à 5 h. 54 du matin  
 D. Q. le 10, à 1 h. 0 du matin. | P. Q. le 25, à 7 h. 36 du soir.

- 1 j s. Jean de la Grille, évêque d'Aléth; transféra le siège de son évêché à St-Malo en 1152.
- 2 v Purification. — s. Goal, ermite (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Locoal-Mendon où est son tombeau.
- 3 s s. Blaise, martyr (316). Patron de Baulon, Béganne. Chapelle à Dompierre du Chemin. Vénéré à la Chapelle-Erbrée. Statue jadis à Guipry.
- 4 D Septuagésime. — s. Maudan, abbé en Ecosse, où il est encore honoré le 4 février (vii<sup>e</sup> s.). En Bretagne il est honoré le 14 sept.
- 5 l s. Merin, religieux venu d'Ecosse (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Lanmerin.
- 6 m s. Amand, évêque de Maestricht (viii<sup>e</sup> s.), né à Herbauges près Nantes. Patron de Gournon. Ancienne chapelle à Sulniac.
- 7 m s. Derien, prince breton, compagnon de s. Neventer. Patron de Comanna, du Drenec. Chapelle à Plaine-Haute. Confondu avec s. Adrien. Invoqué contre les coliques.
- 8 j N.-D. des Miracles et Vertus, à St-Sauveur de Rennes.
- 9 v ste Apolline, vierge et martyre. Chapelles à Ergué-Gabéric, Treffléan. Fontaine à Campénéac. Invoquée contre les maux de dents.
- 10 s (du 7) s. Angulus (anc. calend. de l'Eglise de St-Brieuc).
- 11 D Sexagésime. — s. Ehoarn, disciple de s. Félix, abbé de Rhuic, ermite et martyr (xi<sup>e</sup> s.).
- 12 l s. Félix, abbé de Rhuic, né vers 968, enterré à Rhuic où se voit encore son tombeau. Ce saint ne reçoit de culte public dans aucun diocèse de Bretagne! (du 12) s. Rioc, disciple de s. Guénolé (vi<sup>e</sup> s.). Patron primitif de s. Rioul. Chapelle à Lanriec, paroisse dont il fut jadis sans doute patron, ainsi que d'une frairie de Massérac.
- 13 m (sans date) s. Dogmael ou Domineuc. Patron de St-Domineuc et de Rospez. Invoqué pour les rhumatismes.
- 14 m (sans date) s. Gravé. Une paroisse du Morbihan porte son nom. Chapelle à Sens. Ferme à Trédion.
- 15 j ste Julienne. Statue au Bodéo qui la représente tenant une palme et une épée. Village en Gourin.
- 16 v s. Guévroc ou Kirec, disciple de s. Tugdual (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Perros-Guirec. Lanneufret, Cléguerec, Louquirec. Chapelles à Gouiven, Ploubezre, Ploumanach, Plouneour-Trez, etc. Invoqué contre les abcès et les panaris.

- Penfañ. Abbaye à Rennes.  
Fontaines à Baden et à Langourla : cette dernière guérit les bêtes et les gens qui viennent s'y laver.
- 24 m s. Guillaume Firmat (xi<sup>e</sup> s.). Chapelle à Rennes. Fontaine à Dourdain. Invoqué contre les maux de tête.
- 25 j s. Marc. Patron de Trégunc. Nombreuses chapelles. Garde de la piqûre des mouches qui portent son nom.
- 26 v (du 23) s. Gurloës, pr. abbé de Ste-Croix de Quimperlé (xi<sup>e</sup> s.). Invoqué contre les rhumatismes et la goutte.
- 27 s (du 25) s. Gonven, anachorète. Invoqué pour la guérison des maux de tête. Patron de Plougonven.
- 28 D s. Louthiern, évêque irlandais. On croit qu'il mourut en Armorique.
- 29 l s. Secondel, diacre, solitaire (vi<sup>e</sup> s.). Compagnon de St Friard dont il partagea la solitude près Besne. Invoqué contre les douleurs.
- 30 m s. Eutrope. Chapelles à Allaire, Balazé, Noyal-sur-Vilaine, Guipavas, Pencran, Bruc, etc. Invoqué contre la fièvre et l'hydropisie.

**Saint Gonéry.** — Venu de Grande-Bretagne, dit M. Le Mené, saint Gonéry se fixa à l'extrémité de la paroisse de Noyal, au pays de Vannes, dans la forêt de Branguily, et y bâtit une cellule et un oratoire. Il y avait alors à Noyal, un seigneur nommé Alvand. Revenant de la chasse, il ne fut pas vu de Gonéry, qui ne lui rendit pas son salut. Furieux, Alvand donna l'ordre à ses gens de le lui amener; ceux-ci le maltraitèrent et le laissèrent à moitié mort. Mais ses bourreaux, saisis d'un tremblement subit, perdirent la vue et la parole et eurent la tête complètement retournée. Touché de la grâce, Alvand se convertit. Gonéry, épris de solitude, ne tarda pas à abandonner son oratoire où l'on accourait de toutes parts, et se retira à Plougrescant, près Tréguier. Le jour de son décès n'est pas certain. Ses reliques sont partagées entre Plougrescant et Tréguier. A Tréguier, on l'a fêté tantôt le 4, tantôt le 7 avril. A Vannes, on l'a honoré le 18 juillet, puis le 28 juillet.

**Saint Gurloës.** — Saint Gurloës, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, fut nommé à ces fonctions par l'évêque de Cornouaille le 14 septembre 1029. Sous le nom de Saint Uriou, il est généralement invoqué contre les *Urles* ou rhumatismes. Il mourut le 25 avril 1057.



Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

PETIT PAROISSIEN de poche de 272 pages.

Reliure ordinaire : 0 fr. 50 ; franco : 0 fr. 45. — Reliure pleine toile : 0 fr. 40 ; franco : 0 fr. 55.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 16 minutes.

P. L. le 1<sup>er</sup>, à 10 h. 29 du mat. | N. L. le 16, à 16 h. 23 du matin.  
D. Q. le 9, à 10 h. 5 du matin | P. Q. le 23, à 2 h. 21 du soir.  
P. L. le 30, à 11 h. 39 du soir.

- 1 m s. Briec, évêque (v<sup>e</sup> s.). Sa fête se fait maintenant le second dimanche après Pâques. Patron du diocèse de St-Brieuc, Caulnes, Hillion, Cruguel, St-Brieuc de Mairou, St-Brieuc des Ifs. Chapelles à Merdrignac, Plouasne, Guern, Beuzec-Cap-Sizun, Plöbannalec, etc.
- 2 j s. Avé, ou Avit, fêté le 2 mai à Vannes, vénéré jadis le 1<sup>er</sup> mai à Brennilis. Patron de St-Avé, Ste-Avoye (en Plinne ret), Bodivit. Chapelles à Piélo, Poullan, Brennilis. Invoqué pour les enfants.
- 3 v Inv. Ste Croix. — s. Evén, prêtre et martyr. Patron de La Malhoure. Invoqué contre la colique et les vents.
- 4 s s. Encour, abbé, qui passe pour être le frère de ste Thumette. Patron de Plouneour-Menez, Plouneour-Trez, Plonéis.
- 5 D (du 1<sup>er</sup> mai) s. Marcou, abbé de Nanteuil (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Carentoir. Chapelle à Chancé. Fontaine à Bains.
- 6 l (du 4 mai) ste Thumette, patronne de Plomeur, Nevez, Kerity Penmarc'h. Chapelle à Moëlan.
- 7 m s. Neventer, chevalier breton, compagnon de s. Derien. Patron de Plouventer.
- 8 m s. Idonet, appelé le « frère de s. Guénolé », solitaire près Châteaulin. Patron de Châteaulin, Trégourez. Chapelles à Pluzunet, Plounevezel, Laurenan.
- 9 j s. Tudy, abbé (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Loctudy, de l'Île-Tudy, de Groix. Chapelles à Ploëzal, Pleuven, Spézet, Palais, Plessala.
- 10 v s. Guegantou (calendrier de l'abbaye de St-Méen). Peut-être le même que s. Ganton.
- 11 s s. Mamert ou Memor, très vénéré en Bretagne où il est invoqué contre les maladies d'entrailles. Chapelles à Cavan, Goueznou. Statues. Village à Ambon.
- 12 D s. Congar, solitaire (vii<sup>e</sup>). Patron de St-Congar et de Landeda.
- 13 l Rogations. — s. Servais, évêque de Tongres (iv<sup>e</sup> s.). Patron de St-Servais-Aleth, de St-Servais près Josselin, etc. Chapelles à Pontscorff, Combrit, en St-Aubin de Rennes, à Duault. Vénéré à St-Servais, Nizon, Plogonnec, Poullaouen, etc. Il a dû supplanter s. Servan, apôtre des Orcades.
- 14 m s. Péver. Patron de St-Péver. Invoqué pour les maux d'yeux.
- 15 m s. Nérin, évêque. Patron de Plounérin.

- 18 l (du 19) s. Colocer, martyr. Honoré dans l'église de Saint-Brieuc (Faty). — Patron de Plogoff.
- 19 m s. Joseph, Patron de la Chapelle-aux-Filtzméens, patron moderne de la Chapelle-Bouélic, patron de la Chapelle des-Fougéretz. Chapelles à Ploërmel, Serent, Qumper, Pommerit, Availles, la Gouesnière, Langou, Lécousse, etc.
- 20 m s. Joachim. Chapelle à Ergué-Gabéric; statue à Plo-modiern.
- 21 j s. Benoît, fondateur de l'ordre des Bénédictins. Statue à Kernével.
- 22 v s. Afrodus, évêque et confesseur (ancien calendrier de l'Ég. de St-Brieuc).
- 23 s (sans date) s. Justoc, évêque de Vannes (viii<sup>e</sup> s.).
- 24 D *Passion* — (du 25) s. Hermeland ou Herblon (Martyrologe romain). V. le 25 novembre.
- 25 l *Annonciation*.
- 26 m (sans date) s. Leucher, évêque de Dol, successeur de s. Budoc.
- 27 m (sans date) ste Liboubane, mère de s. Gonéry (vi<sup>e</sup> s.). Chapelle à Plougrescant. Invoq. par les mères pour que les enfants marchent de bonne heure.
- 28 j s. Carnecus, évêque irlandais (v<sup>e</sup> s.). Sans doute le même que St Carné, patron de St-Carné.
- 29 v s. Gonlay ou Gundée, roi de Clamorgan. Une paroisse du diocèse de St-Malo porte son nom.
- 30 s (sans date) s. Maëlmon, évêque d'Aleth (vii<sup>e</sup> s.). Sans doute ancien patron de St-Malon.
- 31 D *Rameaux*. — (sans date) s. Mahieux, Mahieul, Majol, ou Mollf ou Nollf. A donné son nom aux paroisses de St-Mahieux, St Nollf et de St-Mollf.

**Saint Guénolé.** — Saint Guénolé, fondateur de Landevennec, la plus ancienne abbaye de Bretagne, né au pays de Galles, était fils de saint Fragan et de sainte Gwen. Disciple de saint Budoc, il fut ami du roi Grallon, qui choisit sa sépulture à Landevennec. Saint Guénolé est excessivement populaire en Basse-Bretagne. Sa vie a été mise par *l'Union Régionaliste Bretonne* au nombre de ses concours pour 1907. On le fête le 3 mars.



Imprimerie FR SIMON, fondée à Rennes en 1634  
 IMPRESSIONS DE LUXE ET DE BIBLIOPHILES — CARACTÈRES ELZEVIRIENS  
 Collection variée d'Ornements typographiques anciens  
 RÉIMPRESSION DE VIEUX LIVRES

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 39 minutes.

P. L. le 1<sup>er</sup>, à 10 h. 14 du soir. | N. L. le 17, à 11 h. 50 du matin.  
 D. Q. le 9, à 3 h. 33 du soir. | P. Q. le 24, à 8 h. 57 du matin.

- 1 l (sans date) s. Onno, év. Patron d'Esquibien.
- 2 m (du 27 mai) s. Austole, relig. de St-Méen (vii<sup>e</sup> s.).
- 3 m (du 26 mai) s. Sieu, disciple de s. Brieuc, Patron de Lancieux.
- 4 j s. Gonery, prêtre et solitaire (vi<sup>e</sup> s.). Chapelles à Plougrescant, Lanvellec, Hémonstoir, Langoet, Locarn.
- 5 v *Vendredi saint*. — s. Vincent Ferrier, missionnaire, mort à Vannes le 5 avril 1419. Nombreuses chapelles.
- 6 s s. Igneuc, solitaire irlandais. Confondu avec s. Ignace. Patron de Gesson et sans doute patron primitif de St-Igneuc et St-Igeaux.
- 7 D *PAQUES* — s. Goneri a été fêté aussi ce jour à Tréguier (v. le 4).
- 8 l *Férié*. — (du 24 juin) s. Tutel, erm. Ch. en Maurop.
- 9 m (du 25 juin) s. Gohard, évêq. de Nantes et martyr (ix<sup>e</sup> s.). Patron de St-Gohard à St-Nazaire.
- 10 m (du 30 avril) ste Onenne, sœur de s. Judaël. Son tomb. est à Tréhorenteuc où l'on voit aussi sa fontaine.
- 11 j (sans date) s. Paulenan. Ses reliques existaient en 1070 à Ste-Croix de Quimperlé.
- 12 v (du 30 avril) s. Hamon Landachop, religieux de Savigny, né peut-être à Landecof en St-Etienne en Cogles.
- 13 s s. Caradec, ermite au pays de Galles.
- 14 D *Quasimodo*. — (du 15) s. Goueznou (almanach de Quimper). V. le 25 oct.
- 15 l ste Juvette, religieuse (vi<sup>e</sup> s.). Sœur de s. Maudet. Honorée à Henvic. Invoquée contre les humeurs aux genoux.
- 16 m s. Patern, né vers 420 en Armorique, évêque de Vannes. Patron d'une église de Vannes, de Séné. Chapelles à Malguenac, St-Tudual, Soudan, Priziac, St-Agathon, Plouasne, Motreff, Mésiau. Invoquée pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre.
- 17 m s. Landri (ancien calendrier de Léon).
- 18 j (du 16) s. Patern, évêque d'Avranches (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Louvigné-de-Bais où il a sa fontaine.
- 19 v s. Alfège, prêtre et martyr (ancien breviaire de Dol).
- 20 s (du 19) s. Allouestre, prêtre et martyr. Une paroisse du Morbihan porte son nom.
- 21 D (du 24) s. Flazne, abbé d'Armagh, jadis honoré en Bretagne (du Mottay).
- 22 l ste Opportune. Patronne de Yue et du pays de Retz.
- 23 m s. Georges. Patron de Botsorhel et de Châtillon-en-Vendelais. Chapelles à Chauvigné et à Guéméné-

		Penfaö. Abbaye à Rennes. Fontaines à Baden et à Langourla : cette dernière guérit les bêtes et les gens qui viennent s'y laver.
24	m	s. Guillaume Firmat (x <sup>e</sup> s.). Chapelle à Rennes. Fontaine à Dourdain. Inv. qué contre les maux de tête.
25	j	s. Marc. Patron de Trégunc. Nombreuses chapelles. Garde de la piqure des mouches qui portent son nom.
26	v	(du 2 <sup>e</sup> ) s. Gurloës, pr. abbé de Ste-Croix de Quimperlé (x <sup>e</sup> s.). Invoqué contre les rhumatismes et la goutte.
27	s	(du 2 <sup>e</sup> ) s. Gonven, anachorète. Invoqué pour la guérison des maux de tête. Patron de Plougonven.
28	D	s. Louthiern, évêque irlandais. On croit qu'il mourut en Armorique.
29	l	s. Secondel, diacre, solitaire (v <sup>e</sup> s.). Compagnon de St Friard dont il partagea la solitude près Besné. Invoqué contre les douleurs.
30	m	s. Eutrope. Chapelles à Allaire, Balazé, Noyal-sur-Vilaine, Guipavas, Pencran, Bruc, etc. Invoqué contre la fièvre et l'hydropisie.

**Saint Gonéry.** — Venu de Grande-Bretagne, dit M. Le Mené, saint Gonéry se fixa à l'extrémité de la paroisse de Noyal, au pays de Vannes, dans la forêt de Branguily, et y bâtit une cellule et un oratoire. Il y avait alors à Noyal, un seigneur nommé Alvand. Revenu de la chasse, il ne fut pas vu de Gonéry, qui ne lui rendit pas son salut. Furieux, Alvand donna l'ordre à ses gens de le lui amener; ceux-ci le maltraitèrent et le laissèrent à moitié mort. Mais ses bourreaux, saisis d'un tremblement subit, perdirent la vue et la parole et eurent la tête complètement retournée. Touché de la grâce, Alvand se convertit. Gonéry, épris de solitude, ne tarda pas à abandonner son oratoire où l'on accourait de toutes parts, et se retira à Plougrescant, près Tréguier. Le jour de son décès n'est pas certain. Ses reliques sont partagées entre Plougrescant et Tréguier. A Tréguier, on l'a fête tantôt le 4, tantôt le 7 avril. A Vannes, on l'a honoré le 18 juillet, puis le 28 juillet.

**Saint Gurloës.** — Saint Gurloës, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, fut nommé à ces fonctions par l'évêque de Cornouaille le 14 septembre 1029. Sous le nom de Saint Urlou, il est généralement invoqué contre les *Urtles* ou rhumatismes. Il mourut le 25 avril 1057.



Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

PETIT PAROISSIEN de poche de 272 pages.

Reliure ordinaire : 0 fr. 50 ; franco : 0 fr. 45. — Reliure pleine toile : 0 fr. 40 ; franco : 0 fr. 55.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 h. 16 minutes.  
P. L. le 1<sup>er</sup>, à 10 h. 29 du mat. | N. L. le 16, à 16 h. 23 du matin.  
D. Q. le 9, à 10 h. 5 du matin | P. Q. le 23, à 2 h. 21 du soir.  
P. L. le 30, à 11 h. 39 du soir.

1	m	s. Briec, évêque (v <sup>e</sup> s.) Sa fête se fait maintenant le second dimanche après Pâques. Patron du diocèse de St-Briec, Caulnes, Hillion, Cruguel, St-Briec de Mairon, St-Briec des Ifs. Chapelles à Merdrignac, Plouasne, Guern, Beuzec-Cap-Sizun, Plobannalec, etc.
2	j	s. Avé, ou Avit, fête le 2 mai à Vannes, vénéré jadis le 1 <sup>er</sup> mai à Brennilis. Patron de St-Avé, Ste-Avoye (en Pluné ret), Bodivit. Chapelles à Piélo, Poullan, Brennilis. Invoqué pour les enfants.
3	v	Inv. Ste Croix. — s. Evén, prêtre et martyr. Patron de La Malhoure. Invoqué contre la colique et les vents.
4	s	s. Eneour, abbé, qui passe pour être le frère de ste Thumette. Patron de Plouneour-Menez, Plouneour-Trez, Plouéis.
5	D	(du 1 <sup>er</sup> mai) s. Marcol, abbé de Nanteuil (v <sup>e</sup> s.). Patron de Carantoir. Chapelle à Chancé. Fontaine à Bains.
6	l	(du 4 mai) ste Thumette, patronne de Plomeur, Nevez, Kerity Penmarc'h. Chapelle à Moëlan.
7	m	s. Neventer, chevalier breton, compagnon de s. Derien. Patron de Plouneventer.
8	m	s. Idunet, appelé le « frère de s. Guénolé », solitaire près Châteaulin. Patron de Châteaulin, Trégourez. Chapelles à Pluzunet, Plounevezel, Laurenan.
9	j	s. Tudy, abbé (v <sup>e</sup> s.). Patron de Loctudy, de l'Ile-Tudy, de Groix. Chapelles à Ploëzal, Pleuven, Spézet, Palais, Plessala.
10	v	s. Guegauton (calendrier de l'abbaye de St-Méen). Peut-être le même que s. Ganton.
11	s	s. Mamert ou Memor, très vénéré en Bretagne où il est invoqué contre les maladies d'entrailles. Chapelles à Cavan, Goneznou. Statues. Village à Ambon.
12	D	s. Congar, solitaire (v <sup>e</sup> s.). Patron de St-Congar et de Landeda.
13	l	Rogations. — s. Servais, évêque de Tongres (iv <sup>e</sup> s.). Patron de St-Servar-Aleth, de St-Servan près Josselin, etc. Chapelles à Pontscorff, Combrit, en St-Aubin de Rennes, à Duait. Vénéré à St-Servais, Nizon, Plogonnet, Poullaouen, etc. Il a dû supplanter s. Servan, apôtre des Orcades.
14	m	s. Péver. Patron de St-Péver. Invoqué pour les maux d'yeux.
15	m	s. Nérin, évêque. Patron de Plounérin.

- 16 j ASCENSION. — s. Brandan, abbé. Patron de Kerlouan, Loc'h-Brevalaire, St-Broladre, Trégrom, Lanvellec, St-Brandan, Lauvillon. Chapelles à Langonnet, Botsorhel.
- 17 v (du 15) s. Primel, ermite. Patron d'une ancienne paroisse de la ville de Quimper, de St-Evarzec, de Primelin. Chapelles à Quimper, Châteauneuf-du-Faou, St-Thois.
- 18 s (du 16) s. Caradec, abbé, disciple de s. Patrice. Patron de St-Caradec-Hennebont, St-Caradec-Trégromel, Carantec. Chapelles à Pont-Aven, Roz-Landrieux, Meillac, Inguiniel.
- 19 D s. Yves, prêtre, official de Tréguier (XIII<sup>e</sup> s.). Patron des gens de justice. L'un des saints les plus populaires de Bretagne. Chapelle à Guéméné-Penfao et dans plusieurs paroisses.
- 20 l s. Teretian (XI<sup>e</sup> s.).
- 21 m Transl. des reliques de s. Patern de Vannes.
- 22 m (du 21) s. Marcan était autrefois vénéré le 21 mai (v. 22 juin).
- 23 j (du 11) Invention du corps de s. Gildas.
- 24 v ss. Donatien et Rogatien, les Enfants Nantais, martyrs du III<sup>e</sup> s. Patrons d'une église de Nantes, de Conque-reuil et de Poligné. Chapelles à Donges, Joug, Langthidic.
- 25 s s. Urbain. Patron de St-Urbain. Chapelle à Bédée.
- 26 D PENTECÔTE. — (du 23 juin) ste Christine, cousine de s. Hervé (VI<sup>e</sup> s.). Chapelles à Glomel, Plougastel-Daoulas. Invoquée par les jeunes mères.
- 27 l Fête. — (du 23 juin) s. Alban, premier martyr de la Grande-Bretagne. Patron d'Inguiniel, Elven, St-Alban. Chapelles à Crac'h, Plougouven, Dirinou.
- 28 m s. Jorand, écolier ou missionnaire. Chap. à Pontrieux et à Plouéc. Invoqué par les bergers et les écoliers.
- 29 m (du 22 juin) s. Marcan, disciple de s. Brieuc (V<sup>e</sup> s.). Patron de St-Marc.
- 30 j (du 1<sup>er</sup> juin) Mort à Redon en 1135 de la Bienheureuse Ermengarde d'Anjou, duchesse de Bretagne.
- 31 v Octave des ss. Donatien et Rogatien (Propre de Nantes).

**Saint Yves.** — On peut dire que saint Yves est véritablement le patron de la Bretagne comme il est celui des avocats et des gens de justice. Après la sainte Vierge et sainte Anne, c'est le saint le plus vénéré généralement chez nous. Il naquit en 1253, au manoir de Kermartin, près Tréguier, et consacra sa vie au soulagement des pauvres et à leur défense en justice. Sa canonisation eut lieu en 1347. On le fête le 19 mai.



Les jours croissent pendant ce mois de 14 minutes.

D. Q. le 8, à 2 h. 45 du mat. | P. Q. le 21, à 8 h. 48 du soir.  
N. L. le 15, à 6 h. 33 du mat. | P. L. le 29, à 4 h. 43 du soir.

- 1 s s. Rouan, ermite (VI<sup>e</sup> s.). Patron de Locronan, St-Renan, l'Île Motène, Laureñan, d'une ancienne paroisse de Quimper. Chapelle à Plozvet. Invoqué pour les rhumatismes et les maux de tête.
- 2 D Trinité. — (du 4) s. Jugon, berger. Chapelle et fontaine à La Gacilly. Invoqué pour la conservation des bestiaux et des récoltes, et contre la fièvre.
- 3 l s. Lyphard. Patron de St-Lyphard. Chapelle à Thourie.
- 4 m ste Ninnoc, abbesse (V<sup>e</sup> s.). Chapelle à Ploëmeur. Invoquée dans les maladies des enfants.
- 5 m (du 4) s. Perreuc, abbé (Calendrier de St-Méen). Patron de St-Perreux et de Trebedan, ancien patron de Tregon.
- 6 j FÊTE-DIEU. — s. Gurval, évêque d'Aleth et successeur de s. Malo. Vénéré à Guer.
- 7 v Q. T. — s. Meriadec, évêque de Vannes (VII<sup>e</sup> s.). Patron de l'église de Stival. Chapelles à Baden, Plumergat, Pluvigner, St-Jean du Dolgt. Invoqué par les sourds à Stival, et pour les animaux malades à Pluvigner.
- 8 s s. Médard, évêque de Noyon. Patron de Billé, Chauméré, St-Marc-sur-Ille, St-Marc-sur-Couësson, St-Marc-d'Aubigné. Son culte est généralement attribué au règne de Charlemagne.
- 9 D (du 6) s. Claude, archevêque de Besançon. Patron de Bouten. Chapelles à Gourin, Inguiniel, au Perre, à Plouguerneau, Plougastel-Daoulas, etc. Invoqué à Plougastel pour faire parler les enfants.
- 10 l (du 20) Le bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne, était fêté jadis ce jour à Blois.
- 11 m s. Barnabé. Chapelle à St-Jacut.
- 12 m s. Gouthan, abbé de Bangor en Irlande (VII<sup>e</sup> s.).
- 13 j (du 21) s. Mars, pr., orig. de Bais (VI<sup>e</sup> s.). Patron de Bais.
- 14 v (du 16) s. Similien, évêque de Nantes. Patron d'une paroisse de Nantes.
- 15 s ste Rivanone, m. de s. Hervé (VI<sup>e</sup> s.) (Faly).
- 16 D ss. Cyr et Julitte. Patrons d'Ambon, anciens patrons de Combourtillé. Fontaines à La Gacilly et à Noublanche. Chapelle s. Cyr à St-Gravé. Prieuré de St-Cyr à Rennes.
- 17 l s. Hervé, ermite (VI<sup>e</sup> s.). Patron de St-Hervé, Quemperven, Le Faouët, Lauvillon, Caro, Lanhouarneau, Malestroit. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les maladies des yeux et pour la protection des animaux contre les loups.

- 18 m (du 17) s. Herbot, solitaire. Chapelles à Plonevez-du-Faou, Berne, Cavan, Ploulec'h, Plounevez-Quintin, Collorec, Plouaret, Taulé, Trévoux, St-Thonan. Vénéré dans beaucoup d'endroits. Patron des vaches bretonnes.
- 19 m s. Meaugon, ermite. Patron de La Méaugon.
- 20 j s. Genou, peut-être le même que s. Goueznou. Patron de Monterfil où sa fête est célébrée ce jour. Fontaine à Monterfil.
- 21 v s. Méen, abbé (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Cancale, la Fresnaye, Talensac, St-Méen, Guilligomarc'h; second patron de Larre, patron de Ploeven, Tréméven, Lauvallay, Plélan-le-Grand. Nombreuses chapelles. Invoqué pour la fièvre et la gale.
- 22 s s. Aaron, ermite (vi<sup>e</sup> s.). Patron de St-Aaron. Chapelles à Pleumeur-Gautier et à St-Malo.
- 23 D s. Bily, évêque de Vannes et martyr. Patron de Plaudren et d'une frairie à Avessac.
- 24 l s. Jean-Baptiste. — s. Alar, protecteur des chevaux, est fêté ce jour à Ploudaniel et à Plouarzel.
- 25 m s. Salomon, roi de Bretagne (ix<sup>e</sup> s.) fêté ce jour à Vannes. Patron de la Martyre, d'une ancienne paroisse de Vannes. Chapelles à Plouyé, Guern, Malguenac, Paule, Maxent.
- 26 m s. Meldeoc, évêque de Vannes, successeur de s. Meriadec. Chapelle à Guern.
- 27 j s. Emilien, évêque de Nantes et martyr (viii<sup>e</sup> s.). Invoqué contre la gravelle et les maux de tête.
- 28 v (du 27) s. Jean de Chinon, né en Armorique (vi<sup>e</sup> s.).
- 29 s ss. Pierre et Paul. S. Pierre est patron de Nantes, Rennes, Vannes, Carhaix (Plouguer) et Corseul. Nombreux patronages.
- 30 D (du 29) s. Guntiern, prince cambrien, fondateur du premier monastère de Quimperlé (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Langolen, d'une église de Groix. Chapelles à Quimperlé, Kervignac, St-Caradec, Hennebont.

**Saint Ronan.** — Saint Ronan vint avec plusieurs autres cénobites de la Grande-Bretagne en Armorique, au vi<sup>e</sup> siècle. Il se fixa tout d'abord à Saint-Renan en Léon, puis ensuite à Locronan en Cornouaille. C'est là qu'il mourut. Ne sachant où l'enterrer, ses disciples mirent son corps sur une charrette attelée de deux bœufs; ces animaux, livrés à eux-mêmes, firent la *troméie* (tour) que le saint faisait tous les jours pour se donner de l'exercice et s'arrêtèrent à son ermitage. On le représente en vêtements pontificaux, mitré, croisé, les pieds appuyés sur un dragon. Il est vénéré le 1<sup>er</sup> juin.



JUILLET — GOUERE

Les jours décroissent pendant ce mois de 56 minutes.

D. Q. le 7, à 4 h. 56 du soir. | P. Q. le 21, à 5 h. 28 du matin.  
N. L. le 14, à 1 h. 23 du soir. | P. L. le 29, à 4 h. 38 du matin.

- 1 l s. Lunaire, évêque régionalnaire (vi<sup>e</sup> s.). Patron de St-Lunaire, Miniac-sous-Bécherel, St-Lormel, St-Launeuc. Chapelles à Bagner-Morvan, Hirel, Plerguer, St-Père-Marc-en-Pouët, Villedé, Étables. Invoqué pour les maladies des yeux.
- 2 m *Visitation.* — (du 1<sup>er</sup> s. Goulven, évêque de Léon (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Goulven, Goulien, Goven. Chapelles à Lanvellec, Caurel, Hanvec, Plouguerneau, Locmaria-Plouzané, Daoulas. Invoqué contre la fièvre et pour la conservation des bestiaux.
- 3 m (du 1<sup>er</sup> s. Cast, évêque. Fête ce jour à St-Cast.
- 4 j s. Théodore. Chapelle à Primelin.
- 5 v s. Mars, évêque de Nantes. Patron de St-Mars-la-Jaille, St-Mars-du-Désert, Petit-Mars, St-Mars-de-Coutais.
- 6 ts ste Noyale, martyre. Patronne de Noyal-Pontivy. Chapelles à Bignan et à Questembert.
- 7 D s. Félix, évêque de Nantes (vi<sup>e</sup> s.). Patron d'une église de Nantes.
- 8 l s. Thonan, disciple de s. Kilien, martyr (vii<sup>e</sup> s.). Sans doute le même que s. Donau, patron de St-Donan près St-Brieuc.
- 9 m (du 10) s. Pasquier, évêque de Nantes (vii<sup>e</sup> s.) fonda le monastère d'Aindre.
- 10 m s. David, fils de ste Nonne, évêque de Ménévie, mort en Armorique (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Bodivit, etc. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les maladies des enfants.
- 11 j (du 13) s. Josse, ermite et prince breton (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Montreuil, Lohuec, Yvias. Invoque contre l'incendie des récoltes.
- 12 v s. Balay, moine, disciple de s. Guénoles. Patron de Ploubalay et Lanvalay. Chapelle près Châteaulin. Patron d'une frairie d'Avessac. Invoque pour trouver les choses égarées.
- 13 s s. Thuriau, évêque de Dol (viii<sup>e</sup> s.). Patron de Berric, Crac'h, Quintin, St-Thuriau, St-Thurien, Plogonec, Plumergat, Landivisiau, St-Thuriau. Chapelles à Baud, Plévin, etc. Invoque contre la fièvre et le mauvais air.
- 14 D (du 26) s. Hélen, évêque. Patron de St-Hélen.
- 15 l (du 2<sup>e</sup> dim. de juillet) s. Amateur, patron de la jeunesse de Lamballe. Vénéré au pays de Lamballe.
- 16 m s. Hélier, solitaire et martyr. Patron d'une église de Rennes.
- 17 m (du 16) s. Tenenan, évêque de Léon (vii<sup>e</sup> s.). Patron



- de la Forêt-Landerneau, de Plabennec et de Guerlesquin. Invoqué pour la guérison des tranchées.
- 18 j (du 29) s. Genevève, évêque de Dol. Chapelle à Rimou.
- 19 v (du 28) s. Gonery, solitaire. Fêté ce jour à Vannes. Patron de St-Gonery.
- 20 s Ste Marguerite. Très populaire en Bretagne. Invoquée par les femmes en couches.
- 21 D ste Triphine, femme de Conomor et martyre (v<sup>e</sup> s.). Patronne de Ste-Triphine. Chap. à Pontivy, Camors, Pluméliau. Invoquée pour les maladies des enfants.
- 22 l ste Magdeleine. Très vénérée en Bretagne. Patronne des chapelles réservées aux cacous ou lépreux.
- 23 m (du 25) s. Jacques de Compostelle. Très populaire en Bretagne.
- 24 m s. Ravent, prêtre, et s. Raséphé, fidèle, frères et martyrs (iv<sup>e</sup> s.), originaires d'Armorique (Deric et Garaby).
- 25 j s. Christophe. Chapelles à Langon, Irvillac, etc. Village à Elven. Place à Lorient.
- 26 v STE ANNE, patronne de la Bretagne. Nombreuses chapelles et pèlerinages dont les principaux sont Ste-Anne-d'Auray et Ste-Anne de la Palud.
- 27 s s. Brévin, archevêque de Cantorbéry (viii<sup>e</sup> s.). Patron de St-Brévin et de Berné.
- 28 D s. Samson, fondateur de l'Evêché de Dol (vi<sup>e</sup> s.). Patron de la Fontenelle, Bonnemain, Dol, Croixanvec, Helléan, St-Samson, Ilhifant, Trévon-Tréguinec, Bobital, Lanvallon, Kerity, Lanvellec, Lanvezeoc, Lanmeur, etc. Nombreuses chapelles.
- 29 l s. Guillaume, évêque de St-Brieuc en 1220. Patron de Collinée. Eglise à St-Brieuc.
- 30 m (du 31) s. Agile, abbé (ancien bréviaire de Léon).
- 34 m s. Germain l'Auxerrois. Très populaire en Bretagne, quoique son culte soit d'origine française. Patron de plusieurs paroisses et d'une frairie à Avesnac.

**Saint Lunaire.** — Saint Lunaire naquit au pays de Galles, dans le commencement du vi<sup>e</sup> siècle; il y suivit les leçons de saint Ilut et de saint Dubrice. Passé en Armorique, il s'établit à Saint-Lunair, près Aleth, et sauva le roi de Domnonée Judual des mains de l'usurpateur Conomor. Saint Lunaire est très populaire dans le nord de l'Ille-et-Vilaine. On le fête le 4<sup>er</sup> juillet.

**Saint Guillaume.** — Saint Guillaume Pichon, chanoine de Tours, fut sacré évêque de Saint-Brieuc en 1220. Il défendit les droits épiscopaux contre le duc Pierre Mauclerc et mourut en odeur de sainteté le 29 juillet 1234. Le pape Innocent III le canonisa en 1247. On le fête le 29 juillet.

## AOUT — EOST

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 35 minutes.

D. Q. le 6, à 4 h. 27 du matin. P. Q. le 19, à 5 h. 6 du soir.  
N. L. le 12, à 8 h. 7 du soir. P. L. le 27, à 8 h. 8 du soir.

- 1 j s. Friard, reclus et confesseur (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Besné. Patron des laboureurs et des vigneron.
- 2 v s. Uniac, disciple de s. Méon (vii<sup>e</sup> s.). Patron de St-Uniac. Fontaine à St-Uniac. Lieu-dit à Bédée.
- 3 s s. Nicodème. Patron des bestiaux. Chapelles à Guénin, Ploërmel, Pluméliau, Quéven, La Goussinière, Iffendic, Pleurtuit. Patron de Bran.
- 4 D (du 1) s. Kidic ou Kinède, abbé (vii<sup>e</sup> s.). Chapelles à Plumelin, St-Caradec, Loudéac, Scaer. Villages en Plouray et Plumelin. Invoqué contre la fièvre.
- 5 l s. Oswald, prince et martyr (viii<sup>e</sup> s.). Patron de Lantic.
- 6 m *Transfiguration.* — s. Sixte, martyr. Patron de Sixt. Chapelle au manoir de Silz en Arzal.
- 7 m (du 11) ste Suzanne. Chapelles à Gâël, en Noyal-sous-Bazouges, en l'ancienne église Toussaints de Rennes, à la sortie du bourg de Mur. Villages à Bignan et Questembert. Invoquée pour toutes sortes de maladies et principalement pour les maux de tête.
- 8 j (du 10) ste Philomène. Chapelle en Plourin.
- 9 v (du 10) s. Laurent. Très popul. en Bretagne. Chap. et pardon à Vannes. Foires d'ancienneté à Blain, à Vannes. Invoqué pour asthme, rhumatismes et maux de pied.
- 10 s s. Herle, diacre et martyr. Patron de Ploaré.
- 11 D s. Ergat, abbé. Patron de Pouldergat et Treouergat. Invoqué pour les rhumatismes.
- 12 l ste Claire. Patronne de Penhars. Statue à Bodilis.
- 13 m (du 14) s. Riowen, morte de Redon (ix<sup>e</sup> s.). Patron d'une frairie d'Avesnac.
- 14 m s. Merven ou Mervon, confesseur. Patron de St-Mervon. Chapelle à Brandivy.
- 15 j ASSOMPTION.
- 16 v s. Arnel, solitaire. Patron de Bléruais, Langouët, Loutehel, St-Armel, Ploërmel, Plouharnel, Plouarzel, Languedias. Nombreuses chapelles. Invoqué contre les maux de tête, la fièvre, les coliques, les enflures, la goutte et les rhumatismes. Choisi comme patron d'aumôneries, maladreries, et d'hôpitaux (Duine). — Le même jour on fête s. Roch, très populaire en Bretagne.
- 17 s ss. Guldien et Gullen, princes martyrs. Patrons de Jans.
- 18 D ste Hélène. Patronne de Ste-Hélène. Chapelles à Bubry, Surzur, Douarnenez. Fontaine à Bubry. Statues à Douarnenez.
- 19 l s. Guennin, évêque de Vannes (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Guennin. Chapelle en Plouray. Monticule à Malestric.

- 20 m s. Philibert, premier abbé de Noirmoutiers (VII<sup>e</sup> s.). Patron de St-Philibert de Grandlieu. Vue. Plougoumelen. Chapelles au Cellier, St-Evarzec, Plouneour, Tregunc, Moëlan, Plouay, Plomelin, Gourin, etc. Invoqué contre les maux d'entrailles et pour donner des forces aux enfants.
- 21 m (du 1<sup>er</sup> dimanche de septembre) ste Jeune, ermite. Chapelle à Plounevez-Moëdec. Invoquée pour la guérison des bestiaux malades.
- 22 j s. Symphorien, martyr d'Autun. Patron de Dingé, St-Symphorien, d'une église à Martigné-Ferchaud, d'une église à Rennes, etc. Chapelles à Bubry, Inzinzac, Nostang, Vannes, Rennes, Gaël, etc.
- 23 v (du 24) s. Ouen. Patron de la Chapelle-Ecbrée, des Ifs, de Marcillé-Robert, St-Ouen de la Rouërie, St-Ouen des Alleux, etc.
- 24 s s. Barthélémy. Patron de Château-Malo. Chapelles à Rochefort, Redon, Guipry, Ilendic, Maure, Paimpont, etc. Village en Baud.
- 25 D s. Louis. Patron d'une église à Brest, à Lorient. Chapelles à Quimper, Limerzel, Argentré, Etreilles, Guichen, etc. Invoqué à Quimperlé contre la surdité.
- 26 l (du 25) s. Gorgon, ou Gogo. Patron de St-Gorgon, Plovan. Chapelles à Acigné, Fougères, Montours, Océ, Tregastel (v. le 10 septembre. Invoqué à St-Gorgon et à Laval contre la surdité.)
- 27 m (du 28) s. Elouan, solitaire. Chapelle à St-Guen où est son tombeau. Invoqué contre la fièvre.
- 28 m s. Augustin. Patron secondaire d'Arbrissel. Statues à Pont-Croix, Pont-l'Abbé, etc.
- 29 j (du 30) s. Fiacre, né en Irlande (VII<sup>e</sup> s.). Très popul. en Bretagne. Inv. contre les coliques. Patr. de St Fiacre.
- 30 v s. Edern, solitaire. Patron de Lanédern, Plouédern, Edern. Chapelle à Piéguien. Invoqué pour les maladies des yeux et pour faire marcher les petits enfants.
- 31 s s. Victor, solitaire, né aux environs de Campbon, compagnon de s. Laumer. Chapelle à Campbon où est son tombeau. Invoqué contre la fièvre.

**Saint Friard.** — Saint Friard naquit à Besné, diocèse de Nantes, au VI<sup>e</sup> siècle, de pauvres paysans. A la suite d'un accident dont il se tira miraculeusement, il se consacra à Dieu et se retira dans la solitude avec un diacre nommé Secouel. Il est regardé comme le patron des laboureurs et des vigneron du pays Nantais. On le fête le 1<sup>er</sup> août, date de sa mort.



Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 43 minutes.

D. Q. le 4, à 1 h. 32 du soir. | P. Q. le 18, à 8 h. 4 du matin.  
N. L. le 11, à 3 h. 58 du matin. | P. L. le 26, à 11 h. 44 du matin.

- 1 D s. Gilles. Très populaire en Bretagne. Patron d'Elliant, Plouëis, d'une paroisse à Hennebont, etc. Chapelles à Argentré, Baguer-Pican, etc. Invoqué contre la peur.
- 2 l s. Just, peut-être l'évêque de Rennes. Patron de St-Just (Ogée).
- 3 m (du 1<sup>er</sup> dimanche de septembre) s. Caduan, prêtre et martyr (V<sup>e</sup> s.). Patron de Poullan. Chapelle en Braspariz. Les Gallois l'honorent comme patron des guerriers.
- 4 m s. Perrenc, solitaire. Second patron de Châteaulin, second patron de Loperhet. Anc. patr. de St Perreuc.
- 5 j (du 1<sup>er</sup> octobre) ste Eurieulle, sœur de s. Judicaël (ancien calend. de St-Méen).
- 6 v s. Thégonnec, sans doute le même que s. Connec. Patron de St-Thégonnec. Chapelles à Guerlesquin et à Plogonnec. Invoqué pour la bonne venue des récoltes.
- 7 s (du 20). Le bienheureux Yves Mahyeuc, évêque de Rennes, mort en odeur de sainteté le 20 septembre 1541.
- 8 D *Nativité de la T. S. Vierge.*
- 9 l s. Ouen, confesseur, religieux de St-Méen. Patron de St-Onen.
- 10 m (du 9) s. Gorgon est fêté ce jour à St-Brieuc (v. 26 août).
- 11 m (du 9) ste Osmane, vierge, fille d'un roi d'Irlande, émigrée en Armorique.
- 12 j (du 14) s. Maudan, abbé (VII<sup>e</sup> s.). Patron de Plumaudan, St-Maudan. Il est fêté en Écosse le 4 février (Godescard). Invoqué pour la guérison de la fièvre.
- 13 v s. Amand, évêque de Vannes (VI<sup>e</sup> s.).
- 14 s *Exaltation de la Ste Croix.* s. Odilhard, évêque de Nantes, VIII<sup>e</sup> s. (Petits Bollandistes).
- 15 D s. Lubin, évêque de Chartres (VI<sup>e</sup> s.). Fêté aussi le 14 mars. Patron de Longaulnay. Ferme à Langan. Vénére en Bretagne.
- 16 l s. Cornély, évêque. Patron de Carnac et de la Chapelle des Marais. Invoqué pour la protection des bêtes à cornes, surtout dans le Morbihan. Vénére à Plussulien. Chapelle à Plouhinec. St Corneille est patron de Tourc'h, de Gourtizou; statues à Riec, Bannalec, Baye.
- 17 m (du 16) s. Ninian, apôtre des Pictes. Chapelle à Roscoff.
- 18 m s. Didier, évêque de Rennes et martyr (VII<sup>e</sup> s.). Patron de St-Didier et de Plouider. — s. Rainfroi, archidiacre et filleul de s. Didier, martyrisé avec lui.

- 19 j s. Senou, Senour, Sénère ou Sénateur. fêté les 18 et 19 septembre, évêque d'Avranches. Certainement ancien patron de St-Senoux.
- 20 v Q. T. — (du 19 ou 17) s. Sezni ou Sernis, évêque d'Irlande. Patron de Guisseny où est son tombeau, de Trezeny. Chapelles à Kerlouan et à Plogonnec.
- 21 s s. Mathieu ou Mahé. Église à Scaër (1285). Patron d'une paroisse de la ville de Quimper, de l'Abbaye de St-Mathieu de Fin de Terre. Chapelles à Bannalec, à Morlaix, au Congnet. Fontaine à Gledou-Cap-Sizun. Village à Guidel. Ferme à Combourg, etc.
- 22 D (du 21) s. Gado, prince de Glamorgan, solitaire et martyr (VI<sup>e</sup> s.). Fêté aussi le 1<sup>er</sup> novembre. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les ulcères, les maux d'oreilles et les écrouelles.
- 23 l (du 24) s. Solain, évêque de Chartres. Patron de St-Solain. Chapelle à Mernel.
- 24 ml s. Malgauld ou Maugand, abbé breton. Patron de St-Maugan.
- 25 m (du 27) s. Lupite, religieuse, sœur de s. Patrice.
- 26 j s. Colomb, abbé Irlandais. Chap. à Pluvigner (du Mottay.)
- 27 v s. Oran, Irlandais, évêque de Carpentras (ancien bréviaire de l'Eglise de Léon).
- 28 s s. Gingurien, disciple de s. Félix, abbé de Rhuis, frère convert de cette abbaye, mort le 28 septembre (XI<sup>e</sup> s.). (Godescard le met au 27).
- 29 D S. MICHEL ARCHANGÉ, patron des Celtes.
- 30 l s. Léry, sans doute originaire du Broërec, solitaire (VII<sup>e</sup> s.). Patron de St-Léry où se trouve son tombeau. Village à Maüron.

**Saint Léry.** — Saint Léry ou Laur, nous dit M. Le Mené, était probablement originaire du pays de Vannes. Il passa en Porhoët, où le roi saint Judaël le reçut et lui donna un ermitage sur la Douëff vers 632. Il y bâtit une petite cellule qui est devenue la paroisse de Saint-Léry, et y mourut très âgé, après avoir fait de nombreux miracles. Son corps fut déposé dans un tombeau de pierre qu'il avait préparé lui-même et fait apporter du pays de Vannes sur un char traîné par deux taureaux indomptés. Il est représenté en robe monacale, une crosse passée sous le bras gauche, tenant de ses mains un livre fermé, un chien à ses pieds. On le fête le 30 septembre.



Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631.

LE STYLOGRAPHÉ, élégant appareil de poche pour écrire à l'encre, renfermant un styilet ou pointe à écrire et un réservoir d'encre. Très commode et très pratique. Prix : 3 fr. 50; franco poste : 3 fr. 75. — Le flacon d'encre : 0 fr. 40; franco poste : 0 fr. 50.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 44 minutes.

D. Q. le 3, à 8 h. 57 du soir. | P. Q. le 18, à 2 h. 46 du matin.  
N. L. le 10, à 1 h. 50 du soir. | P. L. le 26, à 2 h. 40 du matin.

- 1 m s. Sullian ou Suliac, prince du pays de Galles, puis solitaire en Armonique (VI<sup>e</sup> s.). Patron de St-Suliac et de Sizun. Chapelles à Québriac, Plomodiern, Tres-signeaux.
- 2 m Les Saints Anges Gardiens.
- 3 j s. Cuffan, pontife. Patron de Pluguffan.
- 4 v s. Mélar, prince breton et martyr. Patron de St-Méloir, Trémeloir, Lanneur, Plumelec, St-Méloir-des-Ondes, Fégréac, Locinétar, Meillars. Nombreuses chapelles.
- 5 s s. Maurice de Loudéac, abbé de Langonnet et de Carndet (XII<sup>e</sup> s.). Patron des écoliers. Inv. contre la fièvre.
- 6 D (du 22) s. Melon, évêque de Rouen, né en Bretagne. Patron de Plomelin. Chapelle à Tréogat. Invoqué contre les maux de ventre, à la chapelle St-Jacques, en Bannalec.
- 7 l s. Levien, évêque originaire de Grande-Bretagne. Chapelle à Trédarzec. Invoqué pour les enfants rachitiques et languissants.
- 8 m (du 15) s. Bajolus, confesseur (ancien bréviaire de St-Brieuc).
- 9 m s. Denis. Nombreuses chapelles en Bretagne.
- 10 j s. Clair, évêque de Nantes. Patron de St-Clair de Nantes. Chapelles à Limerzel, Sarzeau, Plessé, Der-val, Collorec, etc. Tombeau à Régigny. Invoqué pour les maladies des yeux.
- 11 v s. Guinién, évêque, frère de s. Judaël. Vénéré à Ploudaniel.
- 12 s (du 15) s. Arelet, martyr (anc. calend. de St-Méen).
- 13 D s. Rolland, pontife. L'église cathédrale de St-Pol-de-Léon en faisait jadis l'office.
- 14 l (du 16) Translation des reliques des SS. Donatien et Rogatien.
- 15 m s. Conogan, disciple de s. Guénoù (VI<sup>e</sup> s.). Patron de Guenezan, Lanvenegen. Chapelles à Penhars, Plomelin, Benzec-Cap-Sizun, Locarn, Bolazec, etc. Invoqué pour la fièvre.
- 16 m s. Gall, abbé et disciple de s. Coloman (VI<sup>e</sup> s.). Patron de Langast. Fontaine à la Prénessaye.
- 17 j (du 22) s. Modéran ou Moran, évêque de Rennes (VIII<sup>e</sup> s.). Chapelles à Marigné-Ferchaud, Mezières.
- 18 v (du 24) s. Magloire, évêque de Dol, successeur de s. Samson (VI<sup>e</sup> s.). Patron de Châtaudren, Léhon, Telgruc Mahalon, Tréivan. Chapelles à Langolen, Mahalon, Planguenoual. Invoqué pour la guérison des plaies.

- 19 s. s. Ethbin, religieux, fils d'un noble breton (viii<sup>e</sup> s.).  
 20 D (du 21) s. Juvat, prêtre martyr. Patron de St-Juvat.  
 21 l ste Ursule, vierge et martyre, princesse de la Grande-Bretagne (v<sup>e</sup> s.). Chapelle à Plouray. Autel à Bodivit.  
 22 m s. Benoît de Massérac, abbé et confesseur (ix<sup>e</sup> s.). On voit son tombeau à Massérac et un remarquable monument élevé en son honneur au village de Penbih, but du pardon annuel, fête actuellement le dernier dimanche de septembre.  
 23 m s. Vial, solitaire au pays d'Herbauges (viii<sup>e</sup> s.). Patron de St-Viaud. Invoqué pour obtenir de la pluie.  
 24 j s. Martin de Vertou, abbé (vi<sup>e</sup> s.). Patron du Bignon, Gorges, Mouzillon, Lavau, Pont-St-Martin, Vertou, Arzal, le Pertre.  
 25 v s. Goueznou, solitaire, puis abbé (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Goueznou, Lanarvily, St-Gouéno. Chapelles à Pléguen, Plouguiel, Merléac, Plélo, St-Guinoux, Daoulas, Guiclan, Plouénan, Ploumilliau. Invoqué pour les maladies de peau.  
 26 s s. Alor, évêque de Quimper. Patron de Plobannalec, Tréguennec, Tréméoc, Ergue-Armel. Chapelles à Plésidy, à Plobannalec.  
 27 D (du 26) s. Meliau, prince breton (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Plovez-Porzay, Guimiliau, Ploumilliau, Pluméliau. Chapelle à Trébeurden.  
 28 l ss. Simon et Jude. Basses sur l'océan, côte de Ploemeur.  
 29 m (du 25) ss. Crepin et Crepinien, patrons des cordonniers. Patrons de Rannée. Très vénérés.  
 30 m (du 3 novembre) s. Hubert. Chapelles à Gatl, dans l'église de la Nouaye, à Paramé, au Parc près Colinée. Statues à Cast, etc.  
 31 j (du 1<sup>er</sup> novembre) s. Vodon, moine. Chapelle à Plédran. A donné sans doute son nom à Lanvollon.

**Saint Martin de Vertou.** — Saint Martin appartenait à l'une des plus illustres familles du Nantais. Né vers 527, il fut ordonné par saint Pélit. Après s'être livré quelques années à la prédication et avoir converti une foule de païens, il bâtit à Vertou, près Nantes, une église et un monastère. Il mourut le 24 octobre, vers 601, au monastère de Durin qu'il avait fondé. Saint Martin de Vertou est confondu souvent avec saint Martin de Tours. On le fête le 24 octobre.



Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
**TIRAGES DE CHROMOLITHOGRAPHIES ARTISTIQUES**  
 POUR MM. LES ÉDITEURS  
**ALBUMS — DIPLOMES**

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 h. 19 minutes.

D. Q. le 2, à 3 h. 47 du matin. P. Q. le 16, à 10 h. 53 du soir.  
 N. L. le 9, à 2 h. 14 du matin. P. L. le 24, à 4 h. 22 du soir.

- 1 v TOUSSAINT. Fête patronale d'une paroisse de Rennes.  
 2 s FÊTE DES MORTS. s. Hemin, solitaire (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Locarn (tombeau), de St-Hermin. Chapelle à Ploumagoar. Invoqué pour les maux de tête.  
 3 D s. Gobrien, évêque de Vannes (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Morieux. Chapelle à St-Servan (Morbihan), Camors, Mordelles, Grand-Champ, St-Servan (Ille-et-Vilaine), St-Méloir-des-Ondes. Invoqué pour les panaris.  
 4 l Mort de la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne (1485). Statues à Fougeray et à Rieux.  
 5 m s. Quay ou Ké, prêtre. Patron de St-Quay-Perros, Cléder, St-Quay-Portrieux. Peut-être le même que s. Cast. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les bestiaux.  
 6 m s. Melaine, év. de Rennes (vi<sup>e</sup> s.). Patron des Touches, de Sion, de l'abbaye St-Melaine de Rennes, d'Andouillé, Brain, les Bruais, la Chapelle-St-Melaine, Châtillon-sur-Seiche, Gintré, Cornillé, Domalain, Lieuron, Moigné, Montours, Mouszé, Pacé, Rieux, Plumelin, St-Melaine-sur-Vilaine, Thorigné, Plougoumelén, d'une paroisse de Morlaix, de Moëlan. Chapelles à Plechâtel, Comblessac, etc. Invoqué contre les incendies.  
 7 j (du 6) s. Ildut, abbé (v<sup>e</sup> s.). Patron de Coadout, St-Ideuc, Lannidut. Chapelle à Sizun. Invoqué pour la conservation des animaux de basse-cour et pour faire marcher les enfants.  
 8 v s. Tremeur, prince breton et martyr (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Camlez, Carhaix, Kergloff. Chapelles à Châteauneuf-du-Faou, Guerlesquin, Plougastel-Daoulas, Bannalec, etc. Invoqué pour la guérison des plaies et blessures.  
 9 s s. Mathurin. Très populaire à Moncontour où il est invoqué contre la folie. Nombreuses chapelles.  
 10 D s. Léon, pape. Patron de Glénac, Bonaban, la Baussaine.  
 11 l s. Martin de Tours. Son culte est très répandu à l'est de la Bretagne où ses patronages sont très nombreux.  
 12 m (du 3) s. Guénhaël, ab. de Landevennee (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Lescoet, Plougouven, Tréguidel, Ergué-Gabéric, Bolazec. Nombr. chap. liv. contre les rhumatismes et la goutte. Une rue de Vannes porte son nom.  
 13 m s. Brice, év. de Tours. Patron de St-Brice-en-Coglais et de Basse-Goutaine. Chapelle à Lassy.  
 14 j s. Amand, év. de Rennes, prédécesseur de s. Melaine. Patron de Trimer. Invoqué dans les calamités publiques.  
 15 v s. Malo, évêque d'Aléth (vi<sup>e</sup> s.). Patron de St-Malo.

- Bréal-sous-Montfort, Breteil, Paramé, St-Malo, ancien patron de Mernel, patron de Plédéliac, St-Malo de Beignon, St-Malo de Dinan, St-Malo de Phily, Treffendel, Chapelles à Québriac, Ercé-en-Lamée, Augan, etc.
- 16 s s. Emilion, abbé dans le Bordelais, né au pays de Vannes (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Loquivy-Plougras. Chapelle à Coatacorn. Invoqué pour la conservation des récoltes.
- 17 D (du 6) s. Léonard, patron des captifs. Très vénéré en Bretagne; notamment à Loperhet, St-Martin, Theix, Groix, Audouillé, Châtillon-sur-Seiche, Fougères, Gabard, le Perre, Pleumeleuc, etc.
- 18 l s. Tanguy, fondateur de l'abbaye de St-Mathieu de Fin de Terre (vi<sup>e</sup> s.).
- 19 m (du 6) s. Winnoc, prince breton et abbé (viii<sup>e</sup> s.). Patron de Plouhinec et de Lanvignec (maintenant en Paimpol). Chapelles à Mahalon, Coray, Briece, etc.
- 20 m (du 21) s. Vran, évêque. Patron de St-Vran et de Trévère. Chapelle à Henon.
- 21 j *Présentation*. — s. Colomban, abbé de Luxeuil (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Locminé, Tréveneuc, Brétidy, Pluguffan, etc. Chapelles à Carnac, Malansac, St-Noël, Lanmeur, Quimper. Invoqué contre l'épilepsie et la folie.
- 22 v (du 6) s. Condeloc, moine de Redon (ix<sup>e</sup> s.).
- 23 s (du 6) s. Eflam, prince d'Irlande, sois<sup>e</sup> en Armorique (vii<sup>e</sup> s.). Chapelles à Plestin (tombeau), Pédernec, Kervignac, Langoëlan, Lesequet, St-Gildas près Quintin, Carnoët. Invoqué pour la guérison des membres luxés.
- 24 D s. Bieuzy, prêtre, disc. de s. Gildas et martyr (vi<sup>e</sup> s.). Pat. de Bieuzy. Chap. à Plœmeur, Nostang, Pluvigner, Plélo, Riec. Invoqué pour la rage et les maux de dents.
- 25 l ste Catherine. Très vénérée en Bretagne. — Le même jour, s. Herblon ou Hermeland, abbé d'Aindre (viii<sup>e</sup> s.). Pat. de Bouaye, St-Herblain de la Roussière, Aindre, Guenrouët, St-Herblain, Aindret, St-Herblon, Béganne, St-Erblon. Chap. à Aindre. Invoqué par les paralytiques.
- 26 m (du 25) s. Thelau, év. de Landaff (vi<sup>e</sup> s.). Pat. de Château-neuf-du-Faou, Landeleau, St-Thelo. Ch. à Plogonec.
- 27 m s. Maudez, ermite. C'est l'un des saints bretons qui ont le plus de chapelles. Patron de St-Maudan, Plumaudan, St-Maudez, Landebaëron, Duault, Lanmodez, etc. Invoqué pour les enflures aux genoux.
- 28 j ste Haude, sœur de s. Tanguy, vierge (vii<sup>e</sup> s.). Pat. de Landunvez. Chapelle à Porzal en Lampaul-Ploudalmezean.
- 29 v s. Houardou, évêque de Léon (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Landerneau. Chapelle à Camlez.
- 30 s (du 27) s. Goustan, frère convers de l'abbaye de Rhuis (ix<sup>e</sup> s.). Patron de St-Goustan d'Auray et de St-Goustan de Rhuis. Chapelles à Hoëdic et au Croisic. Villages à Quistinic et à Theix.

## DÉCEMBRE — KERZU

Les jours décroissent pendant ce mois de 15 minutes.

D. Q. le 1<sup>er</sup>, à 11 h. 14 du matin. | P. Q. le 16, à 8 h. 16 du soir.  
N. L. le 8, à 5 h. 16 du soir. | P. L. le 24, à 4 h. 39 du matin.  
D. Q. le 30, à 8 h. 21 du soir.

- 1 D AVENT. — s. Tugdual, abbé et premier évêque de Tréguier (vi<sup>e</sup> s.). Patron de Pabu, Boqueho, Plouray, St-Tugdual, Grand-Champ, Combrit, St-Pabu, Trébabu, Lababan, St-Tual. Nombreuses chapelles. Invoqué pour les maladies de poitrine.
- 2 l s. Tadeuc, abbé et martyr. Peut-être le même que s. Tadeuc qui est patron de Landudec : Chapelles à Poullaouen et à Spézet.
- 3 m (du 1<sup>er</sup>) s. Eloi. Très populaire en Bretagne. Patron des chevaux (v. s. Alar : 24 juin).
- 4 m ste Barbe. Très populaire en Bretagne. Invoquée contre la foudre et les éclairs.
- 5 j (sans date) s. Envel, le jeune, solitaire. Chapelle à Plouñevéz-Moëdec.
- 6 v s. Nicolas. Son culte est très répandu en Bretagne et semble être relativement récent.
- 7 s (du 11) s. Fidweten, moine de Redon. (ix<sup>e</sup> s.).
- 8 D *Immaculée Conception*.
- 9 l s. Budoc, évêque de Vannes (vii<sup>e</sup> s.).
- 10 m (du 9) s. Budoc, évêque de Dol.
- 11 m s. Envel, l'ainé, abbé. Patron de Loquénvel. Invoqué pour la protection des bestiaux contre les loups.
- 12 j s. Corentin, premier évêque de Quimper (v<sup>e</sup> s.). Patron de Quimper, de St-Connan. Chapelles à Berrien, Briac, Daoulas, Lanmeur, Loperhet, etc. Invoqué contre la paralysie.
- 13 v s. Josse (v. le 11 juillet) est vénéré aussi ce jour.
- 14 s s. Guigner, prince d'Irlande, martyr (v<sup>e</sup> s.). Patron de Pluvigner, Loc-Eguiner.
- 15 D Le bienheureux Jean Discalceat, recteur et religieux (xiv<sup>e</sup> s.). Invoqué pour retrouver les objets perdus.
- 16 l s. Judaël, roi de Domnonée, disciple de s. Meën (vii<sup>e</sup> s.). Patron de Gâel, Chapelles à Pommerit-Jaudy et Campénéac.
- 17 m s. Briac, abbé, disciple de s. Tugdual (vi<sup>e</sup> s.). Patron de St-Briac, Bourbriac. Chapelle à Lanleff. Invoqué contre la folie.
- 18 m (sans date) ste Candide, abbesse. Patronne de Scaër. Statue à St-Hernin.
- 19 j Octave de s. Corentin (Propre de Quimper).
- 20 v Q. T. — (du 7 août). Bienheureux Cassien, de Nantes, martyrisé le 7 août 1638 en Abyssinie.
- 21 s (sans date) ste Evette. Chapelle à Esquibien. Protectrice des pêcheurs de la baie d'Audierne.

ALMANACH DE L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE. 24

22	D	(sans date) s. Pôlan. Une commune des Côtes-du-Nord porte son nom.
23	I	(sans date) s. Riagat. Patron de Treffogat.
24	M	(sans date) s. Sabulain. Patron de Peillac.
25	M	NOËL
26	J	s. Etienne, très populaire en Bretagne. Nombreux patronages.
27	V	s. Alain, évêque de Cornouaille. Ancien patron de Corlay. Chapelles en Bannalec, Gouesnach. Statues à la Forêt-Fouesnant, à Pleuven.
28	S	(sans date) s. Servan, apôtre des Orcades, dont le culte a sans doute été remplacé par celui de s. Servais.
29	D	(sans date) s. Clément, évêque de Vannes (vie s.).
30	I	(du 31) s. Sylvestre. Chapelle en Langöelan. Statue en la chapelle St-Corentin de Briec.
31	M	ste Colombe, vierge et martyre. Patronne de Ste-Colombe. Chapelle à Lantoup. Invoquée par les mères pour donner des forces à leurs enfants.

Comte R. DE LAIGUE.

Ce calendrier, qui n'est que provisoire, a été établi par nous d'après les travaux de MM. de Kerviler, du Mottay, commandant Faty, etc.

**Saint Judicaël.** — Saint Judicaël, roi de Domnonée, se retira à Gaei et se fit moine sous la houlette de saint Méen. Il mourut en odeur de sainteté le 16 décembre 652. Le règne de ce grand roi a été décrit par notre historien national La Borderie, et il reste l'une des gloires les plus pures et les plus illustres de la patrie bretonne. On le fête le 16 décembre.

**Saint Briac.** — Saint Briac naquit en Irlande. Après avoir été disciple de saint Tugdual, il bâtit par son ordre un monastère à Bourbriac, puis il fit le pèlerinage de Rome. A son retour il resta deux ans aux environs d'Arles et mourut vers 555 dans son monastère. On voit encore, sur son tombeau à Bourbriac, On le fête le 17 décembre.



Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631.  
ANNUAIRE OFFICIEL D'ILLE-ET-VILAINE pour 1912. — 80<sup>e</sup> année.  
Ouvrage de plus de 1.500 pages de renseignements. — Ille-et-Vilaine : 3 francs. Autres départements : 5 francs. — Franco : 0 fr. 85 en plus.

Tableau des plus grandes Marées de l'année 1912.

Le Soleil et la Lune, par leur attraction sur la mer, déterminent des oscillations de son niveau dont la période principale, due à la Lune, est sur nos côtes d'environ un demi-jour. Ces oscillations sont toutefois indépendantes, et elles se combinent pour former la marée que nous observons. Leur amplitude sur nos côtes est la plus grande en former la marée des marées dites de vive eau, et le maximum a lieu lorsque le Soleil et la Lune sont en périgée et dans le plan de l'équateur.

On calcule avec les données astronomiques des positions du Soleil et de la Lune un nombre que l'on appelle coefficient et qui représente l'amplitude relative de l'onde semi-diurne. On est convenu de prendre pour unité de ce coefficient la demi-amplitude de la marée qui correspondrait aux déclinaisons nulles et aux moyennes distances du Soleil et de la Lune.

Le tableau suivant indique la date des grandes marées pendant l'année 1912 aux ports de Saint-Malo, Cherbourg, Brest, Port-Louis et Saint-Nazaire. La marée basse est généralement séparée de la marée haute par un intervalle d'environ 6 heures 12 minutes.

MOIS	PHASE de la Lune	JOUR de la Marée	HAUT. de St-Malo	HEURES				
				St-Malo	Cherbourg	Brest	P.-Louis	St-Nazaire
Janvier	P.L. 4	6 Janv.	123	7 24 m	9 11 m	8 12 m	4 48 m	4 49 m
	N.L. 19	22	113	8 6 m	9 34 m	5 56 m	5 31 m	5 29 m
Février	P.L. 3	5 Févr.	126	8 2 m	9 49 m	5 51 m	5 26 m	5 25 m
	N.L. 18	21	117	8 45 m	10 3 m	6 5 m	5 10 m	5 37 m
Mars	P.L. 3	5 Mars.	127	7 39 m	9 36 m	5 37 m	5 3 m	5 3 m
	N.L. 18	21	121	7 48 m	9 36 m	5 37 m	5 3 m	5 3 m
Avril	P.L. 4	2 Avril.	128	6 35 m	8 22 m	4 23 m	4 1 m	4 5 m
	N.L. 17	18	121	6 46 m	8 23 m	4 24 m	4 1 m	4 15 m
Mai	P.L. 4	1 <sup>er</sup> Mai.	119	6 6 m	7 53 m	3 55 m	3 33 m	3 19 m
	N.L. 16	17	119	6 35 m	8 22 m	4 23 m	4 1 m	4 5 m
Juin	P.L. 30	30	112	5 40 m	7 58 m	3 31 m	3 9 m	3 13 m
	N.L. 15	16 Juin.	118	7 7 m	8 54 m	4 55 m	4 22 m	4 3 m
Juillet	P.L. 29	30	109	7 4 m	8 52 m	4 52 m	4 22 m	4 31 m
	N.L. 14	15 Juillet.	120	7 1 m	8 48 m	4 49 m	4 25 m	4 28 m
Août	P.L. 29	31	112	7 36 m	9 43 m	5 45 m	5 20 m	5 19 m
	N.L. 14	14 Août.	127	7 37 m	9 43 m	5 45 m	5 14 m	5 1 m
Sept.	P.L. 27	29	116	7 30 m	9 17 m	5 18 m	4 54 m	4 55 m
	N.L. 11	12 Sept.	130	7 14 m	9 1 m	5 2 m	4 38 m	4 40 m
Octob.	P.L. 26	28	120	7 28 m	9 15 m	5 16 m	4 32 m	4 33 m
	N.L. 11	10 Octob.	128	6 7 m	7 51 m	3 5 m	3 34 m	3 41 m
Nov.	P.L. 26	26	120	6 27 m	8 13 m	4 15 m	3 53 m	3 58 m
	N.L. 9	9 Nov.	121	6 m	7 47 m	3 49 m	3 28 m	3 35 m
Déc.	P.L. 24	25	119	6 16 m	8 3 m	4 5 m	3 43 m	3 49 m
	N.L. 8	8 Déc.	115	5 42 m	7 30 m	3 32 m	3 11 m	3 2 m
	P.L. 24	25	120	6 37 m	8 31 m	4 35 m	4 12 m	4 16 m

Pour obtenir les heures et hauteurs des pleines mers :

Retrancher des heures et hauteurs de St-Malo.	Ajoutez aux heures de St-Malo
Pour le Phare des Heaux 21 min.	Pour Cancale..... 9 min.
Bébat..... 18	Iles de Chansey... 7
Paimpol..... 6	Granville..... 1
Portrieux..... 7	Rezéville..... 8
Binic..... 4	Saint-Germain... 8
Le Légué..... 2	Bay de Carteret... 14
Dahouet..... 3	R des Ecrehoux... 15
Erquy..... 3	Jersey (V-Château) 14
Plat. d. Minquiers. 4	Jersey (St Aubin). 16
	Diélette..... 39

Les GRANDS CRUS CLASSÉS  
Vins de France. Vins de table ordinaire.  
Prix et Échantillons gratuits  
sur demande

**VINS DE BORDEAUX**

## MARCHÉS DE LA RÉGION

### ILLE-ET-VILAINE

- Lundi.** — Bain, Bécherel, Combourg, Mendic, Piré (marché au beurre), Plaine-Fougères, Redon, Retiers, Saint-Brice, Saint-Enogat, Sens, Vitré.
- Mardi.** — Antrain, Baulon, Gacé, Hédé, La Guerche, Médréac, Pipriac (depuis septembre jusqu'à février), Rennes, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Malo, Saint-Pierre-de-Plesguen, Saint-Servan, Servon.
- Mercredi.** — Brain, Bréal-sous-Monfort, Châteauneuf, Fougères, Guignen, Gulory, Janzé, Liffré, Lohéac, Louvigné-de-Bais, Montauban, Pleurtuit, Saint-Enogat, Saint-Germain-sur-Ille, Tinténiac, Tremblay.
- Jeudi.** — Argentré, Bais, Bazouges-la-Pérouse (les trois derniers jeudis des trois premiers mois de l'année, GRAINS, VOLAILLES, BESTIAUX, etc.), Bourg-des-Comptes, Cancale, Châteaugiron, Grand-Fougeray, Guichen (3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois), Maure, Melesse, Montreuil-sur-Ille, Mordelles, Redon, Romillé, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Georges-de-Reintembault.
- Vendredi.** — Antrain, La Chapelle-Chaussée, Châteaubourg, Guichen, Louvigné-du-Désert, Martigné-Ferchaud, Montfort, Le Pertre, Renac, Saint-Enogat, Saint-Malo, Saint-M'Hervé, Saint-Servan.
- Samedi.** — Dol, Fougères, Genes, Lohéac, Marcillé-Robert, Plélan, Pléneueux, Redon, Rennes, Saint-Enogat, Saint-Méen, Le Sel.

### MARCHÉS DES COTES-DU-NORD

- Dimanche.** — La Motte, Grâce-Uzel.
- Lundi.** — Caulnes, Châtaudreux, Moncontour, Perros-Guirec, Pontrieux, Ploubalay, Plémet, Saint-Nicolas-de-Pélem, Plainel.
- Mardi.** — Bourbriac, Elables, Jugon, Langast, Paimpol, Pléouf, Pluzannet, Quintin, Rostrenen, Yffiniac.
- Mercredi.** — Broons, Callac, Guenroc, Matignon, Médrignac, Plestin, Saint-Brieuc, Tréguier, Uzel, Vieux-Marché, Saint-Quay-Portrieux, Plouaret, Trébry.
- Jeudi.** — Belle-Isle-en-Terre, Binic, Corlay, Dinan, La Chèze, Lamballe, Lannion, Lézardrieux, Mâel-Carhaix, Ploque, Plouvara.
- Vendredi.** — Begard, Collinée, Lanvollon, La Roche-Derrien, Mûr, Plouguenast, Plufur, Quintin, Saint-Jouan-de-l'Isle, Loguivy-Plougras. Tous les vendredis, marché de veaux à Loudéac.
- Samedi.** — Erquy, Evran, Gouarec, Guingamp, Loudéac, Plancoët, Plénée-Jogan, Pleubian, Plouha, Saint-Brieuc, Tonquédec, Tréguier, Prêt, Plouézec, Plouaspé.

### MARCHÉS DU FINISTÈRE

- Lundi.** — Brest, Lesneven, Douarnenez, Concarneau, Crozon, Guerlesquin.
- Mardi.** — Daoulas, Saint-Pol-de-Léon, Pont-Aven, Pleyben, Concarneau.
- Mercredi.** — Quimper, Lannilis, Landivisiau, Châteauneuf, Audierne.
- Jeudi.** — Pont-l'Abbé, Pont-Croix, Gouesnou, Châteaulin, Huelgoat, Audierne.
- Vendredi.** — Brest, Quimperlé (ainsi que la veille de Noël), Concarneau, Lanmeur, Rosperden.
- Samedi.** — Quimper, Landerneaz, Saint-Renan, Carhaix, Le Faou, Morlaix, Douarnenez, Audierne.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1634  
**TIRAGES DE CHROMOLITHOGRAPHIES ARTISTIQUES**  
 POUR MM. LES ÉDITEURS  
**ALBUMS — DIPLOMES**

### LOIRE-INFÉRIEURE

- Lundi.** — Vieillevigne, Mauves, Nôzay, Herbignac, Ponchâteau.
- Mardi.** — Chantenay, Varades, Paumboeuf, Pornic, Saint-Nazaire, Blain, Le Croisic-Boussey, Batz, le Pouliguen.
- Mercredi.** — Légé, Machecoul, Châteaubriant, Saint-Michel-Chef-Chef, Pornichet, Vigneux, Savenay.
- Jeudi.** — Chantenay, La Chapelle-Basse-Mer, Saint-Julien-de-Concelles, Chapelle-Heulin, Ancenis, Les Moutiers, Port-Saint-Père, Fay-de-Bretagne, Temple-de-Bretagne, Couéron, Plessé, Campbon, Pornic, Frossay, Arthon-en-Retz.
- Vendredi.** — Rezé, Sucé, Clisson, Légé, Ligné, le Loroux-Botttereau, Saint-Philbert-de-Grandlieu, Nort-sur-Erdre, Paimboeuf, Romans, Sainte-Pazanne, Saint-Nazaire, Bouvron, Saint-Etienne-de-Mont-Luc, Le Croisic, Pouliguen, Saint-Nicolas-de-Redon, Malville.
- Samedi.** — Bourgneuf-en-Retz, Le Pellerin, Pornichet, Batz, Guérande.
- Dimanche.** — Basse-Indre, Légé, Ancenis, La Montagne, Pornic, Saint-Michel, Chef-Chef, Saint-Père-en-Retz, Saint-Nazaire, le Pouliguen.

### MORBIHAN

- Lundi.** — Pontivy, Auray, Plémerel, Gourin, Plouay, Questembert.
- Mardi.** — Rochefort, Belle-Isle, Pont-Scorff, Pluvigner, la Roche-Bernard, la Trinité-Portchet, Saint-Jean-Brévelay, Étrel, Carantoit, Rochefort, Pléren.
- Mercredi.** — Vannes, Lorient, Port-Louis, Rohan, Guer, le Faonët, Cléguérec, Landevan, Pésule.
- Jeudi.** — Hennebont, Malestrait, Locminé, la Roche-Bernard, Guémené, le Bois-de-la-Roche, Sarzeau, Locmariaquer, Menéac.
- Vendredi.** — Pontivy, Auray, le Palais (en Belle-Isle), Muzillac, Theix, Maunon, Elv-ù, Grand-Champ, Allaire, Malansac.
- Samedi.** — Vannes, Lorient, Josselin, Port-Louis, Baud, la Gacilly, Maunon, Arzon, Quiberon.
- Tous les mardis, marché aux veaux à Plémeur.  
 Le jeudi de chaque semaine, marché aux bestiaux à Hennebont.  
 Tous les samedis, marché à Vannes pour les veaux et moutons (Le marché se tiendra le vendredi lorsque le samedi sera un jour férié).  
 Du 4 mai au 2 septembre, le jeudi de chaque semaine, marché aux vaches à la Roche-Bernard.

### Depuis 50 ANS

Les produits alimentaires et hygiéniques **Barlerin**, de Tarare (Rhône), ont rendu la Santé à de nombreux Malades.

### FARINE MEXICAINE

Aliment phosphaté, reconstituant  
 (Convalescences, Anémie, Maladie de Poitrine, Croiss. des Enfants)  
 2 fr. 25 la Boîte.

### CAFÉAL BARLERIN

CAFÉ BARLERIN, hygiénique, de Santé  
 (Dyspepsies chroniques, Entérites, Gastralgies, Maladies Nerveuses)  
 2 fr. la Boîte de 500 gr.

Gros : M. BARLERIN, Tarare, Rhône; Détail : dans toutes les bonnes pharmacies et dans les établissements d'alimentation.

**POUR LES IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES :**

Typographie, Photogravure, Lithographie, Gravure,  
et pour la Reliure en tous genres,

S'adresser à l'Imprimerie **Fr. SIMON**, à Rennes  
(Maison fondée en 1831).

TRAVAIL SOIGNÉ ET RAPIDE. — PRIX TRÈS MODÉRÉS

**FOIRES D'ILLE-ET-VILAINE**

L'Imprimerie **Fr. SIMON**, à Rennes, soucieuse de donner au Public des renseignements très exacts, prie MM. les Maires de vouloir bien lui faire connaître, avant le 1<sup>er</sup> septembre, les changements de foires et marchés.

**NOTA.** — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

**Arrondissement de Rennes.**

**NOTA.** — Toutes les foires de cet arrondissement qui ne sont pas marquées par une date fixe, et qui, d'après une fête mobile, tomberaient le premier jour du mois, seront de droit remises au lendemain, à cause de la foire de Rennes.

Rennes, le 1<sup>er</sup> de chaque mois.  
Acigné, le dernier lundi d'août.  
Aubigné, le 1<sup>er</sup> jeudi de carême, le jeudi de la mi-carême, le 3 nov.  
Belton, le 3<sup>e</sup> lundi de janvier, mai, juin et septembre.  
Bourgbarré, 30 novembre.  
Cesson, le lundi après le 8 mai et après la Saint-Martin (nov.).  
Châteaugiron, le 4<sup>e</sup> jeudi d'avril, de mai et de sept., 25 juin.  
Châtillon-sur-Seiche, 14 septemb.  
Chartres, le lundi de la Pentecôte.  
Chavagne, 18 octobre.  
Corps-Nuds, le mardi avant Pâques, le mardi après la St-Pierre, 2<sup>e</sup> mardi d'octobre, mardi avant Noël.  
Dingé, mardi après Pâques, jeudi après le 15 juillet, lundi de la semaine des quatre-temps de la St-Michel (dite Saint-Maurice), jeudi avant la veille de Noël.  
Dourdain, le 3<sup>e</sup> mardi de février et de juillet.  
Erceé, 3<sup>e</sup> mercredi d'avril et d'oct.  
Feins, mercredi qui précède la Saint-Martin, mercredi qui suit la Saint-Georges.  
Gevezé, 3<sup>e</sup> mardi de février, 3<sup>e</sup> mardi de mars, mai, juin, et octobre, 3<sup>e</sup> mardi de déc.  
Guipel, 2<sup>e</sup> lundi de mars, 1<sup>er</sup> lundi de mai ou le 2<sup>e</sup> lundi si le 1<sup>er</sup> est jour de foire à Rennes, 2<sup>e</sup> lundi d'octobre.  
Hédé, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois; toutefois cette foire est renvoyée au 2<sup>e</sup> mardi lorsque la foire de Rennes a lieu le 1<sup>er</sup> mardi du mois; les mardis après la St-Jean, la St-Laurent, la Ste-Croix, la St-Simon, la St-André, ou le jour même de ces fêtes, si elles tombent le mardi.  
Janzé, 2<sup>e</sup> mercredi d'avril, mai, juin, juillet et oct. (marchés aux chevaux), 15 septemb., 11 nov.  
La Bouëxière, 24 avril, 15 septemb., 30 novembre.

Le Rheu, lundi de la Pentecôte.  
L'Hermitage, le mardi après le dimanche de la Fête-Dieu et le 1<sup>er</sup> mardi d'octobre.  
La Mézière, 3<sup>e</sup> mardi de janv., d'avril et de juillet, 29 septembre.  
Liffré, 2 mai, 25 juin, 29 septembre, 9 octobre.  
Livré, 2 mars et le lundi de Pâques.  
Metosso, le 3<sup>e</sup> jeudi des mois de févr., avril, d'août, d'oct. et déc., le mardi après le dim. de la Pent.  
Montreuil-le-G., 4<sup>e</sup> lundi de mars, lundi de la Pent., 4<sup>e</sup> lundi d'oct.  
Moutrouil-sur-Ille, 4<sup>e</sup> jeudi d'avril, lundi av. 14 juil. et 2<sup>e</sup> jeudi d'oct.  
Mordelles, 2 août, 6 novembre.  
Nouvoitou, lundi de la Pentecôte.  
Noyal-sur-Vil., le lun. apr. le 3 fév.  
Pacé, 2<sup>e</sup> lundi de févr., 2<sup>e</sup> lundi de mars, lundi apr. l'Ascension, 2<sup>e</sup> lundi après la St-Pierre, 16 oct.  
Parthenay, le lundi qui suit le 19 octobre.  
Piré, le vendredi après la Quasimodo, le lundi après la St-Pierre.  
Sens, les lundis gras, de Pâques et de la Pentecôte, 4<sup>e</sup> lundi de sept. et de nov. (Ste-Catherine).  
Servon, le lundi après la St-Denis, marché aux bestiaux le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
Saint-Armel, 16 août.  
St-Aubin-d'Aubigné, 3<sup>e</sup> mardi de févr., av., juin, août, oct. et déc.  
Saint-Germain-sur-Ille, 2<sup>e</sup> mer. de janv., mai, juin, août, sep., oct. et nov. mer., après Pâques.  
Saint-Gilles, 12 avril, 22 juillet, 2 septembre, 3 novembre.  
Saint-Jacques, le lundi avant la Saint-Jean.  
Saint-Médard-sur-Ille, le 4<sup>e</sup> lundi de février et 3<sup>e</sup> lundi de juillet.  
Vozin, le mardi de Pâques.  
Vieuxvy-sur-Couesnon, 1<sup>er</sup> lundi d'août.  
Vignoc, 3<sup>e</sup> jeudi de mars, mai et sep.

**Arrondissement de Fougères.**

Fougères, le 1<sup>er</sup> sam. après le 1<sup>er</sup> janv., foire de la Chandeleur, le sam. le plus près de la fête; foire de la mi-car., le sam. qui suit; foire des Rameaux, le sam. précédent; foire des Rogations, le sam. suiv.; le sam. après la St-Jean, le 3 août; foire de l'Angevine, le mardi qui suit le 1<sup>er</sup> sept., dure 2 jours, et si le 2<sup>e</sup> jour est férié, la foire continue le jour suiv.; foire de la Saint-François, le samedi suiv.; foire de St-Léonard, le samedi suiv.  
Antrain, 2<sup>e</sup> mardi de Pâques, de mai et d'août; foire de la St-Denis, 2<sup>e</sup> mardi d'octobre, 2<sup>e</sup> mardi de novembre; marché aux veaux le mardi.  
Baillé, 1<sup>er</sup> mardi d'avril et de nov.  
Bazouges-du-Désert, 1<sup>er</sup> lundi de mars et 24 juillet.  
Bazouges-la-Pérouse, dernier jeudi de janv., fév. et mars; foire de St-Georges, le jeudi qui suit le 23 avril; foire de St-Bar abé, le jeudi qui suit le 11 ju. foire de la Madeleine, le jeudi qui suit le 22 juill.; foire de la St-Barthélemy, le jeudi qui suit le 24 août; foire de la Ste-Croix, le jeudi qui suit le 14 sept.; foire de la St-Michel, le 29 sept.; foire de la St-Martin, le jeudi qui suit

Imprimerie **Fr. SIMON**, fondée à Rennes en 1631  
TRAVAUX EN TOUTS GENRES POUR LES ADMINISTRATIONS, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
BROCHAGE ET RELIURE  
Un important Atelier annexé à l'Etablissement permet de livrer les Ouvrages entièrement terminés.



le 11 nov.; foire des Innocents, le jeudi qui suit le 28 déc. (toutes les foires portées au jeudi suivant la fête se tiennent le jour même de la fête si ce jour est un jeudi).  
 Billé, 1<sup>er</sup> mardi de mai et d'octobre.  
 Chauvigné, lundi qui suit le 14 juillet.  
 Cogles, 1<sup>er</sup> jeudi d'avril et le jeudi qui suit le 23 juin.  
 Le Ferré, le lundi suivant le 29 juin, le 1<sup>er</sup> lundi de septembre.  
 Le Loroux, dernier lundi de février, 2<sup>e</sup> lundi de mai, 25 août, 3<sup>e</sup> lundi de septembre.  
 Louvigné-du-Désert, le 1<sup>er</sup> vendredi de mars, mai et octobre.  
 Montours, 1<sup>er</sup> mardi de mai et le mardi qui suivra le 25 août.  
 St-Aubin-du-Cormier, 2<sup>e</sup> jeudi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juillet, août, novembre et décembre et le 3<sup>e</sup> jeudi

des mois de juin, septembre et octobre  
 St-Brice-en-Cogles, le 3<sup>e</sup> lundi de mars, juin, sept. et novembre.  
 St-Georges-de-Reintembault, jeudi qui suit l'Épiphanie, jeudi avant le dim. gras, jeudi de la mi-car., 24 avril, 3<sup>e</sup> jeudi de juin, jeudi qui suit le 23 août, jeudi qui suit le 1<sup>er</sup> novembre.  
 St-Germain-en-Cogles, le mardi de Pâques et le dernier mardi de juillet.  
 St-Hilaire-des-Landes, le 3<sup>e</sup> mardi de mai et d'octobre.  
 St-Marc-le-Blanc, le lundi qui suit le 25 avril et le lundi suivant le 29 septembre.  
 St-Ouen-des-Alleux, 1<sup>er</sup> mercr. de mars, juillet et octobre, le 1<sup>er</sup> mercredi après la St-Georges.  
 Saint-Ouen-la-Rouërie, lundi après le 9 mai, 3<sup>e</sup> lundi d'août.  
 Tremblay, 2<sup>e</sup> lundi de mars, juin et septembre.

**Arrondissement de Montfort.**

Montfort, foire de la Purification le 3 février; de la St-Marc 25 avril; de la St-Jean 25 juin; mardi après le 18 oct.; de St-Nicolas le 6 décembre; dernier vendredi de janv., mars, mai, juill., août, sept. et nov.; marché forain le 4<sup>e</sup> samedi de ch. mois.  
 Bécberol, dernier lundi de chaque mois, lundi après le 15 janvier, le premier lundi de Carême et le lundi de la Quasimodo.  
 Bédée, dernier mardi de janvier, mars et juillet, 9 septembre.  
 Boisgervilly, lundi après la Trinité, 1<sup>er</sup> lundi d'octobre.

Bréal-sous-Montfort, 3<sup>e</sup> mercr. de févr. (si le mercredi tombe le 15, la foire a lieu le 2<sup>e</sup>), 2<sup>e</sup> mercr. de mai, 2 juillet (le 3 si la foire de Rennes est le 2), 15 novembre.  
 Breteil, 2<sup>e</sup> mardi de mai.  
 Claves, 22 juin et 27 décembre.  
 Gaël, 2<sup>e</sup> mardi de mars, 1<sup>er</sup> mardi de juin, 22 août, 18 octobre, 3<sup>e</sup> mardi de décembre.  
 Ifendic, 2<sup>e</sup> lundi de janv., avril, oct. et 2<sup>e</sup> lundi ap. la St-Pierre.  
 La Chapelle-Chaussée, dernier vend. de févr., lundi après la Pentecôte, dern. vend. juill., oct.

**PAPIER FAYARD** Le PAPIER FAYARD à une efficacité incomparable pour la guérison des Douleurs et Rhumatismes. Faire quelques applications successives. SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN SIÈCLE DE SUCCÈS.

Landujan, dernier mardi de févr.  
 Langan, 28 juin, 2<sup>e</sup> mercredi d'octobre.  
 Les Ifs, dern. jeudi d'avril, sept.  
 Le Verger, 29 juin ou lendemain si le 29 est jour férié.  
 Maxent, 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois, 2<sup>e</sup> jeudi d'avril et d'octobre.  
 Médreac, le 2<sup>e</sup> mardi de ch. mois, sauf p. oct., où elle a lieu le 16.  
 Montaunan, les dern. mercr. de ch. mois, sauf le 23 avr. et le 29 sept.  
 Monterfil, 20 juin et 2<sup>e</sup> lundi sept.  
 Pacé, le 2<sup>e</sup> lundi de février.  
 Paimpont, lundi de la Pentecôte.  
 Plélan, 2<sup>e</sup> samedi de janv., mars, juin, juillet, sept., oct. et déc.  
 15 février, 1<sup>er</sup> samedi d'avril, 19 mai, 4 août, 3 nov.; marché forain le 4<sup>e</sup> sam. de ch. mois.

Pleumeleuc, 3<sup>e</sup> mercredi de janvier, 2<sup>e</sup> mercredi de mai.  
 Quédillac, 2<sup>e</sup> mardi de mai, 3<sup>e</sup> mardi de septembre.  
 Romillé, 1<sup>er</sup> jeudi de février, avril, juill., août, octobre et décembre (lorsque ces foires tombent le même jour que celle de Rennes elles sont reportées au jeudi suivant).  
 Saint-Malon, 3 mai, dernier lundi de juillet; 26 décembre.  
 St-Méen, mardi avant la St-Jean, 9 octobre, dernier samedi de chaque mois.  
 St-Péran, lundi après le 29 juin.  
 St-Perré, mercredi après Pâques.  
 Saint-Thorial, 2 mai.  
 Talensac, 2<sup>e</sup> lundi de juin, 10 août.  
 Treffendel, 23 avril, 30 août.

**Arrondissement de Redon.**

Redon, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis de chaque mois, lundi saint et 24 octobre.  
 Bain, mardi après Pâques, lendemain de la Pentecôte, lundi ap. la Saint-Martin et la petite foire de la Saint-Martin, 3<sup>e</sup> lundi de ch. mois (foire aux chevaux).  
 Baulon, 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, marché forain le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
 Bourg-des-Comptes, 25 juin, foire St-Jean: 9 oct., foire St-Denis.  
 Bovel (en Maure), 3<sup>e</sup> jeudi de juin, 11 septembre.  
 Brain, 2<sup>e</sup> mardi de févr., 25 avr., 7 novembre.  
 Bruc, 23 avril, 1<sup>er</sup> jeudi de nov.  
 Campel, 24 juin (ou le lendemain quand le 24 tombe le dimanche ou le mercredi), 1<sup>er</sup> décembre.  
 Chanteloup, le 1<sup>er</sup> mardi de sept.

Comblèsac, 3<sup>e</sup> jeudi d'avril et 3<sup>e</sup> jeudi de février.  
 Eréc-en-Lamée, le dern. samedi de févr.; le mardi qui suit le 25 avr.; le 1<sup>er</sup> samedi d'oct.; assemblée le dim. le plus près du 24 juin.  
 Grand-Fougeray, 1<sup>er</sup> jeudi de ch. mois, 3<sup>e</sup> jeud. de nov., déc., janv., fév. et mars, jour de la mi-carême, jeu. apr. la Quasimodo, jeu. apr. l'Ascension, 29 août, 19 octob. 21 décembre.  
 Goven, 11 novembre.  
 Guichen, marché forain le 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois.  
 Guignen, 1<sup>er</sup> mercr. de janv. mercr. de la sem. de la Passion, 1<sup>er</sup> mercr. ap. la St-Michel (si ces mercr. arrivaient le 1<sup>er</sup> du mois, la foire ser. remise au lendemain, à cause de celle de Rennes), 3<sup>e</sup> mercr. de juil.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 TRAVAUX EN TOUS GENRES POUR LES ADMINISTRATIONS, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE  
 BROCHAGE ET RELIURE  
 Un important Atelier annexé à l'Établissement permet de livrer les Ouvrages entièrement terminés.

Guipry, 2<sup>e</sup> mardi de janv. et de fév., 3 mars, jeudi après la mi-carême, mardi apr. la Quasim., 4<sup>e</sup> mardi d'avril, mercr. avant la Pentecôte, 4<sup>e</sup> mardi de juillet, mardi après le 8 septembre.  
 La Chapelle-Bouéxic, 8 mai.  
 La Couyère, 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre.  
 La Dominelais, dernier mardi de février, 16 septembre.  
 Laillé, lundi de la Quasimodo, 29 juin, 29 septembre.  
 Lalleu-Saint-Jouin, 1<sup>er</sup> jeudi de mai et d'octobre.  
 Langon, 5 fév., 1<sup>er</sup> mardi d'avril, 15 mai.  
 Le Sel, 1<sup>er</sup> mardi de fév. et d'oct., 1<sup>er</sup> mardi d'avant la Madeleine.  
 Lohéac, 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois, samedi saint, jeudi qui suit le dimanche de la Pentecôte, mardi après le 4 juillet (St-Martin), 5 août et 27 déc.; à St-Germain-des-Prés, 24 juin et 22 sept.  
 Maure, le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois; la foire dite « Malaunay d'été » le 3 mai; si le 3<sup>e</sup> jeudi coïncidait avec le Jeudi saint, la foire serait renvoyée au jeudi de Pâques; s'il tombé le jour de l'Ascens. ou de l'Assomp., elle a lieu le lendem.  
 Messac, 5 mars, 1<sup>er</sup> mardi après la St-Philippe, 4<sup>e</sup> mardi de janv.

#### Arrondissement de Saint-Malo.

St-Servan, 14 mai (15 jours), 3<sup>e</sup> lundi d'août, foire de Château-Malo.  
 Bagger-Morvan, dern. lun. de juin.  
 Bagger-Pican, dernier lundi d'août, foire St-Gilles, à la Mancellière; lundi plus près du 11 novemb., foire Saint-Martin  
 Cancale, mercredi après Pâques.

Noë-Blanche, le 2<sup>e</sup> mardi de janvier et de mars.  
 Pipriac, 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois, 2 mai, 26 et 27 octobre.  
 Pléchâtel, 2<sup>e</sup> mardi après la Quasimodo, mardi ap. la St-Denis.  
 Poligné, le 9 mai (jour St-Nicolas).  
 Renac, 7 mars, 15 avr., 28 août, foire de Saint-Julien; 5 octobre et 30 novembre.  
 Sixt, les 1<sup>er</sup> merc. de janv., mars, juin, juillet, août, sep. et déc., 1<sup>er</sup> merc. des mois de févr., d'avril et de nov., 5 mai, 9 oct.  
 Ste-Anne-sur-Vilaine, 1<sup>er</sup> mercredi de février, 27 avril.  
 St-Ganton, 25 février, 29 avril, 15 septembre, 23 janvier, 27 mars.  
 St-Just, 2<sup>e</sup> mardi de mars, 2<sup>e</sup> mardi d'avril, 10 mai, foire St-Mathurin; 25 août, foire de St-Louis.  
 St-Malo-de-Phily, 2<sup>e</sup> jeudi de mars, (le jeudi suiv. si elle coïncidait avec celle ayant lieu à Guipry, le jeudi qui suit la mi-carême, 8 septembre.  
 St-Séglin, 3<sup>e</sup> mardi de mai et 1 oct.  
 St-Sulpice-des-L., 1<sup>er</sup> mardi de mars, mardi av. les Rogations,  
 Teillay, le mardi de la Pentecôte, mardi avant le 14 septembre.  
 Treshœuf, mardi qui précède le 24 juin, jour de la Saint-Jean.

Châteaunouf, 2<sup>e</sup> lundi mars; 11 mai, foire St-Mathurin; 11 juin, foire St-Barnabé; 1<sup>er</sup> lundi d'août, foire St-Pierre-ès-Liens; 9 oct., foire St-Denis.  
 Combouurg, lundis après les 15 janv., 15 fév., 15 et 30 mars, 15 avril, 15 mai (dite mi-mai) 2 et 16 juin, 2 juil. (s. Lunaire)

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631

TIRAGE DES ILLUSTRATIONS

GRAVURES SUR BOIS. — PHOTOGRAVURE, ETC., ETC.  
 CHROMOTYPOGRAPHIE

15 juil., 5 et 15 août, 1<sup>er</sup> sept. (Angevaine), renv. au lend. si la foire de Rennes tombe le même jour; 15 sept., 12 oct., 15 nov., 15 déc.; ces dates étant un lundi la foire a lieu le jour même.  
 Cuguen, 1<sup>er</sup> lundis de mai et d'oct.  
 Dol, le dernier samedi de chaque mois; la foire St-Luc demeure fixée invariablement aux deux derniers samedis d'octobre.  
 Epiniac, lundi de la Pentecôte.  
 La Bousac, lundi de la Quasimodo, et 3<sup>e</sup> lundi de septembre.  
 La Chapelle-aux-Filtzméens, 4<sup>e</sup> mardi d'avril et d'octobre.  
 La Fresnais, le 3<sup>e</sup> lundi d'avril et le 2<sup>e</sup> lundi de sept.  
 La Gouesnière, 26 avril, 2<sup>e</sup> lundi de novembre.  
 La Richardais, lundi a r. le 26 juil.  
 Le Tronchet, assemblée et marché d'outils agricoles le dimanche après le 2 fév., foire le lendem.  
 Meillac, 1<sup>er</sup> samedi de mai, samedi précédant le 3<sup>e</sup> dim. d'août.  
 Miniac-Morvan, 2<sup>e</sup> lundi d'avril et 15 sept., au bourg; 22 juin et 1<sup>er</sup> lundi de déc., au vieux bourg.  
 Minihic-sur-Rance (le), 4<sup>e</sup> lundi de février.  
 Mont-Dol, lundi après l'Ascension, dernier lundi de septembre, foire de la Saint-Michel.  
 Paramé, le lundi gras, 16 nov.  
 Pleine-Fougères, le lundi gras, le lundi de Pâques, le lendemain de l'Ascension, de la St-Jean-Baptiste, le 1<sup>er</sup> lundi de nov.

#### Arrondissement de Vitré.

Vitré, les 2 lundis qui suivent la St-Georges (23 avril), la 1<sup>re</sup> foire a lieu le jour St-Georges quand il tombe un lundi, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lundis de novembre.  
 Argentré, 3<sup>e</sup> jeudi de carême.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

IMPRESSIONS DE LABEURS

Brochures, Journaux & Revues périodiques  
 OUVRAGES EN LANGUES ÉTRANGÈRES

3<sup>e</sup> jeudi de juillet, jeudi qui précède la foire de la St-Martin qui se tient en la commune de la Guerche-de-Bretagne.  
 Brielles, jeudi avant le dimanche de la Quinquagésime.  
 Châteaubourg, vend. 18 avril ou le vend. qui suit le 18 avril, vend. qui suit le dimanche de la St-Pierre, vend. 6 septembre, ou le vend. qui suit le 6.  
 Châtillon-en-Vendelais, le mardi après la St-Georges, derniers mardis de mars, juillet et sept.  
 Coësmes, jeudi avant le carnaval et jeudi après Pâques, 2<sup>e</sup> jeudi de juillet et d'octobre.  
 Domagné, le 3<sup>e</sup> samedi d'avril.  
 Gennes, 4<sup>er</sup> jeudi de carême.  
 Izé, 2<sup>e</sup> mardi de fév., mai et nov.  
 La Guerche, 1<sup>er</sup> mardi de février,

d'avril et juillet, les trois mardis qui suivent l'Angevine, du 8 sept., mardi qui suit la St-Martin, du 11 nov. (foire aux bestiaux).  
 Louvigné-de-Bais, 1<sup>er</sup> mercredi de mai et de juillet, mercredi qui suit le 23 septembre.  
 Le Pertre, 2<sup>e</sup> vendredi de mai, de juin et d'octobre.  
 Marcillé-Robert, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> sam. de mai, samodi le plus près du 24 juin.  
 Marigné-Ferchaud, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vend. de mai, 1<sup>er</sup> vendredi d'octobre et novembre.  
 Retiers, lundi gras, lundi de Pâques (assemblée), 1<sup>er</sup> lundi de juin et de septembre.  
 Saint-Melaine, mardi après le 17 janvier.  
 Thourie, 1<sup>er</sup> jeudi de septembre.

**FOIRES DES COTES-DU-NORD**

**NOTA.** — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Bégard, 1<sup>er</sup> vendredi de mars, mai, juin, juillet, sept., oct. et déc.  
 Belle-Ile-en-Terre, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois. — Binic, 2<sup>e</sup> jeudi de février, 3<sup>e</sup> jeudi d'avril, dernier jeudi de juin, 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre. — Boqueho, le lundi qui suit l'Ascension. — Bouillie (Ja), tous les vendredis de janvier et de décembre. — Bourbriac, 3<sup>e</sup> mardi de janvier, 1<sup>er</sup> lundi de juin, mardi après le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet. — Bourseul, 10 août. — Broons, 4<sup>er</sup> mercredi de janvier, février, mai, juin, septembre et octobre, 2<sup>e</sup> mercredi de mars, 2<sup>e</sup> mardi d'avril, 2<sup>e</sup> mercredi de juillet, 10 août, mardi après la Toussaint, 2<sup>e</sup> merc. de décembre. — Brusvilly, 16 sept. — Bulat-Pestivien, 3 février, dernier lundi d'avril, 16 août, lundi après le dimanche après la Nativité (8 septembre), 2<sup>e</sup> lundi de juillet.

**PAPIER FAYARD** contre les RHUMES et les BRONCHITES. — Arrêter l'irritation en appliquant, dès le début de la toux, du PAPIER FAYARD sur la poitrine ou dans le dos. Se trouve dans toutes les Pharmacies. Un siècle de succès.

Callac-de-Bretagne, 3<sup>e</sup> mercredi de janvier et février, mercredi après la Septuagésime, mercredi après le 15 avril, 2<sup>e</sup> mercredi après Pâques, mercredi de la Trinité, 1<sup>er</sup> mercredi de juillet, 4<sup>e</sup> mercredi de juillet, dernier mercredi d'août, mercredi après le 29 sept., 3<sup>e</sup> mercredi d'oct., mercredi après la Toussaint, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi de nov., mer. avant et après Noël. — Cambout (le), lundi qui suit de nov., mer. — Canilhac, 1<sup>er</sup> sam. de mai. — Carnoët, 2<sup>e</sup> lundi d'av., le 26 juil. — Caulnes, 15 fév., 2<sup>e</sup> lundi de juin, lundi après le 1<sup>er</sup> dim. de sept. — Châtelaudren, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> août, 14 oct. — Caurel, 1<sup>er</sup> merc. de sept. — Châtelaudren, 1<sup>er</sup> lundi de fév., mardi de Pâques, 1<sup>er</sup> lundi de juin, dern. lundi de juil., 3<sup>e</sup> lundi d'oct. — (8 jours), 2<sup>e</sup> lundi de déc. — Chêze (la), 1<sup>er</sup> lundi de janv., fév., mars, 3<sup>e</sup> jeudi de juil., jeudi ap. le dim. le plus près du 22 juillet, 1<sup>er</sup> octobre, 1<sup>er</sup> lundi de novembre et décembre. — Coëlogon, lundi apr. le 14 juil. — Coëtquen (Ch<sup>te</sup> St-Hélan), 5 juil., 10 nov. — Colhniac, 2<sup>e</sup> lundi de sept. — Collinée, 1<sup>er</sup> lundi de janv., 1<sup>er</sup> vendredi de mars, 2<sup>e</sup> mai, 2<sup>e</sup> lundi de juin, 30 juil., 3<sup>e</sup> vendredi d'oct. — Corlay, 3<sup>e</sup> jeudi de janvier, 1<sup>er</sup> jeudi de février, jeudi avant la Passion, 2<sup>e</sup> jeudi après Pâques, lendemain de l'Ascension, 2<sup>e</sup> jeudi de juin, 1<sup>er</sup> jeudi de juillet, 22 juillet, 3<sup>e</sup> jeudi de sept., jeudi après le 29 sept., 3<sup>e</sup> jeudi d'oct., 1<sup>er</sup> jeudi de l'Avent, 1<sup>er</sup> vendredi de déc. — Corseul, 24 janvier, 20 avril. — Créhen, 2 nov. — Dinan, 2<sup>e</sup> jeudi de carême (8 jours), jeudi de la mi-carême, dernier jeudi de mars, mai, juin, juillet, août, sept., nov. et déc. et 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre. — Dol, 4<sup>e</sup> mardi de mai, 29 août. — Eréac, lundi gras, mardi de Pâques, 2<sup>e</sup> jeudi de sept. — Étables, 2<sup>e</sup> mardis de mars, juin, mardi après la Toussaint. — Évran, lundi de Pâques, 22 juillet, 27 décembre. — Faël (le), dernier lundi de novembre. — Gausson, 3<sup>e</sup> mardi de mai. — Glomel, 28 mai, 1<sup>er</sup> août. — Gommené, jeudi le plus près du 15 février et du 15 juillet. — Gommenéch, jeudi avant le 2<sup>e</sup> dimanche de septembre. — Gouarec, 2<sup>e</sup> samedi de chaque mois, 15 mai, 22 septembre, 29 septembre. — Gouray (le), 1<sup>er</sup> lundi de juin, samedi avant le dimanche qui suit le 14 sept. — Grâces, lundi de Pâques, lundi de la Pentecôte, lundi après le 8 sept., 26 déc. — Guenroc, dernier mercredi d'avril, 2<sup>e</sup> mercredi de juin, dernier mercredi de juillet, 1<sup>er</sup> mercredi de déc. — Guingamp, samedi après le 1<sup>er</sup> janvier et tous les samedis jusqu'à carnaval, samedi de la mi-carême, samedi de la Passion, 1<sup>er</sup> samedi de mai, samedi avant le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet, samedi après le 15 août, 2<sup>e</sup> samedi de sept. et oct., 4<sup>e</sup> samedi de nov., 24 déc. — Guitté, lundi de la Pentecôte. — Haut-Corlay (le), lendemain des courses de Corlay (3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> lundi de juin). — Hénanbihen, 2<sup>e</sup> lundi de mai. — Hévon, 1<sup>er</sup> lundi de juillet. — Hermitage-Lorge (l'), 3<sup>e</sup> lundi de mars, lundi apr. le 8 sept.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 TIRAGE DES ILLUSTRATIONS  
 GRAVURES SUR BOIS. — PHOTOGRAVURE, ETC., ETC.  
 CHROMOTYPOGRAPHIE

Ilifaut, 1<sup>er</sup> lundi de mars et dernier lundi de juillet.  
 Jugon, 2<sup>e</sup> mardi de janvier, 4<sup>e</sup> mardi de février, 3<sup>e</sup> mardi de mars, 25 avril, 3<sup>e</sup> mardi de mai, 2<sup>e</sup> mardi de juin, dernier mardi de juillet, 1<sup>er</sup> mardi de sept., 3<sup>e</sup> mardi d'oct. et nov., dernier mardi de décembre.  
 Kerfot, 10 mai, 10 août. — Kérien, 3<sup>e</sup> lundi de juillet, 24 oct. — Kerpert, dernier lundi de juillet, 30 sept.  
 La Harmoye dern. lundi de mai. — Lamballe, dern. jeudi de janv., 1<sup>er</sup> mar. de carême, jeu. qui précède le dim. des Rameaux, jeudi avant le 25 avril, jeu. avant la Pentecôte, 25 juin, dernier jeudi de juillet, 24 août, 9 et 28 oct., dernier jeudi de nov., jeudi avant Noël. — Lanfains, 3<sup>e</sup> lundi après Pâques, samedi après le 1<sup>er</sup> lundi de sept. — Langast, 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de mai, 4<sup>e</sup> mardi de juin. — Langoat, lundi des Rogations (3 jours). — Langouëdre (C<sup>o</sup> de Plénée), 9 mai, 1<sup>er</sup> décembre. — Langourla, 2<sup>e</sup> lundi de janvier, 19 mars, mardi après la Pentecôte, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de sept. — Laniscat, 1<sup>er</sup> lundi de juin et 4<sup>e</sup> lundi d'août. — Lanloup, mardi qui suit le 1<sup>er</sup> dimanche de sept. — Lannebert, mardi après le 3 mai ou le 5 si le 3 est un dimanche, et le 11, si le mardi fixé tombait le 10. — Lannion, jeudi après la Sexagésime, jeudi de la mi-carême, jeudi saint, 5<sup>e</sup> jeudi après Pâques, 23 juin, 1<sup>er</sup> août, 29 sept. (3 j.), 31 oct., 24 déc. — Lanrelas, lundi après la St-Fiacre. — Lanrivain, 12 juin, 1<sup>er</sup> lundi de juillet et sept., 9 oct. (2 j.). — Lanrodec, lundi après le dernier dimanche de sept. (à Senden). — Lantic, lendemain de l'Annonciation, 16 août. — Lanvellec, 1<sup>er</sup> mardi de mai, mardi de la Pentecôte, mardi qui suit le 3<sup>e</sup> dimanche de sept. — Lanvallon, dernier vendredi de janvier, vendredi après la Sexagésime, vendredi de la mi-carême, vendredi saint, vendredi avant le 24 juin, derniers vendredis d'août et oct., vendredi avant Noël. — Laurenan, 2 février, 15 avril, 1<sup>er</sup> lundi d'août, lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de sept. — Lescoët-Gouarec, 7 sept., lundi après le 9 octobre. — Lézardrieux, 3<sup>e</sup> jeudi de mars, 4<sup>e</sup> jeudi de juin, l'avant-dernier jeudi de sept., 2<sup>e</sup> jeudi de nov. — Locarn, 1<sup>er</sup> lundi de mai. — Loguivy-Plougras, 3<sup>e</sup> vendredi de janvier, février, mars, mai, juin, juillet, sept., oct. nov., et déc., samedi saint, samedi avant le dernier dimanche d'août. — Lohuec, samedi qui précède le 1<sup>er</sup> dim. de juillet. — Lougargat, lundi gras (au bourg), 18 juin, lendemain de la foire de Pédernec (au bourg), 1<sup>er</sup> lundi de juillet (à St-Eloi), 1<sup>er</sup> déc. ou le 2 si le 1<sup>er</sup> est un dim. (à St-Eloi). — Loudéac, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> sam. de chaque mois. Tous les vendr., marché de veaux.  
 Maël-Carhaix, 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois. — Maël-Pestivien, 2<sup>e</sup> lundi d'août, 3<sup>e</sup> lundi de novembre. — Malhoure (la), lundi de la Pentecôte. — Matignon, 2<sup>e</sup> mercredi de mai, 1<sup>er</sup> mercredi de mars, dernier mercredi de juillet, 1<sup>er</sup> mercredi d'octobre. — Mégrit,

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 TIRAGES DE CHROMOLITHOGRAPHIES ARTISTIQUES  
 POUR MM. LES ÉDITEURS  
 ALBUMS — DIPLOMES

6 mai, lundi après le 15 août. — Mellionnec, 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois. — Merdrignac, 1<sup>er</sup> mercredi de janvier, mars et avril, 2<sup>e</sup> mercredi de mai, dernier lundi de juin, 4<sup>e</sup> mercredi de juillet, 1<sup>er</sup> merc. d'août et sept., 2<sup>e</sup> merc. d'oct., 2 nov., merc. av. Noël. — 1<sup>er</sup> merc. d'août de mai. — Mouban (C<sup>o</sup> minue de Pléboulle), Merléac, 1<sup>er</sup> lundi de mai. — Monco-tour-de-Bretagne, 4<sup>e</sup> lundi de janv., 14 septembre (10 j.). — Monco-tour-de-Bretagne, 4<sup>e</sup> lundi de janv., 2<sup>e</sup> lundi de février, lundi après la mi-carême, lundi des Rameaux, lundi de la Quasimodo, 1<sup>er</sup> lundi de mai, 2<sup>e</sup> lundi de juin, juillet, août, sept., et oct., 1<sup>er</sup> lundi de nov., et déc.; marchés-foires (place de la Carrière) depuis le 1<sup>er</sup> lundi de carême jusqu'au lundi de la Quasimodo, sauf le lundi après la mi-carême, lundi des Rameaux, Quasimodo, où ces marchés se tiennent sur le champ-de-lundi de la Quasimodo, où ces marchés se tiennent sur le champ-de-foire. — Motte (a) 2<sup>e</sup> mardi de janvier, 3<sup>e</sup> lundi de mai, 2<sup>e</sup> mardi de juillet. — Mûr-de-Bretagne, 3<sup>e</sup> vendredi de janvier et février, samedi de la mi-carême, 2<sup>e</sup> vendredi d'avril, 3<sup>e</sup> vendredi de mai et juin, 23 juin, lundi après le 26 juillet, 3<sup>e</sup> vendredi d'août, sept., oct., nov., déc.  
 Notre-Dame-du-Guildo, 2<sup>e</sup> lundi d'octobre.  
 Paimpol, mardi avant la Purification, mardi après la Sexagésime, 1<sup>er</sup> sam. de carême, mardi de la mi-carême, sam. avant la Trinité, mardi av. Noël. — Paule, 25 avr. — Pédernec, 17 juin, 2 août, 22 sept. — Perros-Guirec, 11 janv., 11 avr., 11 juil., 26 sept. — Plaine-Haute, lundi suivant le 3<sup>e</sup> dimanche de carême, 26 juillet. — Plaintel, 1<sup>er</sup> lundi de carême, dernier lundi de juin, 1<sup>er</sup> lundi d'octobre. — Plancoët, 1<sup>er</sup> sam. de carême, 4 mai, 4 août, 13 sept., dern. sam. d'août, septembre et nov. — Planguenoual 3<sup>e</sup> lundi de sept. — Plé-d'août, septembre et nov. — Planguenoual 3<sup>e</sup> lundi de sept. — Plé-d'août, septembre et nov. — Plédran, 15 oct.; déliaç, 2<sup>e</sup> lundi d'avril, veille de la Pentecôte — Pléhédel, 1<sup>er</sup> jeudi de mars, Graffaut-Plé an, 3<sup>e</sup> samedi de sept. — Pléhédel, 1<sup>er</sup> jeudi de mars, dernier jeudi d'août. — Plelan-le-Petit, lundi de la Pentecôte, 1<sup>er</sup> lundi de sept. — Plelo, lundi après le 29 juin. — Plémet, dernier lundi de janvier et février, 14 mars au village de Saint-Lubin, le 30 août (au village de St-Lubin), dernier lundi de sept., oct., nov. et déc. — Plémy, samedi avant les Rameaux, 2<sup>e</sup> lundi de juillet, 10 sept. — Plénée-Jugon, samedi avant le mardi gras, 26 mars, 1<sup>er</sup> samedi de juin, 1<sup>er</sup> lundi de juillet, 9 septembre, 25 octobre, dernier samedi de décembre. — Plerin, 4<sup>e</sup> lundi après Pâques. — Pleslin, 3<sup>e</sup> lundi de 4 novembre. — Plésidy, 28 juin, 2 novembre. — Pleslin, 3<sup>e</sup> lundi de juin. — Ples-sala, 1<sup>er</sup> mardi d'avril, 1<sup>er</sup> mercredi de juin et juillet, 2<sup>e</sup> mardi de mai, sept., oct., nov et déc. — Plestan, 2<sup>e</sup> lundi de juil. — Plestin-les-Grèves, 1<sup>er</sup> mercredi de fév., 3<sup>e</sup> mercredi de mai, 1<sup>er</sup> mercredi de juillet, le mercredi après le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre, 2<sup>e</sup> mercredi de novembre, 28 décembre. — Pleubian, 29 avril. — Pleudihen, mardi de Pâques, 3<sup>e</sup> lundi d'oct. — Pleumeur-Gautier, lundi après l'Ascension. — Plévin, lundi qui suit le 22 août. —

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 LETTRES DE MARIAGE  
 et d'Invitation aux Noces.

Plœuc, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois. — Ploëzal, 8 avril, mardi après le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet, 3 nov. — Plorec, lundi après le 13 juin. — Plouagat, jeudi qui précède le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre. — Plouaret, 3<sup>e</sup> mercredi de juillet, 12 sept. — Plouasne, 3<sup>e</sup> mardi de mai. — Ploubalay, 26 janvier, 25 mai, 24 septembre. — Ploëc, 3<sup>e</sup> jeudi d'octobre. — Plouër, 7 février, 6 mai, 9 août, 1<sup>er</sup> décembre. — Plouézec, 1<sup>er</sup> mercredi de février, 1<sup>er</sup> mai, mercredi qui suit le 1<sup>er</sup> dimanche de sept. — Plougonver, 2<sup>e</sup> lundi d'avril, dernier mardi de mai et juillet, veille du dernier dimanche de sept. — Plougrescant, 2 juillet, 14 sept. — Plouguenast, 2<sup>e</sup> mardi d'avril, 1<sup>er</sup> mardi de juin et sept., 4<sup>e</sup> mardi d'oct. — Plouguernével, 3<sup>e</sup> lundi d'avril, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche d'oct. — Plouha, mardi gras, 1<sup>er</sup> mardi de juin, juillet et oct. — Ploumilliau, samedi après l'Ascension (à Keraudy). — Plounérin, 3<sup>e</sup> mardi de janvier, 1<sup>er</sup> mardi de juin, 7 sept. — Plounevez-Moëdec, mardi gras. — Plounevez-Quintin, dernier mercredi d'avril, 25 nov. — Plourhan, 14 mai, 15 juin. — Plouvara, 3<sup>e</sup> lundi apr. Pâques. — Pluduno, dern. lundi de mai. — Plufur, dern. vendredi de mai, 23 juil. — Plumaudan, 14 sept., 3 nov. — Plumaugat, 3<sup>e</sup> lundi de mai. — Plumieux, 2<sup>e</sup> lundi d'av., lundi ap. le dern. dimanche de mai (assembl. la veille), 2<sup>e</sup> lundi d'oct. (assembl. St-Rémi la veille). — Plussulien, 4<sup>e</sup> lundi de mai. — Pluzunet, 2<sup>e</sup> mardi de mai, 10 oct. — Pommeret, 1<sup>er</sup> vend. d'oct. — Pommerit-le-Vicomte, 4<sup>e</sup> mardi de juin, lundi apr. le 1<sup>er</sup> dimanche d'oct. — Pont-Melvez, lendemain de l'Ascension, 1<sup>er</sup> mardi de septembre. — Pontrioux, 1<sup>er</sup> lundi d'avril, lundi de la Pentecôte, lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de juil., 2<sup>e</sup> lun. de sept. et oct., dern. lun. de nov. — Pordic, lundi des Ram., 2<sup>e</sup> lun. de sept. — Prénessaye (la), 12 mai, 23 juin, 9 sept. — Quessoy, 3<sup>e</sup> mardi de juin. — Quévert, lendemain des courses de Dinan (août), 8 sept. (ou le 17 si le 18 est un jeudi). — Quilliac (le), 9 sept. — Quintin, 1<sup>er</sup> mardi de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août et déc., 3<sup>e</sup> mardi de mars, 13 juillet, dernier d'août, 22 sept., 11 nov. — Quiou (le), 1<sup>er</sup> mardi de juillet.

Roche-Derrien (la), vendredi après la Trinité, 7 sept. — Rostrenen, 1<sup>er</sup> mardi de janvier, mardi après le 15 janvier, 1<sup>er</sup> mardi de février, mardi après la Sexagésime, 2<sup>e</sup> mardi de carême, mardi après la mi-carême, mardi de la Passion, mardi saint, mardi de Pâques, mardi avant l'Ascension, mardi après le 15 mai, mardi de la Pentecôte, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis de juin, 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis de juillet, 16 août, dernier mardi d'août, mardis après les 14 et 20 sept., mardi après le 15 oct., dernier mardi d'oct., mardi après la Toussaint, 1<sup>er</sup> mardi de décembre, mardi après Noël. — Rouillac, 3<sup>e</sup> mardi de juillet. — Runan, 26 mars, 11 juin, dernier samedi de juillet, 1<sup>er</sup> samedi d'août, 9 sept., 18 oct., 27 déc.

Senven-Lehart, dernier lundi de mars, 24 août. — Sévignac, 21 avril, 15 juin.

St-Alban, 1<sup>er</sup> lundi de septembre. — St-Barnabé, 2<sup>e</sup> lundi de mars. — St-Brandan, lundi après la Quasimodo, 3<sup>e</sup> lundi de juin, dernier lundi d'octobre. — St-Briec, 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, sauf en septembre où la foire du 30 septembre tient lieu

de foire mensuelle et les foires d'avril et d'octobre sont spécialement réservées aux chevaux, et 30 septembre. — St-Caradec, dernier mardi de février, mars, avril et mai. — St-Carreuc, 2<sup>e</sup> mardi d'avril, lundi qui suit le 1<sup>er</sup> dimanche de sept. — St-Connan, 1<sup>er</sup> août, 12 déc. — St-Denoual, lundi qui suit le dimanche de la Fête-Dieu. — St-Donan, 2<sup>e</sup> lundi d'oct. — Saint-Etienne-du-Gué, 1<sup>er</sup> jeudi de mai. — St-Fiacre, dern. mer. d'avril, lundi après le dern. dimanche d'août. — Saint-Gildas, 8 septembre. — Saint-Gilles-du-Mené, 2<sup>e</sup> lundi de Saint-Julien, 1<sup>er</sup> lundi de septembre et 2<sup>e</sup> lundi d'octobre. — St-Gilles-Julien, 1<sup>er</sup> lundi de septembre et 2<sup>e</sup> lundi d'octobre. — St-Pligean, 3 mai, 6 déc. — St-Glen, sam. av. le 1<sup>er</sup> dim. d'août. — St-Gouëno, 2<sup>e</sup> lun. d'avr., 3<sup>e</sup> lun. de juin, dern. lun. de juil., 4<sup>e</sup> lun. de sept., 3<sup>e</sup> lundi de nov. — St-Guen, lundi après le 22 juillet, lundi après le dernier dimanche de février, 20 juin. — St-Ja-St-Igneuc, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de février, 20 juin. — St-Jean-de-Mené, 2<sup>e</sup> lundi de décembre. — St-Jouan-de-l'Isle, 26 juin, 28 déc. — Saint-Julien, 2<sup>e</sup> lundi de mai. — St-Lormel, 1<sup>er</sup> lundi de juillet. — St-Martin-des-Prés, 30 juin, 29 septembre. — Saint-Mayeux, 14 août, 5 novembre. — St-Michel-en-Grève, 14 septembre, 17 nov. (2 j.). — St-Nicolas-du-Pélem, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, février, mars, avril, juin, juillet, août, oct., nov., déc., 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis de mai, 3<sup>e</sup> lundi de sept. — St-Nicodème, 1<sup>er</sup> lundi d'août. — St-Péver, 6<sup>e</sup> mardi après Pâques, mardi apr. le 2<sup>e</sup> dim. de sept. (à Avaugour). — St-Quay-Portrieux, 2<sup>e</sup> lundi de janv., 1<sup>er</sup> lundi de mai, 4<sup>e</sup> lundi de sept. — St-Servais, 14 mai. — St-Vran, lundi apr. le 23 sept. (à Bodeu). — Tramain, 16 août. — Trébédan, 1<sup>er</sup> lundi d'oct. — Trébry (à Bel-Air), samedi précédant l'assemblée de N.-D. de Bel-Air, laquelle a lieu le dimanche suivant le 15 juillet. — Trédarzac (au bourg), samedi suivant le 3<sup>e</sup> dimanche de sept. — Trédias, 1<sup>er</sup> lundi de juin. — Trégoeur, lundi qui suit le 4<sup>e</sup> dimanche après Pâques. — Trégonneau, 4<sup>e</sup> lundi après Pâques. — Tréguidel, samedi avant le dernier dimanche de sept. — Tréguier, mercredi avant le 15 janvier, mercredi avant la Purification, 3<sup>e</sup> mercredi de février, mercredi de la mi-carême, mercredi saint, samedi de la Trinité, dernier mercredi de sept. avant-dernier et dernier mercredis d'oct., dernier mercredi de nov., mercredi avant Noël. — Trémereuc, lundi après le 10 août. — Trémour, 23 juin. — Tréméven, 15 janvier, 16 avril, 24 juillet, 15 oct. — Trévé, lundi qui suit le 13 sept. (lendemain de la fête patronale). — Trévèneuc, lundi qui suit le dimanche le plus près du 25 avril. — Trigavou, lundi de la Pentecôte.

Uzel-près-l'Oust, 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.

Vieux-Bourg (le), 9 août. — Vieux-Marché (le), 3<sup>e</sup> mercredi de janv., févr. et mars, 4<sup>e</sup> mer. d'avr., 4<sup>e</sup> mer. de mai, 3<sup>e</sup> mer. de juin, août, sept., nov. et déc., 6 oct. — Vildé-Guingalan, le lundi qui suit le 24 juin.

Yffiniac, 2<sup>e</sup> lundi de mai, 1<sup>er</sup> lundi de juillet, 2<sup>e</sup> lundi de sept., 4<sup>e</sup> lundi de nov. — Yvias, mercredi qui suit le dimanche après le 13 juillet. — Yvignac, 2<sup>e</sup> mardi de février, dern. lundi de septembre.

## FOIRES DU FINISTÈRE

L'Imprimerie FR. SIMON, à Rennes, soucieuse de donner au Public des renseignements très exacts, prie MM. les Maires de vouloir bien lui faire connaître, avant le 1<sup>er</sup> septembre, les changements de foires et marchés.

**NOTA.** — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

## Arrondissement de Quimper.

Beuzec-Cap-Sizun, lundi des Rogations.  
Briec, premier lundi de chaque mois.  
Clohars-Fouesnant, dernier lundi de mars et lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet.  
Confort (commune de Meilars), 25 janvier, 25 mars, 25 novembre.  
Concarneau, le lundi qui suit les 11 février, 11 mai, 11 août, 11 novembre.  
Douarnenez, 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois.  
Elliant, les 5 janvier, mars, avril, septembre, 25 mai, 1<sup>er</sup> décembre.  
Ergué-Gabéric, lundi après le 2<sup>e</sup> dimanche de septembre, à la chapelle de Kerdévet.  
Forêt-Fouesnant (la), mercredi de Pâques, mardi de la Pentecôte, 2<sup>e</sup> lundi de septembre.  
Fouesnant, mercredi qui suit le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet.  
Guengat, le dernier lundi de février.  
Guilvinec, 3<sup>e</sup> lundi de mars, mai, septembre et novembre.  
Landudec, 10 de chaque mois.  
Langolen, 28 mars, 28 mai, 28 septembre.  
Lanriec, le 2 janvier et le lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet.  
Lanvern (C<sup>ne</sup> de l'Iouneour), 1<sup>er</sup> octobre.  
Le Juch, 9 mai.  
Meilars, 15 mai, 1<sup>er</sup> lundi de juillet, le 7 septembre.  
Peumerit, 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
Ploaré, 3<sup>e</sup> mercredi de mars et de septembre.  
Plogastel-Saint-Germain, dernier lundi de chaque mois à l'exception du mois de mai; 28 mai à Saint-Germain.  
Plogonec, lundi qui suit le dimanche de la Passion, dernier lundi de novembre.  
Plomeur, dernier lundi de mai.  
Plonéis, le 8 décembre.  
Plonéour-Lanvero, 13 de chaque mois.  
Plouhinec, le deuxième lundi de septembre.  
Plövan, lundi qui suit le 3<sup>e</sup> dimanche de septembre.  
Plözévet, lundi de la Trinité.

## PAPIER FAYARD

S'emploie contre les Clous et les Abscis.  
Apposer des bandelettes de PAPIER FAYARD pour activer l'élimination du pus et laver à l'eau phéniquée : Se trouve dans toutes les pharmacies. — UN SIÈCLE DE SUCCÈS.

Pont-Croix, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
Pont-l'Abbé, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois.  
Pouldavid (C<sup>ne</sup> Pouldergat), 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.  
Pouldreuzic, le dernier jeudi de chaque mois.  
Poullan, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre.  
Quimper, 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois, 15 avril et 2 mai.  
Rosporden, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, 7 janvier, 6 décembre.  
Saint-Ivy, le 1<sup>er</sup> janvier, le lundi après le 2<sup>e</sup> dimanche après Pâques.  
Tourch, 1<sup>er</sup> avril et lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de septembre.  
Treguennec, 1<sup>er</sup> vendredi après la Pentecôte.  
Trégunc, 5 janvier, dernier mercredi de février, 2<sup>e</sup> mercredi d'avril, 1<sup>er</sup> mercredi de juillet, septembre et novembre.  
Tréméoc, le lundi qui suit le 2<sup>e</sup> dimanche de Pâques et 28 septembre.  
Tremouin (en Plomeur), 4<sup>e</sup> samedi de septembre.

## Arrondissement de Brest.

Brelès, 26 novembre.  
Brest, 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, mardi avant l'Ascension, 6 octobre.  
Conquet (le), 10 mai, 23 septembre.  
Daoulas, 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.  
Dirinon, 3<sup>e</sup> mercredi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.  
Folgoët, 9 janvier, 5 mars, 6 avril, 23 juin, 29 août et 9 septembre.  
Gouesnou, la veille de l'Ascension, 25 octobre, 4<sup>e</sup> jeudi de janvier, février, mars, avril, juin, juillet, août, septembre, novembre, et décembre.  
Goulven, 20 avril et 2 juillet.  
Guipavas, 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
Guissény, 2<sup>e</sup> samedi d'avril et d'octobre.  
Hanvec, 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois et le 20 juillet.  
Hôpital-Camfrout, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, mars, juin et septembre.  
Irvillac, 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
Lambézellec, mardi avant le dimanche gras, 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois.  
Landerneau, 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois, le 29 septembre et le 25 novembre; marchés francs pour la vente des bestiaux, 2<sup>e</sup> lundi de janvier, mars, avril, octobre, novembre, décembre.  
Landunvez, 22 décembre.  
Lannilis, 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.  
La Roche, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois; marchés francs, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, février, mars, avril, novembre, décembre.  
Lesneven, dernier lundi de chaque mois et 25 juillet, le 3<sup>e</sup> lundi de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.  
Loc-Eguiner, vendredi précédant le dimanche de la Trinité.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1634

Collection importante de Caractères étrangers : Grec, Russe, Hébreu, Arabe, C. Hébreu, etc. — Lettres accentuées — caractères spéciaux pour Phonétique, Métrique, Algèbre, Mathématiques, Musique, Plain-chant, etc.

Martvre (la), 25 avril, 2<sup>e</sup> lundi de juillet.  
 Plabennec, 2<sup>e</sup> mardi de ch. mois.  
 Ploudalmézeau, 3<sup>e</sup> lun de ch. mois.  
 Ploudiry, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre.  
 Plougastel-Daoulas, dernier jeudi de chaque mois.  
 Plouguerneau, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
 Plouguin, 1<sup>er</sup> jeudi de mars, juin, octobre et décembre.  
 Plouvien, le 2<sup>e</sup> samedi de janvier, avril et octobre.

#### Arrondissement de Châteaulin.

Argol, le lundi après le dernier dimanche d'août, 19 septembre.  
 Berrien, lundi après la Fête-Dieu, 4 décembre.  
 Bolazec, samedi qui suit l'Ascension.  
 Botmeur, dernier vendredi de mai, juillet, septembre.  
 Brasparts, 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, lundi après le dimanche des Rameaux, mardi de la Pentecôte.  
 Brennilis, le lundi après le 4<sup>e</sup> dimanche de juillet.  
 Carhaix, les 2<sup>e</sup> samedis de janvier et de février, 13 mars, 1<sup>er</sup> jeudi après Pâques, veille de l'Ascension, 30 juin, samedi après les 9 et 28 août, 20 septembre, 2 novembre (8 jours), 29 novembre; marché franc d'animaux de boucherie le mardi de chaque semaine.  
 Camaret-sur-mer, le 3<sup>e</sup> mercredi des mois de janvier, juillet, août et octobre.

Piourin-Ploudalmézeau, 1<sup>er</sup> jeudi de mai et d'octobre.  
 Porspoder, dernier jeudi de mai.  
 R-1-cq-K rhuou (Le), 3<sup>e</sup> mer.  
 St-Divy, 1<sup>er</sup> mardi de janv., mars, mai, juil., sept. et nov.  
 St-Éloi, le dern. jeudi de chaque mois, le lendem. de la St-Jean de juin de la St-Laurent d'août, de la St-François de décembre.  
 St-Marc, 1<sup>er</sup> mardi des mois de mars, juin, sept. et déc.  
 Saint-Pierre-Quilbignon, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.  
 St-Renan, 1<sup>er</sup> sam. de chaque mois.

Cast, lundi après le 2<sup>e</sup> dimanche de mai, lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet.  
 Châteaulin, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, 12 mars, 6 mai, 18 octobre (8 jours), 23 novembre.  
 Châteauneuf-du-Faou, 20 janvier, 20 février, 3 et 20 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 20 septembre, 15 octobre, 11 novembre, 20 décembre.  
 Cléden-Poher, 1<sup>er</sup> mardi de mai et d'octobre.  
 Cloître (Le), 4<sup>e</sup> samedi de janvier et 4<sup>e</sup> samedi après Pâques.  
 Collreec, vendredi après la Trinité, 3<sup>e</sup> lundi de mars, avril, mai, novembre, le lundi qui suit le 3<sup>e</sup> dimanche de juillet et d'octobre.  
 Coray, 2 janv., 2 et 25 févr., 26 mars, 28 avril, 19 mai, 28 juillet, 1<sup>er</sup> août, 14 sept., 28 oct., 29 nov., 2<sup>e</sup> mardi de décembre.  
 Crozon, 2 et 7 janv., 3 févr., lundi gras, 26 mars, sam. avant le 15

avril, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 28 septembre, 9 décembre.  
 Dinéault, le 22 février et 16 nov.  
 Edern, lundi après le 3<sup>e</sup> dimanche de Pâques.  
 Faou (le), le dernier samedi de chaque mois, 17 janvier, 15 mars, 3 mai, 15 juin, 14 septembre, 10 octobre.  
 Feuillée (la), 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, 2 mai, 23 juin et 14 septembre.  
 Gouézec, 25 mars, 25 mai et le 29 septembre.  
 Huelgoat, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, lendemain de la Purification, 1<sup>er</sup> jeudi de carême, lendemain de l'Annonciation, 25 avril (jour de la Saint-Marc), 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre.  
 Kergloff, le lundi qui suit le 2<sup>e</sup> dimanche de septembre.  
 Landeleau, 13 février, 30 avril, 22 juin, 22 juillet, 29 septembre.  
 Landevennec, 15 juillet, 24 septembre.  
 Lanveoc, 23 janvier, mercredi après Pâques, lendemain de l'Ascension, le jeudi après la St-Michel, 1<sup>er</sup> novembre, 23 déc.  
 Laz, 31 mars, 1<sup>er</sup> mai, 3 juin, mercredi après le 3<sup>e</sup> dimanche de septembre.  
 Le Cloître-Pleyben, 4<sup>e</sup> samedi de janvier, 4<sup>e</sup> samedi après Pâques.  
 Leonon, lundi de la Trinité, 2<sup>e</sup> mardi de déc.  
 Leuhan, 18 avril, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre.  
 Locmaria-Berrien, lundi après le dimanche de la Trinité et après le dern. dimanche de septemb.  
 Locrovan, 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois.

Lopérec, le 3<sup>e</sup> mercredi d'avril et 8 décembre.  
 Loqueffret, 3<sup>e</sup> vendredi de mars et septembre, lundi qui suit le dimanche de la Trinité.  
 Ménéhom (en Plomodiero), 17 juin, 16 août, 9 septembre.  
 Niver (en Edern), le lundi de la Pentecôte et le 8 septembre.  
 Pleyben, le 24 juin et le 25 septembre.  
 Plomodiern, 27 février, 19 mai, lundi après le dernier dim. de septembre.  
 Plonévez-du-Faou, 12 mai, vendredi précédant le dimanche de la Trinité (à St-Herbot), 25 janvier, 6 décembre.  
 Plonévez-Portzay, 1<sup>er</sup> lundi de mars et octobre.  
 Plouyé, le lundi gras, dernier mardi de mai et 5<sup>e</sup> lundi de septembre.  
 Port-Launay, 12 février, 25 septembre.  
 Poallaquen, 1<sup>er</sup> lundi de janvier, lundi avant la Quinquagésime, 1<sup>er</sup> lundi de mars, avril, 9 mai, lundi après le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet, 1<sup>er</sup> lundi d'août, septembre et novembre.  
 Quévenéven, lundi des Rameaux, 2 juillet, 29 août.  
 Quimerc'h, le 19 avril.  
 Roscanvel, dernier vendredi de février, 1<sup>er</sup> vendredi de mai et juin et le lundi après le 14 septembre.  
 Sainte-Anne-la-Palue (en Plonévez-Portzay), lundi qui suit le dernier dimanche d'août.  
 Sainte-Anne (en Lanveoc), vendredi avant la fête patronale de Sainte-Anne (26 juillet) ou 1<sup>er</sup> dim. qui suit cette date.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 IMPRESSIONS DE LABEURS  
 Brochures, Journaux & Revues périodiques  
 OUVRAGES EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 Le petit INDICATEUR SIMON  
 Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways  
 et des marées de Bretagne.

Saint-Fiacre (en Crozon), 40 mai.  
 Saint-Hrmin, 1<sup>er</sup> mars, 15 juillet,  
 1<sup>er</sup> octobre.  
 Saint-Laurent (en Crozon), 14 juin,  
 11 août, 27 octobre.  
 Saint-Nic, 10 avril, lundi après le  
 2<sup>e</sup> dimanche d'octobre.  
 Saint-Rivoal, mardi apr le 21 nov.  
 Scrignac, 24 février, 1<sup>er</sup> mardi  
 d'avril, mardi qui suit le der-  
 nier dimanche de juin, 1<sup>er</sup> août,

1<sup>er</sup> mardi d'octobre, 21 dé-  
 cembre mercredi de Pâques.  
 Spézet, 28 avril, mardi de la Tri-  
 nité, mardi après le 2<sup>e</sup> dimanche  
 de juillet, mardi après le 1<sup>er</sup>  
 dimanche de septem. et mardi  
 après le 1<sup>er</sup> dimanche d'oct.  
 Telgruc, 18 mars, 12 octobre.  
 Trégarvan, lundi après le 1<sup>er</sup> di-  
 manche de juillet.  
 Trégourez, 24 juillet et 29 sept.

**Arrondissement de Morlaix.**

Berven, (en Plouzévédé), le 4<sup>e</sup>  
 jeudi de chaque mois.  
 Boisrohel, mardi prec. le 23 avril.  
 Cleder, 28 janvier, 18 novembre.  
 Le Coiltre, dernier jeudi de chaque  
 mois, lundi après la Trinité.  
 Commana, dernier mardi de chaq.  
 mois.  
 Guerlesquin, 1<sup>er</sup> lundi de janvier,  
 lundi des Rameaux, 4<sup>e</sup> lundi de  
 juillet, 1<sup>er</sup> lundi d'octobre.  
 Guiclan, 2<sup>e</sup> lundi de février, avril,  
 juin, août, octobre, décembre.  
 Guimaëc, mardi après le 1<sup>er</sup> di-  
 manche de juillet.  
 Guimiliau, 3<sup>e</sup> lundi de chaq. mois.  
 Lampaul, lundi après le 1<sup>er</sup> di-  
 manche de mai, 4<sup>e</sup> vendredi de  
 janv., fév., mars, oct., nov. déc.  
 Landivisiau, foire St-Mathieu, 15  
 et 22 sept., mardi qui suit le  
 2<sup>e</sup> lundi de juil., 2<sup>e</sup> merc. des  
 autres mois. Marches francs  
 pour animaux de bouch. tous  
 les merc. des mois de mai, juin,  
 juillet, août, sept., octobre.  
 Lanhouarneau, 25 avril, 6 mai,  
 14 juin, 17 juillet.  
 Launmeur, 1<sup>er</sup> vendredi et 1<sup>er</sup> sa-

medi d'octobre, 9 décembre,  
 2<sup>e</sup> lundi de carême, 11 juin et  
 6 mai.  
 Lannéanou, 25 mars, 24 juin,  
 lundi après le dernier dimanche  
 d'août, 26 décembre.  
 Loc-Egnimer-Saint-Thégonnec, 4<sup>e</sup>  
 samedi de janvier, février, mars,  
 avril, septembre et octobre.  
 Lochrist (en Plouñévez), 24 sept.  
 Mespaul, 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois,  
 (ces foires se tiennent au hameau  
 de Sainte Catherine).  
 Morlaix, 2<sup>e</sup> samedi de chaq. mois,  
 2<sup>e</sup> foire aux chev. le 15 mars,  
 jeudi apr. la Pentecôte, 4 juil.,  
 15 et 16 octobre, 25 novembre.  
 Penzé (en Taulé), 1<sup>er</sup> lundi de  
 chaque mois, 29 septembre.  
 Pleyber-Christ, 2<sup>e</sup> jeudi et 4<sup>e</sup> lundi  
 de janvier, février, mars, no-  
 vembre et décembre.  
 Plouégat-Guérand, 22 janvier, 20  
 juillet, 22 décembre.  
 Pleuëscat, 1<sup>er</sup> samedi de chaque  
 mois à l'exception d'août et  
 d'octobre, 10 août, 18 octobre.  
 Plouézoch, 17 janvier, 20 avril,  
 17 juillet, 27 décembre.

Imprimerie FR SIMON, fondée à Rennes en 1634  
 IMPRESSIONS DE LOUË ET DE BIBLIOPHILES — CARACTÈRES ELZEVIRIENS  
 Collection variée d'Ornements typographiques anciens  
 RÉIMPRESSION DE VIEUX LIVRES

Plougonven, 2<sup>e</sup> mercredi de mars,  
 18 mai, 4<sup>e</sup> mardi de sept., et  
 le 4<sup>e</sup> mardi de décembre.  
 Plouigneau, 2<sup>e</sup> lundi de janvier,  
 mercredi des Cendres, le ven-  
 dredi apr. l'Ascension, 2<sup>e</sup> mardi  
 de septembre, lundi après la  
 Foire-Haute de Morlaix.  
 Plouñéour-Ménez, 3<sup>e</sup> mardi de  
 chaque mois.  
 Plouñévez-Lochrist, 3<sup>e</sup> jeudi de  
 janvier, mars, mai et novemb.  
 Plourin, 13 octobre.  
 Pluzorn, dernier samedi de cha-  
 que mois et le 17 octobre  
 quand cette dernière foire coin-  
 cidera avec un dimanche ou un  
 jour férié, elle sera renvoyée  
 au dernier samedi du mois.  
 Ponthou (le), 1<sup>er</sup> samedi de janv.,  
 mars, mai, juil., sept., nov.  
 Relecq. (en Plouñéour-Ménez),  
 4<sup>e</sup> mercredi des mois de jan-

vier, avril, mai, juin, juillet,  
 octobre et novembre; 1<sup>er</sup> fé-  
 vrier, 24 mars, 14 août, 7 sep-  
 tembre, 7 décembre.  
 Saint-Eutrope (en Plougonven),  
 30 avril et 9 octobre.  
 Saint-Pol-de-Léon, 4<sup>e</sup> mardi de  
 chaque mois.  
 Saint-Sauveur, 1<sup>er</sup> vendredi de  
 janvier, février, mars, avril,  
 novembre, décembre.  
 Saint-Thégonnec, foire aux bes-  
 tiaux le 1<sup>er</sup> mardi de chaque  
 mois; foire aux chevaux le  
 1<sup>er</sup> jeudi de carême, 2<sup>e</sup> mardi  
 de juillet, 10 septembre, jeudi  
 avant le 1<sup>er</sup> vendredi d'octobre.  
 Sibiril, 28 octobre, 6 et 27 dé-  
 cembre.  
 Sizun, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois,  
 3<sup>e</sup> lundi de novembre jusqu'à  
 fin avril.

**Arrondissement de Quimperlé.**

Arzano, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois.  
 Bannalec, 2<sup>e</sup> mercredi de janvier,  
 mai, juin, juillet, août, septem-  
 bre, octobre, novembre, dé-  
 cembre, 1<sup>er</sup> mercredi de février,  
 mars et avril.  
 Guilligomar'ch (au hameau de  
 Saint-Eloy), lundi après le 2<sup>e</sup>  
 dimanche de juillet.  
 Kernével, 2<sup>e</sup> lundi de fév., avril,  
 juin, sept., octob. et novemb.  
 Melgven, 2<sup>e</sup> mercredi de février  
 et mars, lundi de la Trinité,  
 dernier lundi d'août, 1<sup>er</sup> mardi  
 d'octobre et 26 décembre.  
 Moëlan, 2<sup>e</sup> jeudi de mars, mai,  
 juin, et 1<sup>er</sup> jeudi de septembre.  
 Pont-Aven, 3<sup>e</sup> mardi de janvier,  
 1<sup>er</sup> et dernier mardi de carême,  
 6 mai, 23 juin, 1<sup>er</sup> mardi de

juin, juillet, septembre, mardi  
 avant la Saint-Michel, 1<sup>er</sup> dé-  
 cembre et mardi avant Noël.  
 Querrien, 4<sup>e</sup> jeudi de janvier,  
 avril, juin et octobre.  
 Quimperlé, 3<sup>e</sup> vendr. de janv. fév.,  
 mai, juin, nov., et 24 déc. lundi  
 de la Passion, jeudi-saint, 24  
 juillet, 10 août, 29 septembre,  
 17 et 28 octobre.  
 Riec-sur-Bélon, le 3<sup>e</sup> lundi de ca-  
 rême, le lundi de la Trinité, le  
 lundi après le 8 sept. et le 3<sup>e</sup>  
 lundi de décembre.  
 Scaër, 15 janv., 15 fév., 12 mars,  
 10 avril, 3 mai, samedi après la  
 Fête-Dieu, 1<sup>er</sup> juil., 1<sup>er</sup> et 24 août,  
 7 sept., 1<sup>er</sup> oct., 2 et 23 nov. 16 déc.  
 Saint-Thuriea, 3<sup>e</sup> mercredi de fév.,  
 avril, juin, sept., nov., et déc.



### FOIRES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

L'imprimerie FR. SIMON, à Rennes, soucieuse de donner au public des renseignements très exacts, prie MM. les Maîtres de vouloir bien lui faire connaître, avant le 1<sup>er</sup> septembre, les changements de foires et marchés.

**NOTA.** — Les foires qui tombent un dimanche ou un jour férié sont remises au lendemain.

Abbezeil, marché et foire 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, 20 juillet, 23 septembre.  
 Agréfeuille, 2<sup>e</sup> jeudi de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, novemb. et décemb.  
 Auzenis, foire de chaque semaine, 4 mars, jeudi après le 11 juin et le 2 juillet lorsque ces dates ne tomberont pas un jeudi, 30 novembre; marché d'animaux gras, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis de chaque mois.  
 Arthon-en-Retz, 25 janvier, 8 et 25 février, 6 mars, 1<sup>er</sup> mardi après le 25 mars, 12 avril, 2 mai, 11 juin, 2<sup>e</sup> jeudi de juillet, 15 juillet, 2<sup>e</sup> et dernier jeudi d'août, 6 et 22 septemb., 2<sup>e</sup> jeudi d'octobre, 7 novembre, 2<sup>e</sup> jeudi de novemb., 6 décemb.  
 Assérac, 6 janv., 10 fév., 30 mai, 24 juin, 15 juillet, 9 et 29 septembre; à Pont-d'Armes, 8 av.  
 Avesac, 20 janvier, 3<sup>e</sup> mercredi de février, 4<sup>e</sup> mardi après le dimanche de la Passion, 23 mai, 14 octobre.  
 Barbechat, le lundi de Pâques.  
 Basse-Goutaine, 6 août.  
 Belligné, 3<sup>e</sup> lundi de janvier, lundi avant le 3<sup>e</sup> mardi de février.  
 Bernerie (La), 3 novembre, dimanche de la Quasimodo assemblée-gager e.  
 Gesné, 1<sup>er</sup> jeudi de janvier.  
 Bignon (Le), 4<sup>er</sup> mardi de janvier, de février, de mars, d'août et de décembre, 15 mai.  
 Blain, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, mardi gras, mardi de la mi-carême, jeudi de Pâques, 10 et 20 août, 4 oct., 2 nov.; à l'Erandais, lundi de Pâques; à St Emilien, 1<sup>er</sup> jeudi de février, 17 sept.; à St-Omer, 13 janvier.  
 Boissière-du-Doré (La), 3<sup>e</sup> lundi de févr., mars, avril et décembre.  
 Bonœuvre, 24 avril.  
 Bouaye, 10 avril, 3 septembre.  
 Bouée, mardi gras, lundi de la Pentecôte, 8 décembre.  
 Bouguenais, 10 février, 1<sup>er</sup> mars, 20 avril, lundi avant l'Ascension, 30 juin, lendemain du dernier dimanche de juillet.  
 Bourgneuf, 20 février, dernier mardi d'avril, 2<sup>e</sup> lundi d'août, dernier mardi de septembre, 10 octobre; à St-Syr, 3<sup>e</sup> lundi de mars, 16 juin, 8 sept.  
 Boussay, 2<sup>e</sup> mardi de ch. mois.  
 Bouvron, 2<sup>e</sup> jeudi de janvier, 3<sup>e</sup> jeudi de février, 20 mars, 10 mai, 1<sup>er</sup> décembre.  
 Bratus, 12 fév., 10 mai, 11 août.  
 Campbon, dern. samedi de janv., 3<sup>e</sup> samedi de fév., jeudi après la mi-carême, 1<sup>er</sup> samedi d'avril, 3<sup>e</sup> jeudi de décembre.

Carquefou, 2<sup>e</sup> lundi de janvier, 27 fevr., 13 avril, 22 juill., 2 nov. Casson, 12 févr., 12 déc.  
 Cellier (Le), 3<sup>e</sup> samedi de janvier, 2<sup>e</sup> samedi de février et de dec.  
 Chapelle-Basse-Mer (La), 19 mars, 1<sup>er</sup> août; à Saint-Simon, 28 oct.  
 Chapelle-des-Marais (La), dernier samedi de janv., 1<sup>er</sup> samedi de carême, lundi saint, 16 mai, 8 juin, dernier samedi de dec.  
 Chapelle-Grain (La), 7 mai, 25 juin, 28 octobre.  
 Chapelle-Heulin (La), 30 avril, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois.  
 Chapelle-Lannay (La), der. lun. de jan., 4 mai, 26 août, 9 oct., 5 déc.  
 Chapelle-Saint-Sauveur (La), 1<sup>er</sup> mardi d'avril.  
 Chapelle-sur-Erdre (La), 3<sup>e</sup> lundi de janvier, lundi de Pâques.  
 Chateaubriant, tous les merc., 13 et 14 sept., 1<sup>er</sup> mardi apr. la Touss.  
 Chateaulheault, 1<sup>er</sup> jeudi d'avril.  
 Chauvé, 1<sup>er</sup> janv., 3 fév., 13 mars, 12 mai, 13 sept. et 12 nov.  
 Cheix, 15 novembre.  
 Chéméré, 8 janvier, 10 février.  
 Chevrolière (La), 4<sup>er</sup> jeudi de janv., février, mars et avril.  
 Clisson (Le), 15 janv., 10 fév., 6 nov.  
 Clisson, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vend. de janv. févr., mars, avr., mai et juin, 1<sup>er</sup> vendredi après Pâques.  
 Conquereuil, 2<sup>e</sup> jeudi de janvier, 16 février, 25 mai, 25 août.  
 Cordemais, 15 janvier, 20 avril, 1<sup>er</sup> jeudi de septembre et d'oct., 2<sup>e</sup> jeudi de novembre, 15 déc., (marché le jeudi).  
 Couéron, 20 janvier, 28 mars, 23 août, 18 oct., 3<sup>e</sup> jeudi de novembre; marché de porcs le 3<sup>e</sup> jeudi de fév., et mai, 20 nov.  
 Couffe, 3<sup>e</sup> lundi de janv. et de déc.  
 Croisic (Le), du dernier dimanche de juil. au 1<sup>er</sup> dimanche d'août.  
 Crossac, dern. sam. de fév., 9 mai.  
 Derval, 2<sup>e</sup> mar. de ch. m., le vend. ap. la mi-carême, mardi ap. la Quasi. et le lun. ap. la S.-Clair.  
 Donges, dern. lundi de janvier, 1<sup>er</sup> lundi de carême, lundi apr. l'Ascension, 2<sup>e</sup> lundi de juil., 14 nov.  
 Doulon, 25 mars, 21 décembre.  
 Drefféac, 30 avril.  
 Erbray, 3<sup>e</sup> lundi de carême.  
 Escoublac, 11 mars, 3 av., 13 mai, lundi après la mi-août, 25 janv.  
 Fay, 18 janv., 25 févr., 17 mars, 22 juillet, 28 août, 12 nov., 2<sup>e</sup> jeudi de décembre.  
 Fégéac, 3 février, 6 mars, mardi après la Quasimodo, 28 mai, 2<sup>e</sup> jeudi de décemb. et 3<sup>e</sup> janv.  
 Frossay, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois (marché de porcs), 11 avril, 14 mai, 25 août, 29 octobre.  
 Frossay, 8 fév., 1<sup>er</sup> mars, 8 avril, 9 mai, 1<sup>er</sup> lundi de juil., 2 août, 9 sept., 2<sup>e</sup> merc. d'oct., 20 déc., 2<sup>e</sup> mercredi de novembre.  
 Gavre (Le), 2<sup>e</sup> vend. de fév., 16 oct.  
 Grand-Auverné, 15 mai, 15 juil.  
 Grand-Champ, 17 et 29 janvier, 20 février, 22 décembre.  
 Guéméné, samedi après la mi-carême, 24 juin, 26 juil., 30 août, 29 sept.; à Boslé, 1<sup>er</sup> mardi de carême; à Guénouvry, 3<sup>e</sup> jeudi de février à Guénouvry.  
 Guenrouet, 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> sam. de janv., 2<sup>e</sup> jeudi de février, 2<sup>e</sup> samedi de mars, 2<sup>e</sup> jeudi d'av., 19 mai, dern. sam. de déc.  
 Guérande, 2 janv., 3 et 6 fév., 2 et 20 mars, 11 et 26 avril, 19 mai, 1<sup>er</sup>, 14 et 30 juin, 20 juil., 11 août, 3, 19 et 28 sept., 19 et 29 octobre, 20 novemb., 11 déc.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1634

LETTRES DE MARIAGE  
 et d'Invitation aux Noces

Haute-Goulaine, 21 mars, 11 nov.  
Haio-Fouassière (La), dernier lundi de mars, 16 août.  
Herbignac, 49 février, lundi après la mi-carême, 6 mai, 3 et 17 juin, 8 juillet, 19 août, 16 sept., 14 oct., 29 nov. et 47 déc.; à Pompas, 2<sup>e</sup> lund. de janv., 10 mai.  
Heric, 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois sauf février, 1<sup>er</sup> jeudi de févr., 8 mars, 8 juil., 25 sept., 20 nov.  
Issé, dernier samedi de janvier, 8 sept., 3<sup>e</sup> samedi de déc.  
Jans, 3<sup>e</sup> samedi de janv., févr. et novembre.  
Joné-s-Erdre, 2<sup>e</sup> mardi de janv., la veille du dim. des Rameaux, 25 mai, 6 juin, 2 octobre.  
Juigné, le lundi de Pâques.  
Landroau, 2<sup>e</sup> jeudi d'avril.  
Lavau, le lundi après le 24 août.  
Legé, le 3<sup>e</sup> mardi de janv., févr., mars, 24 av., 3<sup>e</sup> mardi de mai, juin, juil., août, sept., oct. nov. et décembre.  
Ligné, 2<sup>e</sup> sam. de janv., 1<sup>er</sup> lundi de mars, 10 mai, 15 juil., 1<sup>er</sup> oct. 1<sup>er</sup> samedi de décembre.  
Limousinière (La), dern. mardi de janv., févr., nov. et décembre., 24 mars, 4<sup>er</sup> mai, lundi de la Pentecôte, 3<sup>e</sup> jeudi d'oct.  
Loroux-Bottreau (Lo), 2<sup>e</sup> mardi de chaq. mois, 3 févr., de Pâques à la St-Jean, tous les mardis, 25 nov.  
Louisfert, lundi de Pâques  
Lusanger, 2<sup>e</sup> jeudi de févr. et de déc.  
Machecoul, 1<sup>er</sup> mer. de ch. mois, 25 juin, 3<sup>e</sup> mer. de sept. et d'oct.  
Madolaine-de-Guerande (La), 6 févr., 14 juin et 19 septembro.  
Maisdon, 2<sup>e</sup> mardi de janv. et févr.  
Malville, 12 juil.; à la Colle, 16 sept., 26 nov., samedi av. Carnaval.  
Marsac, 24 mai, 16 sept., 4<sup>e</sup> sam. de janvier.

de janvier.  
Masserac, 5 mai, 4<sup>er</sup> oct., 29 janv.  
Mauquesson, 27 janv., 27 févr., 30 de.  
Mauves, 1<sup>er</sup> lundi de févr., 3<sup>e</sup> lundi de mai et d'août, 10 oct.; marchés au chanvre, le lundi qui suit le 15 des mois de janv., févr., mars, avr., mai, nov. et déc.  
Meilleray-de-Brotagne (La), 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, 4<sup>e</sup> mardi de janv. et de févr., 25 mars, 10 juillet, lundi après le 10 oct., 4<sup>e</sup> mardi de nov. et déc.  
Mesangor, 2<sup>e</sup> samedi de février, 11 mai, 22 juillet.  
Mesquer, 26 mai, 26 août.  
Missillac, 12 janv., 28 févr., 18 av., 26 mai, 22 juin, 1<sup>er</sup> août, 24 mars, 14 décembre.  
Moison, dernier lundi de chaque mois, mardi de Pâques, 1<sup>er</sup> juin.  
Montbert, 3<sup>e</sup> mercredi de févr., mars, avril, mai, juin, août et septembre., 23 juillet, à Genoston, 3<sup>e</sup> mer. de janv., 13 nov., dern. merc. de févr., avril et déc.  
Montoir, 4<sup>er</sup> mar. de mars, avr. et sept., 15 mai, der. mardi de mai, 25 juin, 11 juil., 3 août, 26 sept., 15 oct.; marc. tous les mard.; à St-Malo-de-Guersac, 20 avril.  
Mouais, sam. ap. le dimanche de la Quasimodo.  
Moutiers (Les), 18 avril.  
Mouzeil, 23 janvier, 26 février, lundi de Pâques et 26 décembre.  
Nantes, 8 janv., 1<sup>er</sup> févr., 15 mars, 25 avr., 25 mai, 8 juin, 8 juil., 8 août, 8 sept., les Guibrays, tous les samedis de sept., 11 oct., 8 novembre, 4<sup>er</sup> décembre à St-Joseph-de-Portric, 4 mars.  
Nort, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis de chaque mois, 23 avril, 25 juin, 9 et 29 août, 8 sept., 11 nov.

Notre-Dame-des-Landes, 12 janv., 10 févr., 12 mars, 17 avr., 13 oct.  
Noyal, 1<sup>er</sup> lundi d'octobre.  
Nozay, les lund. ap. les Rois, ap. la Chandel., lundi gr., ap. la mi-car., de Pâq. fleur. de la Quas., de Pâq. fleur. de la Quas., veille de la Pentec. Rogat. sain. veille de la Pentec. Rogat. sain. veille de la S. Pierre, tec. 1<sup>er</sup> août, veille de la S. Pierre, lundi et mardi ap. le 8 sept. dite loi de Beaul., lundis ap. la S. Mich., ap. la Tous., 25 nov., lundi av. Noël, marc. tous les lundis.  
Orvault, 24 janv., lundi de Pentecôte, 18 septembre.  
Oudon, 8 avril, 11 nov.  
Paimboeuf, 2<sup>e</sup> mardi de mars, 1<sup>er</sup> avril, 15 mai.  
Pannocé, 2<sup>e</sup> lundi janv., févr., mars.  
Pallet (Le) 29 sept., 27 décembre.  
Pauix, 20 février et 3<sup>e</sup> jeudi d'avril, 20 décembre.  
Pellerin (Lo), 21 janvier, 5 mars, 5 avr., 1<sup>er</sup> jeudi de juin, 16 août, 25 sept., 5 nov., 23 déc.  
Petit-Auverne, la veille du 3<sup>e</sup> mardi de février, 14 juin.  
Petit-Mars, 24 février, 10 août, 8 sept., dernier samedi de déc.  
Pierrie, 3<sup>e</sup> samedi de janvier, mardi après la mi-carême.  
Pin (Le), 30 janv., 2<sup>e</sup> samedi de mars, 17 septembre.  
Piriac, 11 novembre.  
Plaine (La), 8 mars.  
Plessé, 4<sup>e</sup> jeudi de chaq. mois, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> merc. de févr., 2 mai, 22 sept., 11 oct., 3<sup>e</sup> mer. de déc.  
Pontchateau, lundi apr. le 15 janv., lundi gras, 3<sup>e</sup> lundi de carême, mi-carême, lundi de la Passion, de Pâques, 3<sup>e</sup> lundi de Pâques, 14 mai, 11 juin, 22 juil., 1<sup>er</sup> sept., 1<sup>er</sup> lundi d'oct., lundi ap. le 2 nov., 2<sup>e</sup> lundi de déc.; marc. le lundi.  
P.-St-Martin, 26 févr., 27 mars 20 av.

Pornic, 19 janv., 25 mars, 15 juin, 2 sept., 15 oct., 1<sup>er</sup> déc., merc. précédant le 25 décembre.  
Pornichet (St Séb.), 12 févr., 6 août.  
Port-St-Père, 28 janv., 18 févr., 23 mars, mardi après la Pentecôte, lundi après la St-Michel, 18 nov., 30 décembre.  
Pouille, 3<sup>e</sup> lundi de février  
Prinquiau, 2<sup>e</sup> lundi après Pâques, 28 septembre.  
Puceul, 10 mars, 2<sup>e</sup> jeudi de déc., 31 déc.; à la Chevallerai, dernier jeudi de février.  
Quilly, 2<sup>e</sup> sam. de janv., 4<sup>er</sup> févr., 2<sup>e</sup> jeudi de carême, 3<sup>e</sup> samedi d'avril, 24 mai, 15 décembre.  
Regrippière (La), dern. mardi de févr. et de mars, 15 avr., 18 oct.  
Remaudière (La), 25 mars, lundi de la Pentecôte.  
Remouillé, 1<sup>er</sup> jeudi de janvier, février, mars et avril.  
Rezé, 2<sup>e</sup> lundi de janv., 25 févr., 30 mars, 25 juillet, 3<sup>e</sup> jeudi d'avril, mai, juin, août, sept., oct., nov. et déc.  
Riaillé, 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, 30 avril, 25 août, 29 sept.  
Rouans, 8 janv., 8 mars, 17 sept., 25 oct., 23 nov., 1<sup>er</sup> lundi d'août.  
Ruffigné, sam. après les rogat. ons.  
Rouge, 3<sup>e</sup> mardi de févr., lundi de Pâques, 1<sup>er</sup> jeudi de sept.  
Rouxier (La), 26 févr., 14 mai.  
Saffré, 2<sup>e</sup> sam. de janv., févr., avril, déc., 3<sup>e</sup> sam. de mars, 30 juin.  
Saint-Aignan, 15 juin.  
Saint-André-des-Eaux, 18 janv., 15 févr., 26 mars, 23 av., 25 mai et 25 septembre.  
Saint-Aubin-des-Châteaux, 1<sup>er</sup> mardi d'avril et de septembre.  
Saint-Colombin, 1<sup>er</sup> lundi de janv., février, mars et avril.

Imprimerie FR SIMON, fondée à Rennes en 1634

IMPRESSIONS DE LUXE ET DE BIBLIOPHILES — CARACTÈRES ELZEVIENS

Collection variée d'Ornements typographiques anciens

RÉIMPRESSION DE VIEUX LIVRES

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1634

TIRAGE DES ILLUSTRATIONS

GRAVURES SUR BOIS. — PHOTOGRAVURE, ETC., ETC.  
CHROMOTYPOGRAPHIE

Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 15 janvier, 21 mars.  
 St Etienne-de-Corcoué, 2<sup>e</sup> mardi de janvier et de février.  
 St-Etienne-de-Mont-Luc, 1<sup>er</sup> sam. de ch. mois sauf le 1<sup>er</sup> sam. d'avr., 4 fév., 4 mars, 28 avr., 4 août, 12 sept., 1<sup>er</sup> mar. d'oct., 4 nov., 27 déc., marché de porcs, 1<sup>er</sup> mardi de ch. que mois.  
 Saint-Fiacre, 2<sup>e</sup> lundi de mars, 30 août, 2 novembre.  
 Saint-Gildas-des-Bois, 2<sup>e</sup> mardi de janv., fév. et déc., 22 mars, 26 avr., 12 mai et 29 octobre.  
 Saint-Herblain, 28 fév., 18 avril.  
 Saint-Herblon, 15 avril, 20 juillet.  
 St-Hilaire-de-Chaleons, 1<sup>er</sup> lundi de janv., fév. et déc., 10 nov.  
 Saint-Jean-de-Boiseau, 4<sup>e</sup> jeudi de sept., jeudi apr. le 10 nov.  
 Saint-Jean-de-Corcoué, 1<sup>er</sup> jeudi de janv., de mars et déc., 30 août.  
 St-Jochim, sam. av. le dim. de la Passion, 24 mai, sam. ap. le 24 juil., 6 sep., 10 oct. et 22 nov.  
 Saint-Julien-de-Concelles, 24 avril, 24 août.  
 Saint-Julien-de-Vouvantes, 24 fév., mardi après la mi-carême, 4<sup>e</sup> mardi de mai, 28 août.  
 Saint-Leger, 14 avril.  
 Saint-Lumine-de-Coutais, 9 mars, 9 septembre.  
 Saint-Lyphard, 20 janv., 23 fév., 17 mars, 5 avr., 6 juin, 12 juill.  
 Saint-Mars-de-Coutais, 14 février.  
 Saint-Mars-du-Désert, 2<sup>e</sup> lundi de février, 10 avril.  
 Saint-Mars-la-Jaille, 3<sup>e</sup> mardi de janv., fév., mars, oct., 22 avril, 21 mai, 21 juil., 27 août, 16 sept., 22 nov. (lorsque ces dates tombent un dimanche, ces foires ont lieu la veille); 8 juin et

13 décembre (lorsque ces dates tombent un dimanche, ces foires ont lieu le lendemain); marché aux bestiaux le 1<sup>er</sup> samedi de janv., fév. et mars.  
 Saint-Même, 20 mars.  
 St-Michel, 13 fév., 12 mai, 29 sept.  
 Saint-Molf, 16 janvier, 26 fév., 1<sup>er</sup> avril, 10 juin.  
 Saint-Nazaire, tous les vendredis, 7 mars, 30 avril, 1<sup>er</sup> juillet, 15 sept., 18 nov., 30 décembre; à l'Immaculée-Conception, 13 mars, 15 avr. et 9 mai.  
 St-Nicolas-de-Redon, 3<sup>e</sup> lundi de février, 1<sup>er</sup> mars, 9 mai.  
 St-Père-en-Retz, 13 janv., 23 janv., 15 fév., 19 mars, 22 avr., jeudi avant l'Ascension, merc. après la Pentec., 20 juin, 1<sup>er</sup> lundi de juill., 20 juill., 20 août, 18 sept., 6 et 29 oct., 16 nov., 10 et 27 déc.  
 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.  
 Saint-Sébastien, lundi après le dernier dimanche d'août.  
 Saint-Sulpice-des-Landes, 3<sup>e</sup> sam. de fév., 23 novembre.  
 Saint-Viaud, 20 fév., 9 octobre.  
 Saint-Vincent-des-Landes, 22 janvier, 22 juillet.  
 Ste-Anne de Camphon, der. mar. de jan., 1<sup>er</sup> mar. de caré. et d'av.  
 Sainte-Luce, 1<sup>er</sup> mars.  
 Sainte-Pazanne, 18 janv., 19 mai, 22 juillet, 1<sup>er</sup> vend. de février, mars, juin, août, sept., oct., nov. et déc.  
 Ste-Reine, 15 mars, 8 mai.  
 Sautron, 10 janvier, 10 mars, 2 mai, 8 déc.  
 Sayenay, 22 janv. ou le mercredi suivant, veille du Jeudi-Gras, veille de la mi-carême, merc. après Pâques, 2<sup>e</sup> mercredi apr.

la Pentecôte, 4 juillet, 16 août.  
 14 septembre, 3<sup>e</sup> mercredi d'oct., 2<sup>e</sup> mercredi de nov., 1<sup>er</sup> mercredi de déc. et 22 déc.; marché aux bestiaux le merc. depuis la mi-carême au 4 juil.; Marché ordinaire tous les merc.  
 Séverac, 15 avril.  
 Sion, 1<sup>er</sup> mardi de janv., fév., mardi après la mi-carême, le mardi des Rogations, 27 sept., 1<sup>er</sup> mardi de décembre.  
 Sorinières (Les), 3<sup>e</sup> samedi de janvier, 16 fév., 2<sup>e</sup> lundi de mars, 3<sup>e</sup> samedi de mars, 24 mars, 6 mai, 25 juin.  
 Soudan, veille du 4<sup>e</sup> mercredi de février, lundi après la Pentecôte.  
 Soulvache, lundi de Pâques, 1<sup>er</sup> mardi de juin.  
 Suée, 22 janv., le vend. de la fête du der. dimanche d'août, 26 déc.  
 Teillé, 25 janv., 3<sup>e</sup> lundi de mars, 19 juin, 8 décembre.  
 Temple (Le), 30 janv., lundi après la mi-carême, 20 mai, 15 juil., 20 septembre, 7 novembre.  
 Thouaré, marché au chanvre, 1<sup>er</sup> lundi de janv., fév., mars, avril, mai, nov. et décembre.  
 Touches (Les), 4<sup>e</sup> sam. de janv., 13 mars, 1<sup>er</sup> merc. d'av., 1<sup>er</sup> mai.

Touvois, 23 janv., 10 mai, 2<sup>e</sup> lundi de fév., mars, avril et déc., lundi de la Trinité, au Val-de-Morière, 30 sept.  
 Trans, 3<sup>e</sup> samedi de fév., 18 nov.  
 Treffieux, 2<sup>e</sup> samedi de janvier, février, mars et décembre.  
 Trebihères, 8 fév., 23 mars; à la Menardais, 16 janvier.  
 Vallet, 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois hormis sept., 1<sup>er</sup> lundi après le 25 août; à Montrevault, lundi après les foires de St-Vincent, de St-Nicolas et de la mi-carême.  
 Varades, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lun. de ch. mois, 4<sup>e</sup> mar. de jan., 28 fév., 4<sup>e</sup> mar. de mars, 17 avril, 15 mai, 2<sup>e</sup> mardi de sept., 4<sup>e</sup> mardi de nov.  
 Vay, jeudi après le 15 mai, 1<sup>er</sup> sept.; à la Grignolais, mardi de Pâques, 3<sup>e</sup> lundi de janv.  
 Vertou, 2<sup>e</sup> lundi d'avril.  
 Vieillevigne, 9 mai et le 3<sup>e</sup> lundi des autres mois, 3 novembre.  
 Vigneux, 3. mercredi de chaque mois, 4<sup>e</sup> mardi de janv., 19 mars, lendemain de la Trinité, 18 nov.; à la Pacfais, 14 fév. et 14 avril.  
 Vritz, 8 mai.  
 Vüe, 9 janvier, 2<sup>e</sup> jeudi d'août, 25 sept.; Assemblée-gagerie, 2<sup>e</sup> dimanche de mai.

**FOIRES DU MORBIHAN**

**NOTA.** — Les Foires qui coïncident avec le dimanche ou une fête gardée se tiennent le lendemain, excepté celles du Faouët, qui sont toutes remises au mardi suivant, et celle d'Erdeven du 18 avril, remise au samedi sub.

- Le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, Ploërmel (marché de quinzaine pour les cochons), Quistebert, Pontivy.
- Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, Cléguérec, Inguiniel.
- Le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, Guiscriff, Locminé, Malestroit.

**PAPIER FAYARD** S'emploie sur les COBS et CEILS DE PERDRIX. Après un bain de pied à l'eau tiède, enlever la partie externe et continuer par des applications de PAPIER FAYARD.

Dans toutes les pharmacies, Un siècle de succès.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1634

LE STYLOGRAPHÉ, élégant appareil de poche pour écrire à l'encre, remplace le stylographe à réservoir d'encre : Très commode et très pratique. Prix : 3 fr. 50; franco poste : 3 fr. 75. — Le sacso d'encre : 0 fr. 40; franco poste : 0 fr. 50.

Tous les jeudis de chaque mois, Guéméné.  
 Le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois, Mauron, Pluméliau.  
 Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis de chaque mois, Vannes.  
 Le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundis de chaque mois, Pontivy.  
 Le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois, Pluvigner, Rochefort, la Trinité-Porhoët.  
 Le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, Bubry, Credin, Rohan.  
 Le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, Langonnet.  
 Le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois, Elven.  
 Le 2<sup>e</sup> et le dernier samedis de chaque mois, Josselin.  
 Le 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois, Ploërmel, Pontivy.  
 Le 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, la Roche-Bernard.  
 Le 20 de chaque mois, Malansac.  
 Le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, Guér, Rohan.

Le dernier mardi de chaque mois, Trinité-Porhoët.  
**Marchés** : Le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, Auray; le lundi de chaque semaine, Ploërmel (marché aux veaux); le mardi, Plœren, Caden; le mercredi, le Faouët, Guér (marché aux veaux), Peillac, Vannes; les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis de chaque mois, Guiliers (marché aux veaux, moutons et pores); le jeudi de chaque semaine, du 4 mai au 22 septembre, la Roche-Bernard (marché aux vaches); le jeudi, St-Grave (marché aux veaux et aux moutons), Hennebont; le vendredi, Malansac; le samedi, Baud, Sauzon (marché aux bestiaux), Vannes.

**Janvier**. — Le 2, Languidic, Peillac. — Le 1<sup>er</sup> lundi, Auray, Gourin. — Le 4<sup>er</sup> mardi, Carentoir, Melrand, Quistinic, Pluméliau. — Le 1<sup>er</sup> mercredi, Naizin, Plœmeur (si cette foire coïncide avec celle de Pont-Scorff, elle sera remise au lendemain). — Guiliers, Le 4<sup>er</sup> vendredi, Plouray. — Le 1<sup>er</sup> samedi, Noyal-Muzillac, Saint-Dolay. — Le 6, Sauzon. — Le mercredi après le 6, Peaule. — Le 10, Saint-Laurent. — Le 2<sup>e</sup> lundi, Billiers. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff. — Le 2<sup>e</sup> samedi, Croisty. — Le 13, Saint-Jean-Brévelay. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Plouray. — Le 14, Sarzeau. — Le 14, Landévant. — Le 15, Limerzel, St-Perreux. — Le 17, Hennebont, Muzillac. — Le 21, Plouray. — Le 22, le Faouët, St-Vincent. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Elven, Plouray, Theix. — Le 4<sup>e</sup> mer., Bubry. — Le 4<sup>e</sup> vend., Muzillac. — Le 4<sup>e</sup> sam., la Gacilly. — Le der. lun., Auray. — Le der. sam., Baud, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le 25, Séglien, Noyal Muzillac. — Le 26, St-Laurent. — Le 29, Cohignac en Berric. — Le sam. av. le dim. de la Septuagésime, Branderion.

**Février**. — Le lundi avant le lundi gras, Grand-Champ. — Le 1<sup>er</sup> lundi, Ploerdut. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Carentoir. — Le 1<sup>er</sup> mercredi, Marzan, Guiliers. — Le 1<sup>er</sup> vendredi, Plouray. — Le samedi, la Gacilly. — Le merc. précédant de 15 jours les Cendres, le Faouët. — Le mercredi qui précède les Cendres, Rohan. — Le 2, Locuon en Quélven, Plouhinec. — Le 3, Pluvigner, Guidel. — Le 8, Sarzeau.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

PETIT PAROISSIEN de poche de 272 pages.

Reliure ordinaire : 0 fr. 50; franco : 0 fr. 45. — Reliure pleine toile : 0 fr. 40; franco : 0 fr. 55.

Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff. — Le 9, la Chapelle-St-Gildas en Guégon, Saint-Jacut. — Le 10, le Palais, Silfiac. — Le 12, Muzillac. — Le 15, Plouzoumelen, Pérestin. — Le 2<sup>e</sup> sam., St-Tugdual. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Noyal-Pontivy, Plouray, Theix. — Le 18, Rieux, Plouray. — Le 19, Belz. — Le 22, Ambon, Gourin. — Le 4<sup>e</sup> mer., Bubry. — Le 4<sup>e</sup> vendr., Muzillac. — Le 24, Camoël, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le dern. sam., St-Caradec-Trégomel. — Le 27, Arzal. — Le 28, Surzur. — Le mardi gras, Augan, St-Gérard, la Trinité-s-Mer, Pluméliau (foire des gages au bourg).

**Foires du Carême**. — Le mardi après le 1<sup>er</sup> dimanche, Nivillac. — Le 1<sup>er</sup> lundi de carême, Plumergat. — Le 1<sup>er</sup> vendredi, le Séné. — Le 2<sup>e</sup> lundi, Auray. — Le 2<sup>e</sup> mardi, le Faouët. — Le 2<sup>e</sup> vend., Plescoq. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Guidel. — Le lendemain, Carentoir. — Le jeudi suivant, Noyal Pontivy. — Le 3<sup>e</sup> samedi, Vannes, la Gacilly, le Saint. — Le 4<sup>e</sup> lundi, Languidic. — Le 4<sup>e</sup> mardi, St-Yves en Bubry. — Le 4<sup>e</sup> vendredi, Burgos en Grand-Champ. — Le 4<sup>e</sup> samedi, le Palais. — Le jeudi av. la Passion, Mongolérien. — Le samedi, veille de la Passion, le Faouët. — Le mercredi après la Passion, Auray. — Le jeudi, Vannes, Hennebont. — La veille des Rameaux, Baud. — Le lundi après les Rameaux, foire de bijouterie, etc., à Lorient (8 jours), Pontivy. — Le mercredi saint, Plouray. — Le jeudi saint, la Roche Bernard. — Le samedi saint, Plouray.

**Mars**. — Le 1<sup>er</sup>, Languidic, Plumelec. — Le 2, Peillac, grande foire foraine à Pontivy (on y vend des draps de Tours, Falaise, bijouterie, etc.). — Le 1<sup>er</sup> mardi, Melrand, Quistinic, St-Antoine en Ploërmel. — Le 4<sup>er</sup> merc., Guiliers, Naizin. — Le 1<sup>er</sup> jeudi, Missiriac. — Le 1<sup>er</sup> vendr., Plouray. — Le 1<sup>er</sup> samedi, St-Fiacre en Melrand. — Le 4, Plouray. — Le 8, Peaule. — Le 10, Guéhenno, Pont-Scorff, St-Laurent. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Saint-Yves en Bubry, Ploërmel. — Le 2<sup>e</sup> jeudi, Lizio. — Le 2<sup>e</sup> sam., Croisty en St-Tugdual. — Le 12, Langoëlan, Muzillac, Roc St-André. — Le 3<sup>e</sup> mar., Loyal. — Le 3<sup>e</sup> merc., Caro. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vendr., Plouray, Theix. — Le 15, Limermel, Lochrist en Inzinzac. — Le 16, Landévant. — Le 18, Plouray. — Le 19, Sarzeau, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel, Sérent, Marzan. — Le 20, Etel, Caudan. — Le 22, St-Guyomard. — Le 24, St-Quirin en Brech, Plouhinec. — Le 25, Quélven en Guern, Séglien, Noyal-Muzillac. — Le 4<sup>e</sup> merc., Billio, Bubry. — Le 4<sup>e</sup> vendredi, Muzillac. — Le dernier lundi, Sulniac.

**Avril**. — Le 1<sup>er</sup>, Languidic, Roudouallec. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Carentoir, la Croix-Helléan, Porcaro, Pluméliau (bourg). — Le 1<sup>er</sup> mercredi, Guénin, Malignéac, Peaule, St-Servant, Guiliers. — Le 1<sup>er</sup> vendredi, Plouray. — Le 2, Rianteac. — Le 3, Plœren. — Le 4, Sarzeau. — Le 7, Plumelec. — Le 8, la lande de Saint-Méen en Saint-Laurent en Silfiac. — Le 2<sup>e</sup> lundi, Plouhinec. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff, Lanouée. — Le 2<sup>e</sup> jeudi, Larre, Néant, Porcaro. — Le 2<sup>e</sup> vendredi, Saint-Thuriau. — Le 2<sup>e</sup> samedi, Croisty. — Le 11, Bohal, Landaul. — Le 12, Muzillac, Plescop. — Le 13, Kerlan près Saint-Gildas en Guégon. — Le 14, Férél,

Kervignac, Noyal, Tréal. — Le 15, Arradon, Carnac, Plegriffet. — Le 16, Kercohan en Berric, Brandivy Grand-Champ. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Saint-Sauveur en Plouay. — Le 3<sup>e</sup> mardi, Bâtiment en Remungol, Loyat, Monteneuf. — Le 17, Locoal-Mendon, Bâtiment Sarzeau. — Le 18, Molac, Erdeven. — Le 19, Mériadec en Ploumergat. — Le 3<sup>e</sup> merc., Caro, Taupont (au nouv. bourg). — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Plouray, Theix. — Le 20, St-Dolay, Quiberon. — Le 21, le Palais, Locmignelic. — Le 22, bourg de Buleou, St-Armel. — Le 23, Casodual en Plumelec, Marzan, St-Malo-des-Trois-Fontaines. — Le 25, St-Marc en Mohon, Pluvigner, Cobignac en Berric, Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomet. — Le 26, Naizin, Roudoualec, Pleucadeuc, Saint-Yves en Bubry. — Le 27, Béquereil en Plougoumelen. — Le 4<sup>e</sup> mercredi, Bubry. — Le 4<sup>e</sup> vendredi, Muzillac. — Le 28, Mangolérian, foire des moutons à Rieux. — Le 29, St-Méen en Ploumel, Nostang, St-Eutrope en Allaire. — Le 30, Languidic. — Le samedi précédant le dernier dimanche d'avril (veille des courses) foire aux chevaux à Pontivy. — Le dernier samedi d'avril, Berric.

**Foires mobiles depuis Pâques jusqu'au Sacre ou Fête-Dieu.** — Le lundi de Pâques, à Concoret. — Le mardi à Auban, St-Nicolas en Peiziac. — Merc., Lorient. — Le jeudi, les Fougerets, Séné. — La veille de la Quasimodo, La Gacilly. — Le lundi de la Quasimodo, Auray, Mangolérian en Montebilauc, Gourin, Port-Louis, St-Yves en Bubry. — Le mardi, St-Jean-Brévelay. — Le 3<sup>e</sup> mardi après Pâques, le Faouët. — Le samedi, veille de la Pentecôte, Champ-des-Martyrs en Brech. — Le lundi de la Pentecôte, Trédion, Naizin. — Le mardi, Saint-Jean-de-Brévelay, au Calvaire près Ferel. — Le jeudi, le Faouët. — La veille de la Trinité, Calan, Langonnet, St-Fiacre-en-Melrand, la Trinité-Porhoët. — Le lundi de la Trinité, Plumergat, le mardi de la Trinité, Brandivy, St-Yves en Bubry. — Le mercredi avant la Fête-Dieu, le Faouët. — Le 1<sup>er</sup> lundi après la Fête-Dieu, Grand-Champ, Saint-Tugdual. — Le 1<sup>er</sup> samedi après l'Ascension, Bieuzy. — Le 4<sup>es</sup> samedi qui suit le 15 juin, Moréac.

**Mai.** — Le 1<sup>er</sup>, Pontivy, Carentoir Kergo en Sulniac, Ploumel. — Le 1<sup>er</sup> lundi, Auray. — Le lundi après le 1<sup>er</sup> dim., Gestel. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Melrand. — Le 1<sup>er</sup> merc., Ploumer, Régigny. — Le 1<sup>er</sup> vend., Plouray. — Le 3, Callac en Plumelec, Sarzeau, St-Jean-la-Poterie, Lochrist en Inziouac. — Le 4, Nivillac. — Le 5, Séné, Roudoualec. — Le 6, la Tour-du-Parc, Pluvigner, St-Fiacre en Malansac, au Croisty. — Le 7, la Fosse en Plumelin, le Hézo, St-Yves en Bubry. — Le 8, Pénestin, Baden, Pontivy, Saint-Cry en Nivillac. — Le 2<sup>e</sup> mardi, près la Chapelle-Saint-Yves en Caro. — Le mardi des Rogations, le Faouët. — Le 9, Muzillac, Bignan, Port-Naval en Arzon. — Le 2<sup>e</sup> samedi, La Gacilly. — Le 10, Grand-Champ, au Pâtis de Grosné en Saint-Martin, Saint-Laurent. — Le 11, Caudan, Saint-Nicolas en Plumélian, Cobignac en Berric, la lande

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 TYPOGRAPHIE. — LITHOGRAPHIE. — GRAVURE. — RELIURE  
 ANNUAIRE VILLE-ET-VILLAGE  
 AGENDA DES MÉNAGES

Ker'ao près Saint-Gildas en Guégon. — Le 12, Arradon, Plaudren, St-Nicolas-du-Tertre, Roc St-André. — La veille du 2<sup>e</sup> dim., à Plouharnel, Quistinic. — Le lundi après le 2<sup>e</sup> dim., St-Nolff. — Le 13, Misericorde en Pluvigner, Plouay. — Le 14, St-Armel. — Le 15, Noyal-Pontivy, Péaule, Plougoumelen. — Le 3<sup>e</sup> lun., No-re-Dame des Fleurs en Plouay. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> ven., Theix. — Le 3<sup>e</sup> sam., en Plouay. — Le 16, Mériadec en Plumergat, Mangolérian. — Le 17, Carnac Noyal-Muzillac, Allaire, Kernascleden en St-Caradec-Trégomet. — Le 19, Peillac, Pont-Scorff, Ambon, Band, St-Yves-des-Landes en Brehan. — Le 20, Bangor, Cours de Molac, St-Yves en Bubry. — Le 21, Ste-Hélène, Ste-Anne en St-Dolay. — Le 4<sup>e</sup> mercredi, Bubry. — Le samedi avant le 25 mai, Goeltas. — Le 22, Cadoudal, Marzan, le samedi avant le 25 mai, Goeltas. — Le 22, Cadoudal, Marzan, le samedi avant le 25 mai, Goeltas. — Le 24, Camoël, Lizio, Saint-Gildas, Meslan. — Le 28, Pluneret. — Le 24, Camoël, Lizio, Saint-Gildas. — Le 25, Kercohan en Berric, Séglien, Landaul. — Le 27, Nivillac. — Le 28, Saint-Germain en Languidic, Serent, Saint-Colombier en Sarzeau. — Le 29, Saint-Yves en Bubry, la Trinité-sur-Mer.

**Juin.** — Le 1<sup>er</sup>, Auray, Gourin, Ploumer. — Plumelec, Saint-Dolay. — Le 1<sup>er</sup> mercredi, Lanvelec en Ploumer. — Le 1<sup>er</sup> vend., Camors, Plouray. — Le 1<sup>er</sup> samedi, Saint-Caradec, Trédion, Camors, Plouray. — Le 1<sup>er</sup> samedi, Saint-Caradec, Trédion, Camors, Plouray. — Le 3, Burgos en Grand-Champ. — Le 4, Locadour en Kervignac, Saint-Parreux. — Le 5, Ambon. — Le 8, Plouharnel, Saint-Armel. — Le 2<sup>e</sup> lundi, Mohon. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Campéac. — Le 10, Brillac en Sarzeau. — Le 11, Theix. — Le 12, Langoëlan, Saint-Liéme, en Théhillac. — Le 13, Hennebont, Beganne, Muzillac. — Le 14, Mangolérian. — Le 15, Noyal-Pontivy, Béquereil en Plougoumelen. — Le samedi après le 15, Siffac. — Le 16, Roudoualec, La Gacilly, Saint-Méen en Ploumel. — Le samedi après le 16, Bâtiment en Remungol. — Le 17, Molac. — Le lundi après le 17, Peiziac. — Le 19, Pontivy. — Le 20, le Palais en Belle-Isle-en-Mer, le Faouët, Camoël. — Le 21, Pluvigner. — Le 22, au Nedo en Plaudren. — Le 23, Billiers. — Au Gorvello en Sulniac. — Le mercredi avant le 24, Guilliers. — Le 24, Sarzeau, Péaule, Plouray, Croisty. — Le 25, Auray, Rohan, Pont-Scorff, Saint-Jean-Brévelay. — Le 26, Sainte-Anne en Pénestin. — Le 27, Inguiniel. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Elven, Noyal-Pontivy, Plouray. — Le samedi suivant le 29, Inziouac. — Le lundi après le 29, Pluneret. — Le 30, Guidel, Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomet. — Le dernier lundi, Sulniac. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry.

**Juillet.** — Le 2, Damgan, Peillac, Kervignac. — Le 6, Bêlz, le Faouët, Sauzon. — La veille du 1<sup>er</sup> dim., St-Hilaire en Plumélian. — Le 8, Plumergat, St-Cuénin en Plouray. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Locmaria en Quistinic, Melrand. — Le 1<sup>er</sup> merc., Marzan, Naizin, Guilliers. — La veille du 2<sup>e</sup> dim., Magdeleine en Plumélian. — Le 2<sup>e</sup> dim., Languidic. — Le lundi après le 2<sup>e</sup> dim., Elven, Mangolérian. — Le 2<sup>e</sup> mardi, St-Jean-Brévelay. — Le 2<sup>e</sup> jeudi, Roudoualec. — Le 2<sup>e</sup> samedi, La Gacilly, Croisty. — Le 10, Locmaria (Belle-Isle), St-Laurent. — Le 11, Guémene. — Le 13, St-Fiacre en Malansac, Landaul, St-Thuriau en Noyal-Pontivy. — Le 15, Plouay. — Le 17, Ploumer. — Le 3<sup>e</sup> lundi, St-Caradec-Trégomet. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le

3<sup>e</sup> vend., Theix, Plouray. — Le 3<sup>e</sup> sam., Crach. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry. — Le 20, Gourin, Sarzeau, Pluméliau. — Le 22, Anray, Porcaeo. — Le 25, la Gacilly. — Le 26, le Faouët, Serent, Burgo en Grand-Champ. — Le 28, Rohan. — Le 29, Roudoualec. — Le samedi avant le 4<sup>e</sup> dimanche, Sainte-Hélène en Bubry.

**Août.** — Le 4<sup>e</sup>, Saint-Yves en Bubry. — Le 4, Cadén. — Le 1<sup>er</sup> lundi, Pennely en Persquen. — 1<sup>er</sup> mercredi, Guilliers. — Le 1<sup>er</sup> vendredi, Plouray. — Le 4<sup>e</sup> samedi, Saint-Nicodème en Pluméliau. — Le 8, Brech. — Le 10, Saint-Laurent en Kervignac, Saint-Laurent en Silfiac, Brandivy, Grand-Champ. — Le lundi qui suivra le 10, à Concoret. — Le 14, Auray, Roudoualec, Colpo, Notre-Dame de Quelven en Guern. — Le mardi après le 15, Carentoir. — Le 16, St-Armel, en Sarzeau, Miseric. en Pluvigner, Molac. — Le 2<sup>e</sup> sam., Croisty. — Le 3<sup>e</sup> lun., Plouay. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Noyal-Pontivy, Plouray, Theix. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry. — Le 19, Guénin, Landevant. — Le 22, Saint-Symphorien à Vannes, le Faouët. — Le 24, la Gacilly, Baud, Saint-Liémène en Thébillac. — Le samedi après le 24, St-Barthelemy (remise au lundi suivant si le 24 tombe un samedi). — Le 25, Séglien, Pont-Scorff, Locmaria (Belle-Isle), St-Yves en Bubry. — Le 28, Muzillac. — Le 30, Auray, Plumergat, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le 30, Marzan. — Le 31, Languidic. — Le lundi ap. le 2<sup>e</sup> dim. d'août, St-Laurent en Sene. — Dern. sam., Erdeven. — La veille du dern. dim., Laferrière en Pluméliau. — Le lend. du dern. dim., Loënon en Plœrdut.

**Septembre.** — Le 4<sup>e</sup>, Gourin, Moustoirac. — Le 2, Béganne, Peillac, Saint-Gilles. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Quistinic, Sainte-Reine en Brignon, Melrand. — 1<sup>er</sup> mercredi, Guilliers. — Le 1<sup>er</sup> vendredi, Plouray. — Le 1<sup>er</sup> samedi, Noyal-Muzillac. — Le samedi avant le 1<sup>er</sup> dimanche, Kerfourn. — Le 5, Saint-Yves en Bubry. — Le lundi après le 4<sup>e</sup> dim., Camors. — Le 6, Serent, Landan. — Le 7, Pluvigner, Saint-Caradec-Trégomel. — Le 8, Le Palais (Belle-Isle), Pluméliau (au bourg). — Le 2<sup>e</sup> dim., Notre-Damo-de-Joie à Pontivy. — Le lundi après le 2<sup>e</sup> dim., Chapelle Saint-Laurent en Brandivy, Merlevenez. — Le 9, Malansac, Roudoualec. — Le lundi après le 9, Plumelin. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff. — Le 2<sup>e</sup> samedi, La Gacilly, Croisty, Saint-Adrien en Saint-Barthélemy. — Le samedi avant le 3<sup>e</sup> dimanche, Crach. — Le 10, Plescop, Saint-Laurent. — Le 12, Plœren. — Le 13, Carnac. — Le 14, Kergoh en Sulniac, Lochrist-Inzinzac. — Le 15, Saint-Yves en Bubry, Sarzeau. — Le 16, Plouay. — Le 17, Grand-Champ. — Le 20, Plœmeur, Mériadec-Coëtisal en Pluneret. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Plouray, Theix, Noyal-Pontivy. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry. — Le 21, St-Cado en Belz, Rohan, Tellene en Guénin. — Le mar. ap. le 21, Faouët. — Le 22, la Roche-Bernard, St-Laurent en Sene. — Le 24, St-Guyomard,

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

Le petit INDICATEUR SIMON  
Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways  
et des marées de Bretagne.

— Le 27, Muzillac. — Le 29, Mont en Guéhenno. — Le dernier samedi, Gourin, Naizin. — Le 30, le Hozo, St-Yves en Bubry. — La veille du dern. dimanche, St-Nicolas en Pluméliau. — Le dernier lundi, Sulniac.

**Octobre.** — Le 2, Plouharnel. — Le 4, Ambon, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le 1<sup>er</sup> lundi, Riantec. — Le 1<sup>er</sup> mardi, St-Antoine en Plœrmet, Pluméliau (au bourg). — Le 1<sup>er</sup> vendredi, Plouray. — Le 1<sup>er</sup> samedi, La Gacilly. — Le 6, Rieux. — Le lundi après le 1<sup>er</sup> dim., Guidel. — Le mardi après le 1<sup>er</sup> dim., Pluvigner. — Le samedi après le 1<sup>er</sup> dim., Reguiny. — Le 9, Guémené. — Le lundi le plus près du 9, Loperhet en Grand-Champ. — Le 2<sup>e</sup> lundi, Mohon. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff, Gueltas. — Le 2<sup>e</sup> vend., Inguiniel. — Veille du 2<sup>e</sup> dim., Penquesten. — Le 2<sup>e</sup> samedi, La Gacilly. — Le 2<sup>e</sup> sam. av. le 3<sup>e</sup> dim., St-Gerand. — Le 10, Bangor. — Le 12, Langoëlan. — Le 13, Monterblanc. — Le 15, Carentoir, Limerzel. — Le 16, Locmaria en Plumelec, Auray, Caudan. — Le 17, Roudoualec. — Le 18, Languidic, Bourgneuf en Moreac, le Faouët. — Le 18, Noyal-Pontivy. — Le 3<sup>e</sup> lundi Guidel. — Le 5<sup>e</sup> mardi, Montgr. foire foraine Pontivy. — Le 3<sup>e</sup> vend., Plouray, Theix, Noyal-Pontivy. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry. — Le 4<sup>e</sup> sam., St-Tugdual, Séglien. — Le 26, Landevant. — Le 28, Baud, Gourin. — Le lundi le pl. près du 29, St-Bily à Plaudren. — 29, Muzillac, au Pâtis de Grosné en St-Martin. — Le dern. lundi, au Port-Louis. — Merc. apr. la Victoire, Lorient.

**Novembre.** — Le 2, Pontivy, Serent. — Le 3, Rieux. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Carentoir, la Croix-Helléan, Quistinic. — 1<sup>er</sup> merc., Guilliers. — Le 4<sup>e</sup> vendredi, Tréal, Plouray. — Le 4, Pluvigner. — Le jeudi après la Toussaint, Hennebont. — La veille du 4<sup>e</sup> dimanche après la Toussaint, Pluméliau (au bourg). — Le 5, les Fougerets. — Le 8, Allaire. — Le 2<sup>e</sup> lundi, Grand-Champ. — Le 10, Saint-Laurent. — Le 12, Surzur, Péaule, Rohan, La Gacilly, Languidic. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff, le Faouët. — Le 2<sup>e</sup> vendredi, Muzillac. — Le 2<sup>e</sup> samedi, Croisty en Saint-Tugdual. — Le 15, Inzinzac. — Le 3<sup>e</sup> lundi, Plœren. — Le 3<sup>e</sup> mardi, Bâtiment en Remungol. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vendredi, Noyal-Pontivy. — Le 3<sup>e</sup> samedi, foire Ste-Catherine, à Vannes. — Le 4<sup>e</sup> merc., Bubry. — Le 17, Larré. — Le 18, Peillac, Plouay. — Le 19, Auray. — Le merc. Bieuzy-des-Landes en Pluvigner, Bieuzy. — Le 25, Bangor, St-Fiacre en Malansac, Séglien. — Le 28, St-Yves en Bubry. — Le 29, Sarzeau. — Le 30, au bourg de Cléguerec, Kernascleden en Saint-Caradec-Trégomel.

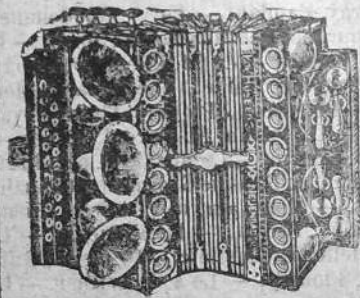
**Décembre.** — Le 1<sup>er</sup>, Auray. — Le 1<sup>er</sup> mardi, Carentoir, au bourg de la Croix-Helléan. — 1<sup>er</sup> mercredi, Guilliers. — Le 4<sup>e</sup> vendredi, Plouray. — Le 5, les Fougerets. — Le 6, Muzillac, Pluméliau. — Le 8, Quelven en Guern. — Le 2<sup>e</sup> mardi, Pont-Scorff. — Le 2<sup>e</sup> merc., Marzan. — Le lundi ap. le 8, Pluvigner. — Le

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

LETTRES DE MARIAGE  
et d'Invitation aux Noces.

2<sup>o</sup> sam., Croisty. — Le 10, Siffiac. — Le 13, le Faouët. — Le 15, Landévant. — Le 16, Plouay. — Le 3<sup>e</sup> jeudi, Ménéac. — Le 3<sup>e</sup> vend., Plouray, Theix. — Le 4<sup>o</sup> merc., Bubry. — Le 21, Nostang, Berric. — Le 22, Gourin. — Le 4<sup>o</sup> sam., Baud. — Le 25, le Palais. — Le 27, Kernascleden en St-Caradec-Trégomel. — Le 29, Cadec. — Le 31, le Faouët, La Gacilly. — Le dern. lundi, Suluaic.

**DERNIÈRE NOUVEAUTÉ**  
**ACCORDEONS** avec Trompettes et Pavillons  
**DEUX RANGS DE TROMPETTES**



Accordeon de Concert pour Artistes avec *Trémolo* imitant l'Orgue de Barbarie Italien et jeu de clochettes (brevet français 366798).

Cet *accordeon d'artiste* ne coûte plus, à partir d'aujourd'hui, que **9 fr. 90**.

Avec 21 touches (par 19 comme chez les autres), 3 registres, 4 contrebasses, son très fort, **2 fois 2 chœurs à 110 voix. 2 rangs de trompettes, musique comme celle d'un harmonium.**

Cet *accordeon* n'est vendu dans aucune autre maison. Avec **3 grands pavillons-trompettes** comme le montre le dessin, seulement **2 francs** en plus. **Jeu de clochettes**, à fr. 40 en plus.

Méthode française pour apprendre seul à jouer, gratis. Port 1 fr. 25. — Envoi contre remboursement. **Magnifique Catalogue gratis.** On peut se le procurer seulement chez l'inventeur.

**Robert HUSBERG, Neuenrade, n° 53 (Allemagne)**  
 Fabrique d'Accordeons avec exploitation électrique.

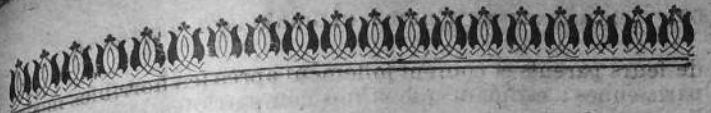
**Papier Fayard**

S'emploie sur les Plaies et Blessures.

Après un lavage antiseptique, appliquer un **Papier Fayard** sur la partie endommagée pour éviter le contact de l'air.

Dans toutes les Pharmacies.

= UN SIÈCLE DE SUCCÈS =



L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ET

La Sauvegarde de la Bretagne

Son but. — Sa mission.

L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE, dont le nom retentit maintenant dans tous les coins du pays d'Armor, est désormais trop connue de tous les patriotes bretons pour qu'il soit nécessaire de faire son apologie. Mais il est nécessaire que tous les vrais Bretons sachent désormais qu'il existe chez eux une association jeune, vivante et agissante, dont ils doivent avoir à cœur et tenir à honneur de faire partie, étant la seule association active qui ait pour but immédiat le *Relèvement de la Patrie Bretonne*.

Se proposant, en effet, avant toute chose, la conservation et la résurrection, c'est-à-dire le *réveil*, de l'esprit et du caractère bretons et leur développement sous toutes les formes, elle a pour BUT, guidée et inspirée toujours par son irrécusable amour de la chère petite patrie :

Conservation de la Langue.

1<sup>o</sup> De travailler sans cesse au *maintien et à la diffusion de la Langue bretonne*, qui est l'expression la plus vraie et la plus vivante de sa force et de sa nationalité. — Tout en estimant la connaissance du français nécessaire à nos compatriotes, elle considère qu'il serait criminel d'oublier ou de négliger notre vieille langue nationale, qui seul permet aux Bretons de demeurer véritablement eux-mêmes ;

Conservation des costumes.

2<sup>o</sup> De travailler énergiquement aussi et par tous les moyens en son pouvoir à la conservation, à la diffusion et la *mise en honneur des costumes nationaux* qui sont demeurés le charme et l'honneur de notre pays. — Elle combat sans hésitation tous les renégats et les inconscients qui, traitres à leur pays et oublieux de leurs ancêtres, rougissent de porter les costumes

de leurs parents et courent follement après les horribles modes parisiennes ; estimant que si nos compatriotes et en particulier nos femmes et jeunes filles sont dignes et charmantes dans leurs *costumes nationaux*, elles deviennent presque tous jours laides et souvent même repoussantes, dès qu'elles ont l'inconscience et la folie de quitter les gracieux costumes bretons pour arborer les ignobles vêtements des Parigots de Montmarire ou des Batignolles qui les font ressembler trop souvent à de véritables échappées de baraques de foire (1).

Le programme décentralisateur de l'*Union Régionaliste Bretonne* lui commande d'autant plus cette attitude dans la question des costumes, qu'elle déplore et flétrit hautement l'esprit d'*unification* à outrance qui tend à faire de notre beau pays de France un vaste domaine de crétinisme général et le champ privilégié de toutes les ruines et les destructions morales ;

#### La Foi et les Traditions.

3° L'*Union Régionaliste Bretonne* ne fait pas plus de religion qu'elle ne fait de politique. Ce sont des domaines que ses statuts mêmes lui interdisent formellement. Dans tous ses Congrès, comme ailleurs, *chacun de ses membres*, suivant un vieux proverbe, *n'en prend que pour son compte*. La liberté de conscience y est *pratiquée réellement* et non pas seulement *proclamée*, comme par un trop grand nombre de Français. — Mais elle ne veut et ne comprend que la *Bretagne intégrale*, c'est-à-dire, qu'elle ne pourrait comprendre une Bretagne sans les manifestations de sa foi ancestrale, sans ses fêtes diverses et sans ses pardons, sans ses clochers à jour et sans ses vieux saints, sans ses usages et ses cérémonies aussi multiples que variées ; — Une Bretagne francisée à outrance, ayant perdu tout cela, ne serait plus la Bretagne, mais un territoire *quelconque*, sans vie propre et sans avenir, sans caractère et sans idéal. Voilà pourquoi elle ne saurait trop aussi défendre ses traditions et en encourager les manifestations, même contre ceux qui parfois seraient tentés d'oublier que leur devoir est de travailler et de s'appliquer à les maintenir ;

(1) Une des maladies les plus intenses qui sévit en ce moment dans l'esprit des femmes et des jeunes filles bretonnes, en pays bretonnant comme en pays gallo, est cette manie inexplicable de *rapetisser leurs coiffes jusqu'à la destruction*, jusqu'à ce qu'il n'en reste pour ainsi dire *plus rien*. De telle sorte qu'elles ont fait, de coiffures *charmantes*, de véritables horreurs, et se font trop souvent des lors de véritables *têtes de veau*. D'aucuns ont dit que ce vent de folie était dû à l'abaissement des caractères et au rapetissement des esprits qui, se manifestant de plus en plus, font que les costumes marchent à l'unisson, en étant en quelque sorte la trop réelle expression. Nous serions fort tentés de croire à l'exactitude de cette appréciation, si nos compatriotes ne mettaient pas bientôt un terme à ce *dévergondage de destructions ridicules*.

#### Situation sociale et économique.

4° Considérant que notre pays a droit à une place honorable dans le monde et au clair soleil de la liberté, l'U. R. B. s'applique par tous les moyens en son pouvoir à *favoriser le développement économique* et *l'amélioration des conditions sociales de notre Bretagne*. Elle cherche à lui redonner la conscience de sa vitalité et de sa race, et à lui faire immenses ressources de son sol et de sa race, et à lui faire comprendre combien, dans la plupart des cas, il peut se suffire à lui-même, sans se croire obligé de se mettre à la remorque de tous les fumistes du dehors, de tous les charlatans étrangers qui l'écrasent et l'annihilent sans cesse, au point de vue commercial par exemple, par une concurrence déloyale ou une audacieuse duperie ;

#### Émulation. — Devoirs respectifs de chacun.

5° Elle considère enfin comme l'un de ses plus essentiels devoirs de démontrer à tous, et de faire comprendre notamment aux classes dites : *dirigeantes*, combien il est de leur devoir de remplir largement leur mission sociale vis-à-vis surtout de la Bretagne et sur le TERRAIN BRETON. Car combien cette mission sociale a été, hélas ! trop souvent méconnue par beaucoup qui, avec un incroyable aveuglement, n'ont pas su comprendre combien il est important au premier chef de *sauvegarder la langue* et toutes les *traditions de la Bretagne*, en donnant eux-mêmes l'exemple de la *pratique* et de l'usage de la langue bretonne, de l'attachement et de la défense de ses traditions, et, le cas échéant, disons-le aussi, du *port du costume national*, afin de les conserver en honneur.

Puissent tous nos compatriotes comprendre enfin combien il est urgent, si nous ne voulons pas voir périr notre Patrie, de se mettre énergiquement à l'œuvre en entrant dans l'U. R. B. ; en secondant tous ses efforts.

HOËL BROËREC'H.

## AR VRO

La seule Revue mensuelle publiée entièrement en Breton littéraire avec la collaboration de tous les écrivains de Basse-Bretagne

Directeur : F. JAFFRENOU (TALDIR), à Carhaix (Finistère)

Prix : 3 fr. 50 par an



## UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

## COMITÉ DE DIRECTION

## Bureau

Président.....	M <sup>rs</sup> DE L'ESTOURBEILLON, député.
Vice-Présidents.....	MM. le V <sup>te</sup> D'HERBAIS. René ROY.
Secrétaires.....	Eugène GUILBOT. Auguste BOCHER ( <i>Ar Yeodel</i> ).
Secrétaire-Archiviste.....	F. CAUREL ( <i>Émile Arvor</i> ).
Trésorier.....	M <sup>rs</sup> DE SECILLON DE KERFUR.

## Section de Langue bretonne

Président.....	MM. Émile ERNAULT, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.
Vice-Président.....	Abbé LE GLERC.
Secrétaire.....	Claude LE PRAT ( <i>Klaoda</i> ).

## Section Économique

Président.....	MM. L. LÉAUTÉ, industriel.
Vice-Président.....	Docteur LE FUR, directeur du <i>Breton de Paris</i> .
Secrétaires.....	René CHOISY. Joseph ANGOT.

## Section d'Histoire

Président.....	MM. le comte LE NEPVOU DE CARFORT.
Vice-Président.....	Baron Gaëtan DE WISMES.
Secrétaire.....	Jehan DE GUENYVEAU.

## Section des Beaux-Arts

Président.....	MM. Jacques POHIER.
Vice-Président.....	Jules HENRIOT-TANQUERET.
Secrétaire.....	Pierre DE PORTGAMP.

## VERS DE TOUSSAINT

I

A M. l'abbé J. Mathurin.

Ceux-là dont nous avons nous-mêmes clos les yeux,  
En tremblant, sont entrés dans la nuit du mystère,  
Leurs croix de bois, autour du clocher solitaire,  
Tristes, tendent, ce soir, leurs longs bras pluvieux.

L'horizon gris encoint le champ silencieux;  
Mais, les doigts joints d'après le rite héréditaire,  
Montent de lourds cercueils de chêne brut, sous terre,  
Les morts ont lâché l'ancre en marche vers les Cieux.

Les étranges esquifs, sans boussole et sans voiles,  
Au-dessus de la brume, où luisent les étoiles,  
S'élèvent lentement, pour trouver la clarté.

Car c'est toi Dieu, qui tiens le gouvernail, et mènes,  
Dernier berger, ce troupeau las d'âmes humaines  
Au port tranquille et sûr de leur éternité.

II

Nos parents sont couchés en cette glèbe sainte,  
Sans que plus rien vienne jamais les déranger,  
Sur leur tombe mouvante, un vent frais et léger  
A fait croître et fleurir une pâle jacinthe.

Un fin muret de pierre enclôt la triste enceinte,  
Pour isoler les morts et pour les protéger;  
Et chaque fois qu'arrive un nouveau passager,  
On entend le glas sourd d'une cloche qui tinte.

Laboureurs de guérets et gardiens de troupeaux,  
Ensemble sont unis dans l'éternel repos  
Où les yeux sont éteints et jointes les mains blanches.

Les croix, têtes des mâts, s'élèvent au ciel bleu;  
Et, sous terre, montant de lourds cercueils de planches,  
Une paroisse entière est en marche vers Dieu!

## AUTOMNE

A Henry d'Yvignac.

L'automne a défeuillé les arbres du chemin,  
Qui couvraient de leur ombre immense la prairie  
Quand les amants marchaient parmi l'herbe fleurie,  
En faisant des aveux, et se donnant la main.

Mais pour perpétuer l'éternel geste humain,  
Les bras larges ouverts comme lors que l'on prie,  
Le rude laboureur, dans la glèbe meurtrie,  
Jette le bon froment qui lèvera demain.

Rien ne se perd au monde, et tout se recommence;  
Et c'est pourquoi, joyeux, il lance la semence  
Au creux des sillons roux du vieux pays d'Armor,  
Pendant qu'Octobre rit à gorge déployée,  
Montrant sa face jeune et de brume mouillée,  
Car l'espoir et l'amour sont plus forts que la mort !

PIERRE DE PORTGAMP.

## BERCEUSE

Pour Annie.

A l'horizon, le jour recule,  
Et d'un doigt fin et diligent,  
Sur les fuseaux du crépuscule,  
La Vierge tend ses fils d'argent.  
Et dans votre berceuse,  
Où s'attarde un reflet des cieux,  
Il est l'heure de clôre, Annette,  
Vos grands yeux.

Sous les rameaux chargés de mûres,  
Et parmi les frêles roseaux,  
Soudain se sont tus les murmures  
Et le gazouillis des oiseaux.  
Pendant que tremblent leurs nids de plume  
Et que le dernier bruit s'éteint,  
Voici qu'une étoile s'allume  
Au lointain.

L'Angelus bleu qui sonne, invite  
Au doux sommeil, et, gentiment,  
Faites votre dodo bien vite,  
Tout auprès de votre maman.  
Et puis, pour vous garder encore,  
Les vieux saints Bretons de chez nous  
Vous veilleront jusqu'à l'aurore,  
A genoux !

PIERRE DE PORTGAMP.

## Le Journal des Mariages

GUIDE DES FIANCÉS

ET DE LA NOUVELLE FAMILLE

MARIÉS, GARÇONS D'HONNEUR  
DEMOISELLES D'HONNEUR, PARRAINS, MARRAINES

8 pages de texte  
remis gratuitement aux fiancés dans les Mairies de la région.

Pour le recevoir franco, adresser 0 fr. 20  
à l'Imprimerie Fr. SIMON, à Rennes

DEMANDER LE TARIF DE LA PUBLICITÉ

## Papier Fayard

Très efficace  
contre les Refroidissements  
Au premier frisson,  
appliquer un Papier Fayard sur la poitrine pour  
dissiper tout symptôme alarmant.

Dans toutes les Pharmacies  
— UN SIÈCLE DE SUCCÈS —

# Le Nouvelliste de Bretagne

5 cent. — Grand journal quotidien régional à 6 et 8 pages

ADMINISTRATION, RÉDACTION, IMPRIMERIE  
31, avenue de la Gare, RENNES

Agence télégraphique du *Nouvelliste*, 28, rue Feytaud, PARIS

**Le SEUL DE LA RÉGION** propriétaire d'un fil télégraphique spécial concédé, pose à ses frais entre son agence de Paris et le bureau télégraphique privé de sa rédaction, 31, avenue de la Gare, à Rennes, et pouvant par suite recevoir directement, tant le jour que pendant toute la nuit, les nouvelles de France et du monde entier.

*Le Nouvelliste de Bretagne*, par suite de cette organisation exceptionnelle, est le journal le plus rapidement et le plus sûrement informé.

*Le Nouvelliste de Bretagne* donne les dernières nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris arrivant le matin, les nominations 12 heures avant l'arrivée de l'*Officiel* et les comptes rendus des Chambres les plus complets et les plus intéressants.

*Le Nouvelliste de Bretagne* donne toutes les nouvelles locales et régionales de la Bretagne et de l'Ouest.

*Le Nouvelliste de Bretagne* possède la *Chronique maritime* (Guerre et Commerce) la plus complète et la plus rapidement informée. Il a la chronique commerciale la plus développée et la chronique financière la plus sûre de la région.

*Le Nouvelliste de Bretagne* reçoit les *Informations financières et commerciales* de Paris par son service télégraphique et les *Marchés de la Région*.

Demander partout dans les Gares et Dépôts de journaux  
**Le Nouvelliste de Bretagne**

## PUBLICITÉ DE TOUT PREMIER ORDRE

On reçoit les Annonces à l'ADMINISTRATION (Service de la Publicité)  
31, avenue de la Gare, RENNES

## Le Nouvelliste du Dimanche

LE PLUS GRAND HEBDOMADAIRE CATHOLIQUE DE LA RÉGION  
8 Pages, 9 Editions. — 5 Centimes le Numéro.

## TROIOU JANEDIG KOANT HA MARI LIP-CHOPIN

Arsa ta, mignoned vad, 'zonj ket d'ac'h e ve poent,  
r'eo bet brevetar bôtred ha dikriet kement,  
Lezel ané, eur pennad, en peuc'h, da ziskuizan,  
Ha war ar merc'hed, d'o zrc, skei eun tammik breman  
Evidon-me, mar galfen, me a labourfe dront,  
Da bese'ihal, a zoere, korfen Janed ha Fant;  
Da zispak, dirag an holl, frez ha skler an daolen  
Eus an troiou a zonj d'ê 'int anveet gant den,  
Ha harz oute da vean re lore'hu, ha re gri.  
Ha da beilhat hep paouez ler Jakez ha Pipi!

War don : Matelin an dall.

Deut eta, merc'hedigo,  
Da chilaou ho toare :  
Aman dichek c'houi glevo  
Souden ar wirione !  
Kalz marvad a feuko  
Hag a rei d'in gwall-zello,  
Mes an holl, a dra-zur,  
N'o devo displijadur.

Skoomp kentan, mæ karet, war ar merc'hed fero,  
An em blich kalz o redek ebato ha foario;  
Marvat, 'veldon, aliez, a galon peus c'hoarzet  
O welt ané a vanden gant an hent o ven<sup>et</sup>,  
Ar hik, krog du'n o skouarn, a stard, a stard bepred.  
Ober 'ra d'eze nijal kentoc'h evit kerzet !  
'Vei traou hanter penn follet, a treuzont lann ha roz,  
— « Marteze aboue pelzo, 'man duze o c'hortoz ? » —  
Hag en eur fichan bepred ha kouef ha davanjer  
Gant aon na vefe netra da zisplich da Fanch kouer,  
Janed a digoue er fin en tachen an ebad,  
'Vit bean gwelet gwelloc'h e sav war veg he zroad !  
— « Klevet a ran ar zoner, krog a ver da zansal...  
« Laret am boa d'ac'h, Mari, c'hoamp warlerc'h ar re-all,  
« Deus aman'ta, deus buhan... aman vimp uheloc'h,  
« Aman a vefomp gwelet ha a welfomp gwelloc'h. » —  
Ha pep hini evelze, a glask al lec'h gwellan,  
Ma koueo zell eur Yannig warnezi da gentan :  
Ah ya ! ma mignoned ker, na kaerat tól-lagad !  
Gwelet ar merc'hed renket o klask gwerz er mare'had !

Yen ha kri eo an amzer, troc'han ra an avel.  
 N'eus forz, gwelloc'h eo d'eze mervel evit tec'hel !...  
 Gant hast, ha gant levez, o c'halon a drida,  
 Pa grog an « accordeon » da c'hoari ar « polka »  
 Ha pa fell d'eur c'hoz treuc'hek, gant eun tok war e benn  
 Choaz unan 'barz ar blokad, d'ober « eur c'hrok gouren »,  
 Nag a zell poaniet a bar war ar paour-kêzik den,  
 Hag enne holl e c'hall lenn an hevelep peden...  
 — « Daoust ha me eo a choazo?... me gred e teu aman !...  
 « Peuh : honnez a ve bepred dibabet da gentan...  
 « An dra-ze marvad a boagn da c'honit aneze  
 « Rag petra eo honnez gwelloc'h evidon-me?... »  
 Mes souden unan a wel hec'h hini o tremen...  
 Na harz mui ar plac'hig kêz « — Mari, deus da « bourmen »  
 En pep lec'h war e zeulioù, en pep lec'h war e hent,  
 — An dro-man mar n'eo dall-pik e welo evelkent? —  
 Siouaz... gwasat poan galon, ya Fanch a wel skler mat,  
 Mes fañs ha didrue, e tro e zaoulagad;  
 Hag evelze, alies, ec'h achu an devez,  
 Hep na gav Janed, eur wech, zav d'he marc'hadourez !  
 Neuze avat na c'hoarz mui, en eur distrei d'ar ger,  
 Ne ra nemet gurunal war ar paour-kêz Fanch kouer,  
 Eur sac'hig a ve laket evitan a goste;  
 Mes pa deu... eur c'hoarz tener eo a gav adarre...

Me ho ped, merc'hed yaouank,  
 Zentet ouz ma ali,  
 Roet hent ledan ha frank  
 Da Fanch ha da Bipi;  
 D'ho tro, bezet fañs,  
 Dizoursi ha disprizus,  
 Ha, m'hen tou, c'houl'welo  
 Ar botred o chanch ardo !

Mad, mes petra lavaret, me gred c'h eo poent tevel,  
 Ha rei peuc'h d'ar merc'hed kêz a gouef zantez Katel;  
 Skoomp breman war ar re o deus bet an eurvad  
 Da zimezi d'eur Yannig ha da ren eun tiad.  
 Mar'n eus ar merc'hed yaouank siou koant, koant meurbet,  
 Ar grwage o deus ive troio kam ha kuzet;  
 Gwassan si'n eus ar grwage, gwassan' devo biken,  
 Eo eur garante re vras'vit an « hini melen ».  
 N'eo bet digouet d'ac'h biskoaz, gwelet pemp, c'houec'h ané  
 'N eun hostaliri didrous, 'n eur gamprig a goste,  
 Dastumet endro d'eun dôl, goloet a wer leun  
 Mes nan, kredet ac'hanon, gant dour eus ar feunteun...  
 Eur yec'hed eo o c'hlevet o tibun o c'huden,  
 Eno avat, ma zud kêz, e kerz Mari laten !

Nag a gelo estonus, nag a neventi gaer  
 A oar Janed lip-chopin ha Marianna gomer !  
 — « 'Peus ket klevet an dra-ze?... fe me oar ze pelzo :  
 D'ho yec'hed, komer Janed... Amann'peus hag uo?  
 — « Ah n'int ket re grenv breman, mes Yann zo diweat  
 « Gwech hag amzer e c'hallan flemman eun tam sac'had...  
 « Mes, achuomp ar re-man !... Mik avelet zo fall  
 « Pouac'h... n'on ket'vit hen andur... Hostizez, eun dro all ! »  
 Hag evelze, hep paouez, an eil warlerc'h eben,  
 Ar werennadou dour krenv en o goug a dremen :  
 Tremen reont ken lies, ma weler Janedig,  
 Hepdale o luskellat, ket hag hi evel ouspenn.  
 Marian na vranskell ket hag hi evel ouspenn.  
 — Red eo laret, ma c'homer, oc'h eus muioc'h a benn !  
 — Merc'hed kêz, eme eun all, Doue... me zo deut gwaz,  
 « Ne ran nemet penn-mêvi, en pep lec'h am eus poan...  
 « N'eus ket ezom da gât aon e vin me lonkerez,  
 « Ne c'houlan seurt abed ken nemet dour sklêr ha laez ! »  
 Hag ar stôterez daonet a lar ar c'homjou-man,  
 Tra ma lip piz 'n he gweren al lomik diwezan.  
 — O gwinn ardant milliget, poezon fall ha direiz !  
 — O stôterezed divez, c'houi eo dizenor Breiz !

Gwrage kêz, laket evez,  
 Dre forz c'hoari troiou,  
 Rust ha garo eun devez,  
 Yannig a zihuno...  
 Neuze vat — poent a vo —  
 Kenavo mik ha loko,  
 Trouz el loch, bec'h ha chao,  
 Fest ar vaz ha jabadao !

Gallout 'rafen mont hirroc'h, mes awalc'h eo breman,  
 Tennet, me ho ped, merc'hed, ho mad a gement-man.  
 Ho pedi a rin ive, ho pedi a galon,  
 Na vezet ket re feuket, re gouaret ouzon.  
 Ma c'homjou mar tint garo, n'o deus nemeur a bouez,  
 Eyurus bras a vefen mar tougent eun tam frouz.  
 Laret int dre garante ha nan dre zroug ouzoc'h,  
 Breman mar n'oc'h ket kontant, gwaz a ze evidoc'h !...

PHILOMÈNE CADORET.  
 (Bugel ar Werc'hez).  
 eus Ronen.

## LE VIEUX SONNEUR

(Chanson bretonne.)

Paroles et musique de Jean DE KERLECQ.

Nous venons de porter en terre, Le sonneur de nos jeunes  
ans, Sous un grand saule séculaire Il dormira loin des pas.  
sants. Il était l'âme de nos cloches, Il éveillait le moissonneur,  
*Rall.*  
Et puis il aimait tant nos mioches, Le vieux sonneur.

2

Quand on amenait à l'Église  
Pour les bénir, des nourrissons,  
Grâce au sonneur à barbe grise,  
Les cloches chantaient des chansons.  
Ah! que leurs sons avaient de charmes!  
Afin de plaindre le malheur,  
Il savait leur tirer des larmes  
Le vieux sonneur.

3

Bien qu'il soit couché dans la terre!  
C'est un miracle sûrement!  
Quand minuit sonne au presbytère  
La cloche tinte doucement.  
Caché derrière une fenêtre,  
Notre bon monsieur la recteur,  
Prétend qu'il a pu reconnaître  
Son vieux sonneur.

Lorsque viendra la fin du monde,  
Le jour du jugement dernier,  
Afin d'éveiller tout le monde  
Il sera debout le premier.  
Si le bon Dieu le laisse faire  
Il tirera de leur torpeur  
Tous ceux qui dorment dans la terre,  
Le vieux sonneur!

## LES COIFFES BLANCHES

Petites coiffes mignonnes  
Que, chez nous, l'on garde encor,  
Vous qui mettez des couronnes  
Au front des filles d'Arvor,  
Par les sentiers sous les branches  
Pleins d'ajoncs étincelants  
Volez, volez, coiffes blanches,  
Comme des papillons blancs!...  
Volez, beaux papillons blancs!

Grandes coiffes des aïeules,  
A vous nos saluts fervents,  
A vous qui rayonnez, seules,  
Dans nos souvenirs d'enfants :  
Grandes ailes qui se penchent  
Sur les berceaux chancelants,  
Volez, volez, coiffes blanches,  
Comme des papillons blancs!...  
Volez, vieux papillons blancs!

Fines coiffes de dentelles,  
Des « promises » au cœur pur,  
O vous, à travers lesquelles  
Apparait un peu d'azur,  
Quand nos filles les dimanches  
Dansent avec leurs galants,  
Volez, volez, coiffes blanches,  
Comme des papillons blancs!...  
Volez, gais papillons blancs!

Coiffes de nos sardinières  
 Que les pêcheurs voient toujours  
 Les dernières, les premières,  
 Aux départs comme aux retours,  
 Sur les yeux couleur pervenches,  
 Près des flots ensorcelants,  
 Volez, volez, coiffes blanches,  
 Comme des papillons blancs!...  
 Volez, doux papillons blancs!

Et vous, coiffe humble et sévère  
 De la sœur de Charité  
 Et bonnet d'Ambulancière  
 Par la Croix-Rouge abrité,  
 Dans l'ouragan des Revanches,  
 Vers tous les blessés sanglants  
 Volez, volez, coiffes blanches,  
 Comme des papillons blancs!...  
 Volez, chers papillons blancs!

THÉODORE BOTREL.

EN VENTE LIBRAIRIE FR. SIMON, quai Lamartine, 17, RENNES :

**CONDITION ACTUELLE DES SERVITEURS RURAUX BRETONS**  
 Domestiques à gages et Journaliers agricoles.

Par Jean CHOLEAU

Secrétaire de la Société économique de l'Union régionaliste bretonne.

Un volume in-8 de 204 p., broché. . . . . 4 fr.

Du même auteur :

**LE JOURNALIER AGRICOLE AU PAYS DE VITRÉ**

Prix. . . . . 0 fr. 75

**AUTOUR DU RACHAT DE L'OUEST  
 ET DE BREST-TRANSATLANTIQUE**

PLOUGASTEL-DAOULAS

Pour paraître prochainement :

**LES ÉMIGRATIONS DES BRETONS AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE****ATELIERS DE PORT-LOUIS (MORBIHAN)**

Spécialité d'Irlande. — Broderies en tous genres

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> V<sup>o</sup> FRISON & FILS

Rue Haute-Saint-Pierre

Médaille Argent U. R. B. 1911.

**DIOU G ANACQUEN EUS BRO KYMRU TROET EN BREZONEG****DOUSIK KOANT**

I

Lugerni ra r's tered,  
 Dousik koant (bis)  
 Al loar zo dispaket  
 Dousik koant.  
 T'ol warnon, va c'harante,  
 Eur zellig a drugare  
 Me da gar gant follente,  
 Dousik koant (bis).

II

'N ézen noz a dremen  
 Dousik koant (bis)  
 Sevel ra ar c'hlizen  
 Dousik koant;  
 Dærou perlez 'zo skuilhet  
 War ar bokedo kousket;  
 Me, allaz l zo ankeniet,  
 Dousik koant (bis).

III

Selaou ta va feden,  
 Dousik koant (bis)  
 Ma tec'ho va ankea,  
 Dousik koant :  
 Gra ma vo gwir va hunvre,  
 Ro ar peoc'h d'am ene;  
 D'id va c'halon, va bue,  
 Dousik koant (bis).

Vio D'HERBAIS

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631

PETIT PAROISSIEN de poche de 272 pages.

Reliure ordinaire : 0 fr. 50 ; franco : 0 fr. 48. — Reliure pleine toile :  
 0 fr. 40 ; franco : 0 fr. 55.

## NOZ KALANNA

## I

Poent e d'id, bla koz milliget,  
 Trø la la la la la la la la la,  
 Kuitaat ar bed ganez gwasket  
 Tra la la la la, etc.  
 Warc'hoaz e teuy ar bla nevez,  
 Tra la la la, etc.,  
 Ne vo ganti 'met madelez  
 Tra la la la la.

## II

R'ihell d'eomp plijaduriou,  
 Tra la la la la, etc.  
 Mes ivez kalz a drubuilhou,  
 Tra la la la, etc.,  
 Goulennomp ganti eürusted  
 Tra la la la, etc.,  
 Ha beza bepred unanet  
 Tra la la la, etc.

## III

War adre an dristidigez,  
 Tra la la la, etc.  
 D'eomp ar joa hag al levenez  
 Tra la la la, etc.  
 Stagomp kelen ouz hon treusto  
 Tra la la la, etc.  
 Hag evomp jist ken a foeltro  
 Tra la la la, etc.

V<sup>te</sup> D'HERBAIS.

## LA BRETAGNE FRANÇAISE

Non, ne séparez pas cette province en deux :  
 Ne renouvez pas la querelle importune ;  
 Haute et Basse, c'est un partage hasardeux ;  
 Sous le même ciel gris notre Bretagne est UNE.

Etant Une, elle doit ne connaître qu'un nom,  
 Ainsi qu'elle s'étend de la Manche à la Loire,  
 Des rives de l'Elorn aux bords du Couasnon,  
 Telle que nos bons ducs l'ont faite et non sans gloire.

Tous ses fils ont lutté pour les mêmes desseins ;  
 Dans son histoire un même zèle les enflamme,  
 Et, d'où qu'ils soient issus, nos héros et nos saints,  
 Ayant même pays, n'avaient qu'une même âme.

Ne vous disputez pas, selon des titres vains,  
 Le droit de l'aimer mieux, injustes que vous êtes ;  
 Dans son double idiôme elle eut ses écrivains,  
 Elle a ses bardes, oui, mais elle a ses poètes.

Le Pays Bas-Breton vaut le Pays Gallo,  
 La forêt vaut la mer, la roche vaut la lande ;  
 Français à Costel-Pol, Bretons à Saint-Malo,  
 Pour nous contenir tous sa terre est assez grande.

Que ton clocher natal te semble hors de pair,  
 Alme tes cloches, mais laisse chanter les miennes :  
 La foi bretonne prie à Dol comme à Quimper,  
 Pour notre orgueil breton Nantes égale Rennes.

Sous la même bannière accourons nous ranger,  
 Soyons Bretons au même titre et sans outrance  
 Que nul de nous jamais ne traite en étranger  
 Le Français de Bretagne ou le Breton de France.

Et n'allons pas rêver l'impossible retour  
 D'une communion de la race celtique ;  
 Avec la seule France, en symbole d'amour,  
 Rejoignons les moitiés du glaive fatidique.

Imprimerie Fk. SIMON, fondée à Rennes en 1631

Le petit INDICATEUR SIMON

Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways  
 et des marées de Bretagne.

Pour séparer les clos Bretons des champs français,  
Regardez : pas un fleuve et pas une montagne;  
Or, puisque Dieu voulut entre eux ce libre accès,  
Unissons comme Dieu la France et la Bretagne.

Avec nos souvenirs, mais avec notre espoir,  
France, dans tes jardins, Bretagne, dans ta lande,  
Mélant Pazur et l'or et le blanc et le noir,  
Faisons pieusement une seule guirlande.

Aimons la France et la Bretagne d'un cœur sûr,  
Toujours ouvert à la beauté de chaque chose :  
L'été met des splendeurs aux plaines de blé mûr,  
Et l'automne sourit sur la bruyère rose.

Ton crépuscule est doux, Bretagne, à l'Occident,  
Où décline un passé dont nous vivons encore,  
Mais le soleil qui vient de France est plus ardent  
Et la France est pour nous le pays de l'aurore.

Aussi, ne disons pas : Nous sommes opprimés;  
Les grandeurs d'autrefois sont à jamais flétries...  
Disons, en souriant, aux deux pays aimés :  
Nous sommes plus heureux, nous avons deux Patries.

LOUIS TIERCELIN.

## A GENOUX

« La France, assise sur son trône,  
« se leve à demi à l'approche de la  
« Bretagne qui, à ses pieds agenouillée,  
« la tête inclinée devant sa  
« souveraine, lui rend l'hommage-  
« lige. » (LES JOURNAUX.)

Est-il exact le bruit qui rôde en nos cantons?  
On dit qu'un de tes fils, favori de la gloire,  
Oubliant un passé cher à nos cœurs bretons,  
O Bretagne, ma mère, offense ta mémoire.

Oui, l'on dit qu'un « tailleur de pierres » de chez nous,  
Un gars d'Arvor que hante un mauvais sortilège,  
N'aurait pas craint, au seuil d'un groupe sacrilège,  
De te représenter, ô Bretagne! à genoux.

Toi, Bretagne, à genoux! Quelle étrange folie  
Traversa le cerveau de l'artiste imprudent,  
Quand sa main, dans la glaise souple cependant,  
O mère, t'imposa le geste qui supplie?

Toi, Bretagne, à genoux! Mais il ignore douc,  
Cet enfant oublieux, que son génie égare,  
Qu'il faut porter en soi la honte d'une tare  
Pour venir, à genoux, implorer son pardon.

A genoux, toi, la belle et chère inviolée,  
Toi, dont le cœur est pur et le bras indompté,  
Toi, dont le front toujours rayonna de fierté,  
Toi, dont rien n'a souillé l'hermine immaculée.

Toi, Bretagne, à genoux, toi, que dans les lointain  
De l'Histoire, au début des grandes épopées,  
On rencontre partout où croisent les épées,  
Se taillant, au grand jour, de glorieux destins.

Toi, Bretagne, à genoux! Toi, la mère féconde  
Qui portas dans ton sein ces héros fabuleux,  
Guerriers aux cheveux roux et Celtes aux yeux bleus  
Dont les hauts faits, jadis, étonnèrent le monde.

Toi qui vis naître Arthur et l'enchanteur Merlin,  
Beaumaître et Clisson et Rohan, dont la race  
Prolonge jusqu'à nous sa vigoureuse trace;  
Richemond, le bon duc, et Bertrand Duguesclin.

A genoux, toi qui vis accoster sur tes rives  
Les vénérés patrons de la mystique Armor,  
Ceux de Cornouaille et du Léon et du Trégor,  
Corentin, Tugdual, Ronan, Monsieur Saint-Yves.

Toi, Bretagne, à genoux! Toi, la mère au grand cœur  
Qui lanças sur le monde où rayonne leur gloire  
Ces preux dont nous gardons la pieuse mémoire,  
Tes fils, qui n'ont jamais connu le déshonneur.

Toi, Bretagne, à genoux; toi, la terre des braves,  
De ceux qui vont, quand l'ouragan, les soirs d'hiver,  
Clame, dans le ciel noir, son tumulte d'enfer,  
Disputer à tes flots de vivantes épaves?

A genoux, toi, que nul jamais n'appelle en vain;  
Toi que la France, un jour que soufflait la tempête,  
Trouva debout, fidèle au poste, et toute prête,  
Hors du pays conquis, à bouter le Germain?



Toi, Bretagne, à genoux en signe de servage,  
A genoux, implorant la pitié du vainqueur?...  
Tu ne recevras pas cette blessure au cœur;  
Tu ne mérites pas, ô mère, cet outrage.

Car, sans rien renier d'un passé glorieux,  
Mère, quand tu t'offris librement à la France,  
Ce fut DEBOUT, les yeux rayonnants d'espérance,  
Et, Bretonne au cœur fier, en regardant les cieux.

LOUIS BOIVIN.

## FANCH AN ARDOU

WAR DON : *klik, klak, ma botou koat.*

Deut holl, m'ho ped, da glevet  
Eur werz neve,  
Eur werzig a zo zavet,  
En bro Kerne :  
Zavet d'eur pôtrig lorc'hus,  
Eur pôtr a c'hiz neve,  
Eur e ardou mogedus  
A 'r em bakas eun de.

Pentus ve gwelet Fanchig,  
En goueliou Breiz,  
Gant e liviten lost-pik,  
Faoutet er c'hreiz;  
Eun tok ribot gwintret soun,  
War e benn a bonsin  
D'an dud fur, gwalc'h o c'haloun,  
E ro lec'h da c'hoarzin.

E vleo a ve klaquieret  
Gant louzou c'houez;  
E varo a ve gwist  
Gant pep evez;

Managet e grabanou,  
Eur walen war e viz,  
Eur « cigare » en e c'henou,  
Evel eur gwis voure'hiz!

N'eus ket ezom da zonjal  
'Ch eo gwir gristen :  
Na c'houl ket an eubeul fall  
Mestr na lezen;  
Yez e dud, ar brezoneg,  
'Ra ruan an Otro,  
Distagan'ra ar galleg,  
'Vel eur piler pato...

Eun devez dreist ar re-all :  
— Sell, 'me Fanchig,  
Martezo 'c'h eo poent sonjal  
Klask eur wregig! —  
War eur plac'h pinvidik bras,  
Eur plac'h fur ha kristen,  
Ar pôtr a deulas a choaz.  
'Vit kenkent he goulen.

Eun noz eta fichetoc'h  
Eget biskoaz,  
An azen kêz leun a lorc'h,  
A gemeras  
Eur wenojen 'dreuz parkou,  
'Vit mont, gant tan ha c'houez,  
'N eur « frizan » e voustachou,  
Da c'houlen e vestrez!

Hed an hent, Fanch a zonjas  
En e gomjou,  
Ha kenkent ma tigozezas,  
War an treujou :  
« Bonsoir, Monsieur, Madame,  
« Soyez très enchantés,  
« Moi, Fanchik, je réclame,  
« Vot' fille à marier... » —

An holl a c'hoarz o klevet  
Eur seurt komjou;  
Tok izel ha korf pleget,  
Fanch an ardou  
A ziskoue chaden e vont,  
Ha lunedìou e fri,  
Kreiz an ti, c'hortoz respont  
Kerent e dous Mari...

Houman, 'benn eur pennadig,  
A lavaras :  
N'oc'h ket grêt, paour-kêz Fanchig,  
'Vit bout ma gwaz;

Ma yez eo ar brezoneg,  
'Blich ket d'in hoc'h hini,  
Bîrviken pabor gallek  
Na reno 'barz ma zil

'Rôk sonjal kât ac'hanon,  
'Rôk ma goulén,  
Krennet eun tam, ma mignon,  
Ho liviten;  
C'houeet, m'ho ped, nebeutoc'h  
Ha bet muioc'h a fe;  
Ouspenn ma vefet furoc'h,  
Esoc'h 'vo d'ac'h ive...

War germent-se, trugare,  
Ha kenavo...  
Chans vat, da gât hepdale,  
Eur wreg faro :  
Ganin oc'h eus goneet,  
Rak, mar na po eur plac'h,  
Evit zèrri ho moged  
Ho po breman eur zac'h.

PHILOMÈNE CADORET (*Bûgel ar Werc'hez*),  
euz Eunen.

## ✠ LIGUE NATIONALE ✠

*Pour le relèvement des Petites Industries Provinciales*

*Présidente* : Madame la Duchesse douairière d'UZÈS ;  
*Vice-Présidentes* : Mesdames FAURE-GOYAU, Baronne DE PUTHOD ;  
*Secrétaire générale* : Mademoiselle Gwenola RIOU ;  
*Trésorier* : M. SCHURR.

*Siège social* : 35, rue Vaneau, PARIS.

Cette ligue, qui a pour but le relèvement et la préservation de nos industries locales, s'applique à mettre en relief tous les travaux et industries de nos fabricants des campagnes, et a le grand mérite de les faire connaître, leur procurer des débouchés et d'enrayer l'émigration des campagnes.

S'adresser à M<sup>lle</sup> G. RIOU, secrétaire du Comité de Bretagne, 100, boulevard de Port-Royal, Paris.

# VINS & SPIRITUEUX

ANCIENNE MAISON

FERDINAND LALANDE

Fondée en 1858

## DUPOUY & MAYAUDON

51, Quai des Chartrons, 51

BORDEAUX (GIRONDE)

PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE DE LA CROIX DE L'ISLE

1<sup>res</sup> Côtes Bassens (Gironde)

Fournisseurs attitrés  
du CLERGE, NOBLESSE, BOURGEOISIE  
et COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

RÉFÉRENCES, TARIFS & ÉCHANTILLONS  
 SUR DEMANDE

## L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

**Son Action. — Influence morale exercée et Résultats obtenus depuis 10 ans par l'Union Régionaliste Bretonne.**

### I

L'Union régionaliste Bretonne a pour but de faire aimer de plus en plus la Bretagne, la petite patrie des Bretons. Elle s'est aussi imposé la triple tâche de faire aimer, de développer la langue nationale bretonne, les costumes bretons et les traditions des ancêtres. Son but est donc très méritoire, car elle veut faire du peuple breton une unité consciente de son beau passé, éclairée de ses devoirs, de ses droits actuels, tout en gardant son cachet original propre, à lui légué par ses ancêtres.

Suivons cette élite de la Bretagne dans l'un quelconque de ses Congrès annuels, et voyons ce qui s'y fait. Lorsqu'on aura vu les autorités locales venir serrer les mains aux Congressistes, lorsqu'on aura vu tous ces Bretons réunis dans une même salle, boire à la santé de la Bretagne et l'acclamer, on en sort le cœur reconforté et l'on sait que ces cœurs, tous bretons, vibrent du même amour pour la mère commune. Ce sont là des souvenirs qui durent longtemps et qui ne manquent pas de graver dans les cœurs des vieux et des jeunes une impression morale profonde et salutaire. Je dirai même que de ce jour il reste quelque chose d'inoubliable, car l'on a appris pour toujours quelque chose qui n'était que vague dans l'esprit, l'on a appris qu'il y a une patrie bretonne. Lorsqu'on a vu ce beau drapeau flotter au vent, ce drapeau de nos ancêtres dans les plis glorieux duquel plusieurs braves sont morts, on ne peut que se pénétrer de plus en plus de l'idée de grandeur et de dévouement. Lorsqu'on a vu ces beaux costumes si divers, ces physionomies franches et gaies venus des quatre coins de la Bretagne, lorsqu'on a appris que ces hommes ont choisi ce petit coin de la Bretagne pour discuter les intérêts de leur patrie, on est forcé de se persuader que l'union la plus étroite règne dans leur rang, et que le même mobile les meut tous, je veux dire : l'amour du bien à faire à leurs compatriotes. Rien que ces considérations peuvent faire aimer des masses, le but noble et généreux de l'Union régionaliste bretonne.

Depuis bientôt treize ans que l'Union est fondée, que de Bretons l'ont vue à l'œuvre et je puis affirmer que tous ils ont

emporté de ses assises un souvenir ineffaçable. Je ne puis m'empêcher de relater ici le fait qu'il m'a été donné de voir à Plougastel en 1908. Je marchais à côté d'un vieillard en bonnet rouge et il me disait en me montrant le drapeau : « Il y a aujourd'hui une belle journée pour la Bretagne. » Et le fier Plougastel marchait droit, à l'ombre de son drapeau national breton, tel un vaillant soldat. Que d'autres ont fait ce même raisonnement, en voyant cet imposant cortège de l'Union régionaliste bretonne ! Que de souvenirs ineffaçables si on les relatait tous !

Il est donc bien évident que l'Union accomplit son but et qu'elle développe dans les cœurs bretons partout où elle passe, le sentiment de la nationalité bretonne, presque éteint chez la plupart. Si le cortège impressionne vivement, le chant national breton, le *Bro goz ma zadou*, chanté debout et en chœur, est aussi bien propre à faire vibrer les cœurs, et je dirai que ce chant est comme une flamme bienfaisante qui pénètre et réchauffe les cœurs les plus endurcis.

Mais, ce soir, là-bas dans une grande salle, on va écouter des chants bretons. Des artistes en costume national vont à tour de rôle égayer l'auditoire, remplir la salle des plus belles mélodies bretonnes.

N'est-ce pas là reproduire en grand l'image de ce qui se faisait il n'y a pas encore longtemps, dans nos veillées bretonnes. Le peuple breton a toujours aimé à chanter, et sa propre voix adoucit son cœur, ennoblit son âme. Sans crainte de démenti, on peut affirmer que tous ces chants exécutés par des artistes de l'Union, ne glissent pas sur les cœurs comme une goutte d'eau sur le marbre, mais qu'au contraire ils laissent une empreinte indélébile sur ces cœurs bretons en augmentant en eux l'amour de la Bretagne.

### II

**Résultats obtenus depuis dix ans par l'U. R. B.**

En l'année 1900, l'U. R. B. était à peine connue que les uns disaient qu'elle était fondée en faveur des protestants (cela m'a été dit en 1898 à Morlaix); d'autres prétendaient qu'elle était la sentinelle des Curés, et d'autres, enfin, qu'elle cachait derrière elle tout un parti politique qui n'était autre que le cléricalisme.

Mais lorsqu'on a vu dans ses statuts qu'on ne s'y occupait pas de politique, pas plus que de religion; lorsque enfin on a vu l'Union à l'œuvre, on est venu à elle, sans méfiance, et c'est alors qu'elle a commencé à prendre de l'essor, son but était connu.

En 1898, le 14 août, a été représenté à Ploujean le *Mystère de Saint-Guénolé*, et c'est à Morlaix que l'U. R. B. fut fondée dès le lendemain.

En ce moment-là, la langue bretonne était dans un état navrant, il fallait l'étayer et des cœurs généreux se levèrent pour prêter leur concours à cette œuvre urgente autant que désirée.

Les premières années, les progrès furent lents, mais aujourd'hui que l'U. R. B. a treize années d'existence, c'est une belle bretonne qui regarde l'avenir avec confiance. Elle a déjà les traits d'une belle fille, et dans ses veines coule un sang généreux.

Née de l'amour de la patrie bretonne, cette enfant ne peut que grandir, choyée par tous les bons Bretons, plus désireux les uns que les autres de se trouver auprès d'elle. Mais voyons les travaux exécutés par ceux qui se sont donné la mission de veiller sur l'U. R. B., personnifiée en cette enfant de treize ans. En 1900, point de théâtre, sauf celui de *Ploujean*, cité plus haut. Aujourd'hui, presque tous les patronages en Bretagne ont leur théâtre, donnant régulièrement chaque année plusieurs représentations bretonnes ou des drams français, ayant trait à l'histoire de Bretagne. Malheureusement, certains de ces théâtres favorisent beaucoup trop la langue et les auteurs français au détriment de la langue et des auteurs bretons. Certes, les troupes et quelques troupes disséminées par ci par là en Bretagne, sont autant de sentinelles avancées qui font la garde autour de la langue bretonne, et si elles veulent fermer leurs portes au français, et cela coûte que coûte, la langue bretonne aura beaucoup à gagner, et ces filles nées de l'U. R. B., n'auront rien à perdre ni de leur prestige ni de leur valeur.

En deuxième lieu, citons les journaux bretons qui ont vu le jour depuis la naissance de l'U. R. B. *Kroaz ar Vretoned*, *Ar Bobl*, *Le Pays breton*, le *Courrier du Finistère*, *l'Echo du Finistère*, etc., qui tous sont animés de l'amour de la Patrie, et sont comme autant de phares guidant le peuple breton dans les difficultés toujours croissantes de la vie. Ce sont là autant de piliers de granit, élevés pour soutenir les premiers pas chancelants de l'U. R. B. et veiller sur sa destinée future.

Que dirai-je de ces Revues bretonnes, sinon que je vois en elles l'âme de la Bretagne, exaltée par nos meilleurs poètes. La mer en fureur, le morne silence des bois, la beauté pittoresque des vallons fleuris, tout y est chanté. Et dire que l'U. R. B. a donné cet essor à cette pléiade de poètes de talents, n'est pas du tout exagéré, car avant sa fondation, à part quelques rares poètes de valeur, la littérature bretonne ne comptait que quelques *gwerz*, quelques chansons de peu de valeur littéraire, produits de Bretons sans connaissances littéraires suffisantes.

Aujourd'hui, nous avons nos *Barzaz Taldir*, de *J'affrennou*, les *Bleu*

*niou Yaouankiz*, d'AR YEODET, œuvres de longue haleine. Nous avons les *Kontodennou*, les *Nazzeziou* de KLAODA AR PRAT, de l'abbé Jézégou, *Mouez an Aochou*, de CUILLANDRE, et une foule d'autres œuvres littéraires d'une haute valeur. La prose n'est pas oubliée, car trois ou quatre journaux publient des Romans en langue nationale bretonne. D'après cette courte énumération, on voit que la Bretagne se réveille, éconsciente enfin, après un sommeil de trop longue durée. Elle marche aujourd'hui à grands pas, grâce à l'impulsion donnée à la langue par l'U. R. B., car c'est en effet grâce à elle que ces poètes et ces prosateurs ont produit en si peu de temps, je dirai tant d'œuvres de réelle valeur littéraire.

Pendant que les uns, dans leurs œuvres, chantent les beautés de la nature ou décrivent les travers de la vie de ce monde, d'autres fils de l'U. R. B. se font grammairiens. Ceux-ci étudient la langue nationale dans son essence, dans son génie propre, ils tracent des règles, en suivant les contours de ce génie de notre langue nationale, et fixent des jalons dans les endroits où ils veulent faire passer ces poètes rêveurs et ces prosateurs à imagination trop exaltée. Chacun dans notre académie a sa spécialité et si la littérature bretonne a atteint aujourd'hui un haut degré de perfection, c'est grâce aux efforts persévérants de l'U. R. B. à élaguer de la langue nationale les mots par trop français, introduits par les progrès de l'industrie, du commerce et des arts. C'est là surtout qu'est le point faible de la langue bretonne et le coup de collier à donner est immense pour élaguer ces mots scientifiques français et faire adopter des mots bretons nouveaux à leur place, sera une tâche difficile.

À côté de ces pionniers de la langue, il y a cette phalange de professeurs de breton, qui apprennent aux enfants des écoles à lire et à écrire la langue bretonne. J'ai nommé *Breuzier ar Brezonek* et l'école de Loeiz HERRIEU. C'est là surtout que le breton fait preuve de ce dévouement sublime, d'immolation, pour ainsi dire par amour pour son pays et sa langue. Aussi, l'U. R. B. ne pourra jamais être assez reconnaissante à ces vaillants qui sacrifient leurs loisirs pour enseigner à la jeune génération les purs principes de la langue nationale. Honneur à eux et honneur aussi à ces braves enfants qui suivent leurs cours. Ici, le Finistère reste en arrière: les Côtes-du-Nord et le Morbihan donnent l'exemple.

À côté de ceux-là, signalons un autre progrès et aussi un résultat patent obtenu par l'U. R. B. consistant dans l'introduction dans beaucoup de maisons bourgeoises de bonnes ne sachant que la langue bretonne. Ces professeurs sont bien obligés de parler aux enfants dans la seule langue qu'ils connaissent et, ainsi, ces enfants de bourgeois apprendront la langue bretonne dès leur berceau. Ce ne sont pas là du tout des exceptions et de plus en plus nombreuses sont les familles bourgeoises qui font apprendre le breton dès leur berceau à leurs enfants.

1<sup>ers</sup> GRANDS CRUS CLASSES  
 Vins de l'ère. Vins de table ordinaires  
 Prix et Echantillons gratuits  
 sur demande

**VINS DE BORDEAUX**

Non seulement ils leur font apprendre la langue, mais encore ils leur donnent un nom de saint breton, ce qui est aussi un progrès, car les parents font ainsi preuve de patriotisme breton avant tout.

Lorsque Combes voulut interdire l'usage de la langue bretonne dans les sermons et les catéchismes, il a trouvé une armée formidable de protestataires tant curés que régionalistes bretons, et leur résistance a triomphé de l'ennemi. N'est-ce pas encore là un résultat dû à l'influence de l'U. R. B., qui ne cesse d'inculquer aux Bretons l'amour de la langue bretonne?

Au point de vue économique, l'U. R. B. constitue aujourd'hui une force avec laquelle les pouvoirs publics doivent compter. Ne l'a-t-on pas vue appuyer les études sur *Brest-transatlantique*, demander l'Enseignement de la langue et de l'histoire nationales dans les écoles, partout où cela serait possible?

Si au point de vue économique, les résultats obtenus par l'U. R. B. ne sont pas aussi palpables, aussi visibles aux yeux du public que ceux obtenus par la *Section de langue et littérature*, il n'est pas moins vrai que l'Union demeure une sentinelle vigilante, une force constituée, prête à défendre les intérêts du pays confié à sa garde. De par son existence même, on peut dire qu'elle a empêché bien des déboires à la Bretagne.

Ces concours annuels de travaux d'art, de sculptures, meubles, poteries, tissus, etc., ne témoignent-ils pas d'un réel talent de nos ouvriers bretons? Ne peut-on pas dire que, sous l'influence de l'U. R. B. qui donne des prix et des médailles, ces ouvriers sont plus portés à perfectionner leurs travaux, à chercher du naturel, de l'originalité, pour les reproduire selon leur génie, dans leurs différents travaux. Les brodeuses, par exemple, sachant qu'un travail qui leur est confié ira à telle ou telle exposition de l'U. R. B., ne seront-elles pas plus portées à perfectionner ce travail, ces dessins, que s'il n'était pas destiné à un concours?

Le perfectionnement de l'art breton est donc aussi un résultat acquis par l'U. R. B.

Avec quel empressement n'a-t-on pas vu, l'année dernière principalement à *Châteauneuf* et à *Plougastel* en 1908, avec quel empressement accouraient nombreux à nos concours de costumes, ces vieillards des deux sexes. La Bretagne d'il y a cent ans était là, vivante, et plusieurs étaient venus ayant sur le dos les habits de noces de leurs grands-pères ou de leurs grand-mères. Ces habits étaient conservés précieusement dans la vieille armoire de chêne, comme les reliques du temps passé, en souvenir des vieux ancêtres disparus depuis longtemps.

J'ai remarqué que tous les ans la salle est comble, à la séance des concours de chants populaires bretons. Ceci est une preuve heureuse qu'en Bretagne l'on aime encore à chanter dans la langue nationale, et que les ivrognes, qui seuls chantaient ou hurlaient les chansons qui sentent l'ordure parisienne, sont une exception.

L'U. R. B. devait favoriser ces chansons bretonnes, les faire aimer des masses, faire voir au public leur beauté souvent naïve, mais sincère. Elle a pleinement réussi ce point important de son programme. Je dis important, parce que c'est par le chant surtout que l'esprit breton se maintient dans notre pays.

Tels sont les principaux résultats obtenus par l'U. R. B. En terminant, je dirai que les membres de cette *Union* ont un grand édifice à bâtir et que les ennemis sont nombreux et acharnés. Il importe donc de choisir de bons ouvriers, des Bretons qui sauront s'oublier eux-mêmes pour ne penser qu'à la tâche à accomplir en commun, chacun y apportant tous les jours sa pierre selon ses forces. C'est seulement ainsi que l'*Union* écrasera ses ennemis et arrivera au sommet de l'édifice sur lequel elle plantera le fier drapeau de la Bretagne (1).

LORIZ AR FLOCH, de *Bodilis*.

(1) Ce travail a obtenu une médaille d'argent aux concours de l'U. R. B., en 1911. Écrit d'abondance et de cœur avec une entière sincérité, il montre dans ses grandes lignes l'importante action exercée par l'U. R. B., depuis 13 ans et le véritable mouvement d'opinion créé par elle, qui qu'en aient dit ses détracteurs et quoi qu'en proclament encore certains esprits grincheux depuis le Congrès de Saint-Renan. Il est intéressant surtout de constater que ce travail rédigé par un barde de bonne foi met en lumière et constate les efforts unanimes et désirés, contrairement aux assertions de mauvaise foi de certains individus qui ne cessent de prétendre dans de misérables écrits que seuls quelques bardes y travaillèrent utilement pour la Bretagne, alors que tant d'autres, bons et courageux bretons, ne cessent de s'y dévouer pour sa rénovation.

## UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, névralgies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

## LES GANTIÈRES CANCALAISES

La couture des gants est une industrie locale qui occupe, à Cancale, deux cents jeunes filles environ. Dans ce pays marin où, si la femme est occupée par les soins du ménage et des enfants nombreux, la jeune fille pourrait être désœuvrée, les « ganteries » leur procurent un salaire assez lucratif et empêchent l'émigration, totalement inconnue à Cancale. — Perrine COURTINDEVAIT donc chanter ce métier bienfaisant et l'UNION RÉGIONALISTE ennemie de l'émigration, devait accueillir sa chanson et la faire connaître.

AIR : Sur l'air du Tra-la-la-la.

### I

J'aime à voir ces jeunes filles sortir de l'atelier :  
L'une attache sa cravatte et l'aut' son tablier ;  
Elles s'en vont dans les ru's, toujours en chantonnant,  
Et se faisant des nich's. Viv' les couseu's de gants !

Refrain. Sur l'air du Tra-la-la-la (bis)  
Sur l'air du Tra-dé-ri-dé-ra,  
Et vlà qu'ça va !

### II

Les jeun' fill', dont j'vous parle, travaillent avec ardeur :  
Neuf, dix francs par semaine, c'est l'prix de leu labeur.  
Ell'font de leux famill' le bounheur maintenant :  
Car c'est de jolies fill's qué les couseu's de gants !

### III

Les jeun's gens de Cancal' sont heureux et contents  
D'avà des boun' amies qui travaillent aux gants :  
Elles font de jolies blagues (1) pour leux jeunes amants,  
Qu'elles aiment autant qu'elles-mêmes : Viv' les couseu's de (gants)

### IV

Quant à mai, si j'étais garçon à marier,  
E prendras une fille de ce joli métier,  
E li diras d'nous fair' deux jolies paires de gants,  
Pour le jour de nos noc's. Viv' les couseu's de gants !

(1) Blague à tabac faites de retailles de peaux assemblées en mosaïque, et le plus souvent ornées de broderies.

## LA CHANSON BRETONNE

Œuvres actuellement parues du barde Yves LE STANG.

### 1<sup>o</sup> Série autographiée.

Chansons des gâs d'Arvor	Le Long des Grèves.
L'Adieu de la Fiancée.	Maricynthe.
L'Adieu du Marin.	Mon Mat'lot !
A l'Abordage.	Mon Moulin.
Au Pardon.	Péri en Islande !
Les Blés.	Petit Gravier.
Comme on aime « chez nous » !	Rentrons au Logis !
Cognez, Calfats !	Le Roulis.
Debout, Bretons !	Ses Yeux.
Endors mes regrets !	Les Tout-Petits.
Evrant, le Chasseur maudit.	Le Violoneux.
Hymne à la Bretagne.	Vire au Cabestan !
Je suis Breton !	Vive le Cidre !

L'Exemplaire .....	0 fr. 20
Les 10 .....	1 50
Les 25 .....	2 50

Au fur et à mesure de leur écoulement, ces œuvres seront réimprimées mais en typographie, dans la forme des œuvres ci-après.

### 2<sup>o</sup> Série typographiée.

Petit format usuel, chant seul.

A. Chansons des gâs d'Arvor	B. Chansons des Grèves et des Landes
Le Chercheur de Pain (2 <sup>o</sup> mille).	Aimes-tu la Mer ?
Mathurin, le Buveur corrigé (3 <sup>o</sup> mille).	C. Chansons Nantaises
Mes Bœufs (3 <sup>o</sup> mille).	La Nantaise.
La Voix des Flots (3 <sup>o</sup> mille).	La Marche des Boucaniers (2 <sup>o</sup> mille).

Pour la série ci-dessus (sauf les Chansons Nantaises à 0 fr. 25 l'exemplaire).

L'Exemplaire .....	0 fr. 30
Les 10 .....	2 50
Les 25 .....	5

Franco de port.

S'adresser chez l'AUTEUR, 64, rue de la Hautière, NANTES.

## ER GUNEH-TU É BLEU

O hui e gar kement guélet er boketeu,  
 Tostet ol de huélet er guneh-tu é bleu.  
 Aveid en deulegad n'en des nitra kaeroh  
 Hag aveid en diwfren n'en des chet frond huekrah.  
 Ne huéler ar er bleu meid guérein é punein,  
 É tichen, é sewel hag é yilionein;  
 Ged ur sam doh peb gar, touchand en ou guéler,  
 Eid monet t'ou ruchen, e trezein en amzer,  
 Touchand, é tont én dro de glah ur sam néhué,  
 Elsen er huérein en e labour hed en dé.

## UN CHAMP DE BLÉ-NOIR

O vous qui aimez tant les fleurs, venez tous voir un champ de blé noir dans le temps qu'il est fleuri. Il n'y a rien de plus beau pour les yeux, rien de plus parfumé pour l'odorat. On ne voit sur les fleurs que des abeilles tourbillonner, descendre, s'élever et fourmiller; tantôt vous les voyez, les jambes chargées, traverser les airs pour aller à leur ruche et bientôt revenir chercher une nouvelle charge; ainsi tout le jour travaille l'infatigable abeille.

(Lior et labourer.)

Abbé GUILLÔME.

## LE BRETON DE PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE

Directeur : Docteur René LE FUR.

ORGANE DES INTÉRÊTS BRETONS

ABONNEMENTS ; Un An, 6 francs ; Six Mois, 3 fr. 50

En vente dans tous les kiosques et les gares principales.

BUREAUX : 14, rue Vaneau.

## LES ABOYEUSES DE JOSSELIN

Josselin! Ce vieux nom parle du fier château  
 Dentelé, ciselé comme un camée antique;  
 Baignant ses grandes tours dans le cristal de l'eau,  
 Il est comme un nid d'aigle au cœur de l'Armorique...  
 Preux chevalier, dans son armure de granit,  
 Il reste pour veiller sur l'honneur de sa Dame.  
 Et semble protéger encor l'autel béni,  
 Où le Breton croyant vient épancher son âme.  
 Car, Celle qu'on nommait « la Vierge du Roncier, »  
 Ce Lis royal, brillant de grâces merveilleuses;  
 On l'invoque toujours pour un mal singulier.  
 Elle est la guérison des pauvres Aboyeuses.  
 Et c'est affreux d'ouïr leurs rauques aboiements  
 Et de voir se crispier au doux nom de Marie,  
 Ces visages blafards remplis d'égarement,  
 Alors qu'à haute voix la foule ardente prie...  
 Puis, on leur fait baiser le reliquaire d'or  
 Et ces femmes, soudain, retombent sur les dalles;  
 Elles semblent renaitre, immobiles encor,  
 Après l'accès dernier de ces crises fatales.  
 Sur leur famille, hélas! pèse le châtiment  
 Que la Vierge prédit aux dures lavandières,  
 Pour l'avoir insultée, impitoyablement,  
 Un jour qu'elle passait au milieu des bruyères.

Il faisait froid, très froid et le givre poudrait  
 La flèche de granit où la cloche vibrait  
 Pour saluer gaiement Marie-Immaculée;  
 On était en décembre, époque désolée,  
 Où la Vierge n'avait, pour parer son autel,  
 Que l'étoile d'argent des roses de Noël.  
 Or, méprisant la voix de leurs cloches bénies,  
 Près du « doué » commun, des femmes réunies,  
 Riaient et blasphémaient, tandis que leur battoir,  
 Éveillait des échos à l'entour du lavoir....  
 Les Bretons qui passaient pour se rendre à l'église  
 Croyaient ouïr les cris, confondus dans la bise,  
 Des mortes, revenant (au dire de l'aïeul),  
 Quand sonnent les minuits pour laver leur linceul.  
 Mais voici qu'à pas lents venait une pauvre :  
 — « Bonnes âmes, prenez en pitié ma détresse,

Laissez-moi réchauffer un instant près du feu,  
Mes doigts glacés. —

— Va-t'en! —

J'implore au nom de Dieu,  
Car l'on me voit passer comme un triste fantôme,  
Et mes pieds sont meurtris aux cailloux des chemins.  
Mais, elles, de répondre, en excitant leurs chiens....  
Alors, se dépouillant de ses hardes grossières,  
Notre-Dame apparut aux lâches lavandières,  
Belle divinement dans son manteau d'azur :  
« Tremblez, femmes, tremblez, car votre cœur est dur,  
« Et pour avoir lancé vos chiens à ma poursuite,  
« Vous aboierez!... » Ainsi leur race fut maudite,  
Mais, au pied de l'autel couronné d'un blason,  
L'aboyeuse, toujours, trouve sa guérison!!

BERTHE DE COUTANCE.

## A L'OZONATEUR

9, Chaussée-d'Antin, PARIS  
Tél. 124-66



**OZONATEUR** purificateur antiseptique de l'air am-  
hiant. Breveté S. G. D. G. — Prix :  
6, 8 et 9 fr.

**OZO-NATINE** alimentation de l'ozonateur. Prix : 8 fr.  
le litre. — Bidons de 1/2, 1, 2 et 5 litres.  
*de méfier des contrefaçons et similitudes de noms.*

**LAMPES** système Dr ROUBLEFF, absorbant la fumée du  
tabac et toutes mauvaises odeurs. Prix : 6 fr. 50  
à 20 fr.

**CONCENTRES** en divers parfums pour 1 litre d'alcool  
destiné à l'alimentation. Prix : 6 fr. 50

**A L'OZONATEUR, 9, Chaussée-d'Antin, PARIS**  
Plus de Poudre de riz. Demander : l'Email liquide instantané

Plus de dépilatoires dangereux et douloureux

Demander : Le Dépilatoire Fluidia liquide et instantané.

Essayer le Lavandol (3 fr. le kil.), sels antiseptiques et aromatiques à dissoudre pour bains,  
toilette, arrosages, etc...

## LE FURETEUR BRETON

BULLETIN HEBDOMADAIRE PARAISSANT TOUS LES 2 MOIS

Par fascicules de 40 pages gr. in-8°

Questions, Réponses, Communications, Articles, Documents Iconographiques

DÉLÉGUÉ DU COMITÉ :

Léon DUROCHER, 99, boulevard Brune, PARIS (XIV<sup>e</sup> Arrond<sup>t</sup>).

ABONNEMENT : 3 fr. par an ; Étranger : 3 fr. 50. — Édition de luxe : 5 fr.  
Étranger : 5 fr. 50. — Envoi d'un numéro-spécimen contre 0 fr. 50.

L'Abonnement est payable d'avance.

L'Année commence avec le numéro d'Octobre-Novembre.

Demandez à l'Imprimerie Saint-Guillaume,  
27, Boulevard Charner, Saint-Brieuc :

**LA LANGUE BRETONNE EN 40 LEÇONS**, petite  
méthode pratique comprenant règles, vocabulaire et exercices.  
A l'Imprimerie St-Guillaume, St-Brieuc ; franco..... 3 fr. 25

**LES PETITES INDUSTRIES RURALES ET  
LOCALES** (Notes Régionalistes)..... 1 fr. »

**PIPI-GONTO**, par DIR-NA-DOR ; franco..... 1 fr. 45

**KANAOUENNO EN YEZ TREGER**, par Y.-M. G. ;  
franco..... 0 fr. 85

**BUE HA MERZERENTI JANED ARK**, par DIR-  
NA-DOR ; franco..... 0 fr. 30  
La douzaine, franco..... 3 fr. 40

**AN TEIR C'HAD HAG AR MEVEL LAER**, par  
KLAODA ; franco..... 0 fr. 30

**TOG JANI HA PÔTR E VRAGOU BER**, par  
DIR-NA-DOR ; franco..... 0 fr. 30

**TRUBUILHOU AN AOTROU GARGAM**, par  
KLAODA ; franco..... 0 fr. 30

**NOZ-VEZIOU AN ARVOR**, par KLAODA (sous presse).

**GERIOU KEUNVRAEG HA BREZONEG**, par  
ABHERVE, mots usuels et conversations en breton et en  
gallois ; franco..... 0 fr. 75

On trouve à la même librairie une collection très variée  
d'ouvrages bretons, remarquables par leurs textes très soignés.  
les meilleurs pour l'étude de la langue. Prix : de 0, 25 à 1 fr. 50

## KROAZ AR VRETONED

Neus nemeti a gement a vije  
moulet pep sizun e brezoneg  
pen-da-benn, ha gwestlet ivez pen-  
da-benn d'ar Brezoneg ha d'ar  
Vro.

Eun dlead eo da bep Breton rei  
d'ezi skoazell e goumanant.

**PRIZ AR C'HOUMANANCHOU**

Eur bloavez..... 16 real

Tri miz..... 4 »

Kas ar c'houmananchou d'an ac-  
trou F. VALLÉE 23, Ru Sant-  
Beneat, SAINT-BRIEG.

Est le seul journal qui paraisse  
chaque semaine entièrement en bre-  
ton : elle est exclusivement consacrée  
à la défense de la Bretagne, de sa  
langue et de ses traditions.

C'est un devoir pour tout Breton  
de lui venir en aide en lui procurant  
des abonnements.

**PRIX DES ABONNEMENTS**

Un an..... 4 francs

Trois mois..... 1 »

On s'abonne chez M F VALLÉE,  
23, Rue St-Benoit, SAINT-BRIEUC.



## MILI

Kanaouen grêt gant A. BOCHER.

Ton grêt gant Laouenanig Kos.

Andantino.

War sioul der eun noz hanv, Eun e zennik shanv,  
skanv, Flour a dre-me ne; Ma u nan em c'ham-prig,  
E. tal ma fre-nes-tig, Me a hun-vio e.....

Pa glevis o sevel,  
Douget war an avel,  
Eun diskan kaer, kaer;  
D'e chilaou e chomis,  
War ma fe, ne glevis  
Mouezig ken tenar!

Ma c'halon a dride,  
Ar vouez koant a gane  
Ar C'housk, Breiz-izel;  
Ganti hon bro garet  
A vije luskellet  
Dous en hé c'havel...

## LA JEUNE BRETAGNE

Organe de la Jeunesse Catholique Bretonne.

Paraît le 25 de chaque mois.

RÉDACTION :  
Charles MARTIN, Licencié en droit  
7, rue Rallier, 7  
RENNES

ADMINISTRATION :  
Francis S MON  
38, boulevard Laënnec, 38  
RENNES

ABONNEMENTS : Membres de la Jeunesse Catholique Bretonne, un an..... 2 fr. 50.  
Étrangers à la Jeunesse Catholique Bretonne, un an..... 3 francs.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> Janvier, 1<sup>er</sup> Avril, 1<sup>er</sup> Juillet, 1<sup>er</sup> Octobre de chaque année et sont payables en mandat ou en timbres-poste adressés à M. l'Administrateur.

Changements d'adresse, envoyer 0 fr. 50 en timbres-poste.

## LE ROSSIGNOL AMBASSADEUR

Chanson de marche.

I

Ma maitresse est en Espagne (bis)  
Je ne sais quand elle reviendra,  
Sur l'air du Tra la la lère;  
Je ne sais quand elle reviendra,  
Sur l'air du Tra la la la.

II

J'al une lettre à lui faire (bis)  
Je ne sais qui la lui fera  
Sur l'air, etc...

III

Le Rossignol dans les branches (bis)  
Entendit ce discours-là,  
Sur l'air, etc...

IV

Prit aussitôt sa volée (bis)  
Vers la belle, il s'en alla,  
Sur l'air, etc...

V

Belle, des nouvelles je t'apporte (bis)  
Car ton ami pense à toi,  
Sur l'air, etc...

VI

Au biau pays de Bretagne (bis)  
Il se lamente là-bas,  
Sur l'air, etc...

## VII

« Que devient ma fiancée (bis)  
Elle s'amuse tout là-bas,  
Sur l'air, etc...

## VIII

Elle oublie son petit homme (bis)  
Tandis qu'il ne l'oublie pas,  
Sur l'air, etc...

## IX

O ma très douce maîtresse (bis)  
Mon cœur ne martyrise pas,  
Sur l'air, etc...

## XI

Ne trompe pas mon attente (bis)  
Car j'irai vite au trépas,  
Sur l'air, etc...

## XII

Dis-moi donc, ô jeune fille (bis)  
Que répondre au pauvre gas,  
Sur l'air, etc...

## XIII

Rosignol, en ton langage (bis)  
Vante-lui tous mes appas,  
Sur l'air, etc...

## XIV

Dis-lui que je suis fidèle (bis)  
Et qu'à la Saint-Nicolas,  
Sur l'air du "ra la la lère,  
Et qu'à la Saint-Nicolas,  
Les violons sonneront là-bas.

*Chanson du pays d'Avessac chantée en  
juin 1911 aux noces de Loïc Amossé, au  
château de Penhoët en Avessac, par An-  
gèle et Eulalie Bauthomy, de cette paroisse.*

## LE GÉNÉRAL DE CHARETTE

*Le 10 Octobre est décédé un grand patriote breton. Le général de Charette, si populaire en Bretagne et si vénéré dans le pays, est mort en son château de la Basse-Motte (Ille-et-Vilaine). On sait combien fut brillante la conduite de ce fier soldat dont l'héroïsme ne connut pas de bornes. Nous sommes heureux de publier les vers si émus que lui consacra Th. Botrel.*

## CHARETTE

Charette est mort, le grand Charette,  
Le pur chrétien, le fier soldat,  
Le chef aux yeux d'acier, l'athlète  
Formidable de Mentana.

Qui, plus tard, quand râlait la France,  
A ses défenseurs se joignit  
Pour tomber, têtue d'Espérance,  
Aux pieds de Sonis, à Loigny!

Il est mort, celui dont la vie  
Si farouchement n'appartint  
Qu'à l'Église et qu'à la Patrie,  
Mort, notre dernier Paladin...

... Et jusqu'à son heure dernière  
Entre sa compagne et son fils  
Il eut sous les yeux sa Bannière  
Et, sur le cœur, son Crucifix!

Et des sanglots crispent nos gorges  
Devant ce cadavre troublant  
D'Un qui fut beau comme saint Georges  
Et valeureux comme un Roland.

Car dans son grand linceul de gloire  
C'est — ô France — c'est aujourd'hui  
Près d'un siècle de ton Histoire  
Que nous enterrons avec lui!

\*\*

Mais, laissant à ses frères d'armes  
L'honneur de veiller son cercueil  
En refoulant de tristes larmes  
Nous voulons en ces jours de deuil

Le fleurir d'une humble couronne  
En entrelaçant de nos mains  
L'ajonc de la lande bretonne  
Au laurier des Campi romains.

\*\*

Et nous supplions sa grande Ombre  
De veiller sur la France, encor,  
A l'heure où Bellone à l'œil sombre  
Reboucle sa cuirasse d'or.

Pour que, de par ses Épopées,  
Du Dieu qu'il servit, ce liéros  
Nous obtienne que les épées  
Ne sortent plus de leurs fourreaux!

\*\*

Mais s'il nous faut, coûte que coûte,  
Venger le Pays offensé,  
Verser notre sang goutte à goutte  
Comme lui-même l'a versé

Ah! que son Fantôme se penche  
Vers nous et nous crie : En avant!  
Et nous conduise à la Revanche  
Lui qui mourut en la rêvant!

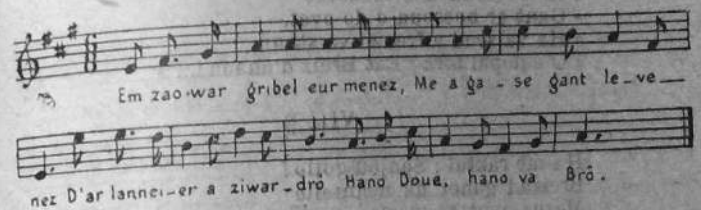
Théodore BOTREL.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631

LE STYLOGRAPHÉ, élégant appareil de poche pour écrire à l'encre, renfermant un  
stylographe ou pointe à écrire et un réservoir d'encre : Très commode et très pra-  
tique. Prix : 3 fr. 50; franco poste : 3 fr. 75. — Le flacon d'encre : 0 fr. 40;  
franco poste : 0 fr. 50.

## C'HOANT AR VEZVENTI

Ten carant



II

Hag e klevis : » Den dibredor,  
» Eur vez eo d'it neza seder!  
» Rag dizale ne vezo ken  
» Karet Doué na Breiz gant den!

III

» An Arvor d'in a c'hounezin,  
» Ha treac'h da Jezuz e vezin!  
» Youc'h al a c'hellan e pep hent  
» E vo va zad Mestr Bro ar Zent!...

IV

Gant ar c'homzou-ze ne spoutis,  
Hag ouz ar vouez e respoutis :  
Te'voar mala gevier avat!  
Piou out eta? Piou eo da dad?

V

» Ar Vezventi eo va hano,  
» Laouen ivez me a gano  
» Pa vezo Breiz-Izel a-bez  
» D'am zad karet, an Diaoul divez!

VI

» Ouz' pep iliz hep tam dale,  
 » Jezuz- Krist a renko bale!  
 » Hag en e leac'h e iakin gwer  
 » Da bep kaloun a vezo ker.

VII

» Ar Vretouned a vo devet  
 » Gant ar boessoun o do evet.  
 » Ha va zeod a freuzo va staon  
 » O c'nopal forz : Eat Breiz d'aaon !...

VIII

Ha me raktal : Sonjou goilo!  
 Breizad ganez na denntollo!  
 Mezus avat te dec'ho kuit!  
 Na Breiz nag ne Feiz ne vent d'it!

PINTIK

# LE PAYS D'ARVOR

Revue Illustrée de Bretagne, publiée à Nantes, sous la Direction de **Jac. POHIER**, paraissant le 15 de chaque mois.

*Archéologie. — Relations. — Nouvelles. — Recherches. — Bloc-Notes. — Echos régionalistes. — Comptes Rendus spéciaux. — Musique. — Dessins d'Artistes Bretons. — Concours, etc., etc.*

**LE PAYS D'ARVOR** est l'effort le plus considérable fait en province au point de vue Artistique et Documentaire.

Abonnements : Édition ordinaire, 1 an. 5 francs.  
 — de luxe, 1 an. 10 francs.

Rédaction et Administration : 8, Impasse Saint-Laurent, NANTES  
 Numéro spécimen envoyé contre 0 fr. 20 en Timbres-poste.

## EN DURHUNEL

Sonnenneve groeit ton ha konzeu get Guillam<sup>er</sup> Borgn<sup>er</sup> à Seglian (Morbihan).

Ne hues ket kleüet él d'ein mè. Pe vé miz mè.  
 En durhunel él ur vatéh E' hoëren hé seud d'hé deüeh?  
 ttrr ttrr ttrr ttrr ttrr ttrr E' hoëren hé seud d'hé deü.  
 eh ttrr ttrr.

Nen des ket geti é hoëren  
 Sailh na koupen  
 Hag él léh leah er heauten vé  
 Ne hoër hemb kin meit karanté.

Turhunellig lan a zoustér  
 Ha ken tinér,  
 Ma en um daulet get glahar  
 De verhel ve gallet hou par.

Er goukon genoh en des méh  
 Hemb par na néh.  
 Hul chom gen-mb éoad en han  
 A'eit désañ hou ré vihan.

Hui zou skuir er briedeleh  
 Er bed abéh.  
 Trema videt hui hoarn ker pé,  
 Genoh, hou karanté fidél.

Meit ne vé tost en amzér gri,  
 Hou par ha hui,  
 Kuitat er vro e zou rat d'oh:  
 Monet d'un al e vé tuemmoh.

Hag er vro-zé él é honen,  
 Get hou sonnen,  
 Hui hoerou él amen hamdé  
 Pas seud, na leah meit karanté.

## Souvenir des Fêtes régionales de Bourges des 15, 16, 17 Septembre 1911

### BINIOUS, CORNEMUSES ET BOMBARDES

Dédié à M. le Marquis de L'ESTOURBEILLON.

J'adore Binious et Bombardes  
 Chantant les chansons des vieux bardes,  
 Ces ritournelles de Breton,  
 Dont l'âme a du cœur et du ton.

Oui, j'aime ces chansons rustiques  
 Qu'on ne trouve pas en boutiques  
 Et qui sentent le vent de Mer  
 Comme la neige sent l'hiver.

Oui, j'aime entendre dans les brandes  
 Tout près de ces pierres si grandes,  
 Ces grands Menhirs, fiers et jaloux,  
 Les bombardes et les binious.

C'est simplement une merveille!  
 C'est d'une beauté sans pareille,  
 D'entendre par un beau ciel noir  
 La Bretagne chanter le soir!

Mais, la Cornemuse au Berry,  
 C'est la parente des bombardes:  
 Comme sa cousine, elle garde  
 Les bons sentiments du pays.

Elle chante la brandonnée  
 Dans nos champs et dans nos vallées,  
 Elle est partout dans les festins,  
 Faisant danser jusqu'au matin.

C'est encore elle dans nos fêtes  
 Qui a l'honneur et tient la tête,  
 De partout et de tous côtés,  
 La Cornemuse est la gâtée.

Mais une gâtée franche et saine  
 Qui nous fait oublier nos peines;  
 Et malgré tout son ton criard,  
 C'est la musique des Vieillards.

La Bretagne et le Vieux Berry  
 Seront toujours de vrais amis.  
 Et pour l'accord, c'est Dieu qui garde  
 Binious, Cornemuse et Bombardes!

Bourges, le 29 septembre 1911

JEAN RAMEAU,

Imprimerie FR. SIMON, à Rennes, fondée en 1631

TRACTS, sujets divers : 6 fr. le mille. — TABLEAUX ARTISTIQUES, sujets bretons avec teinte chine, format 55/75, 0 fr. 50 l'un. — CARTES POSTALES, Calvaire de Treguier et autres sujets, 0 fr. 75 la douzaine, etc. — Emission franco à partir de 10 francs.

## L'IVROGNE

*All. to*

Pour lui la rue est trop étroite Et sa largeur ne suffit  
plus, Au lieu d'aller la tête droite Il va courbé comme un perclus.  
On croirait voir un invalide Tant ses pas lourds sont hésitants.  
A. lors qu'il est jeune et solide Puisqu'il n'a pas encore vingt  
ans. Mais regardez sa rougissante: Il a trop bu, c'est évident;  
Le muscade ou le bouillonné Ont terrassé cet improductif.  
*Ben marcato et rall.*  
Jeu ne buveur, futur ivrogne!

II

Dix ans plus tard dans la chambrette  
Où tous les siens sont entassés  
La bise, aiguë, entre, indiscreète,  
Par les carreaux qu'il a cassés.  
Près d'un berceau gémit la femme  
Pendant qu'assis au cabaret,  
Stupide et saoul, le père infâme  
Vide dix verres, sans arrêt.  
Jadis actif à la besogne,

Maintenant rosse et paresseux,  
Vingt fois par jour il se remogne  
Dans un débit sale et crasseux :  
Buveur fréquent, fatal ivrogne!

III

Cinq ans de plus et la misère  
Cruellement pèse sur eux.  
Comme la Vierge du Rosaire  
La pauvre femme a les yeux creux,  
Et les marmots à piètre mine,  
Gisent couchés sur des grabats,  
Tuberculeux, criant famine,  
Pendant que l'homme boit, là-bas !  
Il a perdu toute vergogne  
Et quand l'épouse toute en pleurs  
Veut l'entraîner, il rage et grogne  
Insoucieux de ses douleurs.  
C'en est fini : c'est un ivrogne!

IV

Sourd aux sanglots de tous ses proches  
Privés de pain au long des jours  
Indifférent à leurs reproches  
L'ivrogne boit et boit toujours,  
Tant et si bien qu'un soir d'orgie  
L'alcool maudit du vin nouveau  
Par son excès lui stupéfie  
Et lui détraque le cerveau.  
Il devient fou, rit, se renfrogne,  
Rit à nouveau, puis, assommé,  
Comme une masse il choit, se cogne,  
Et reste à terre, inanimé.  
Voilà comment creève l'ivrogne!

YVES LE STANG 1

(1) Cette chanson a obtenu le Prix Ch. Botrel, au Concours de Chansons anti-alcooliques de l'U. R. B. en 1911.

Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
TYPOGRAPHIE. — LITHOGRAPHIE. — GRAVURE. — RELIURE  
ANNUAIRE D'ILLE-ET-VILAINE

## LE SOUVENIR

Aux Soldats morts pour la Patrie.

Ils étaient jeunes, beaux; à travers les sentiers  
Ils allaient, décimés par l'inférieure trombe,  
— Mais! doit-on fuir la mort lorsque le pays tombe!  
Sous le feu des Teutons, ils se dressaient altiers.

Ah! n'oublions jamais les noms de ces guerriers  
Qui sont, un soir d'hiver, descendus dans la tombe,  
Car si le Prussien en fit une hécatombe,  
La France, en gémissant, leur tressa des lauriers.

Vers ceux qui sont partis, vers ceux que nous aimâmes,  
Élevons nos pensées et gardons en nos âmes  
Le culte du souvenir.

Qu'aux jeunes d'aujourd'hui, leurs cendres soient sacrées,  
Car ce sont les anciens qui les ont préparées,  
Les routes de l'avenir.

Jean DE KERLECH.

N. B. — Poésie récitée par l'auteur au banquet du 60<sup>e</sup> mille.  
Dieppe, 1904.

## LE PAYS BRETON

Journal régionaliste et d'informations bretonnes.

Pays celtiques et Bretons émigrés

PUBLICITÉ RICHE

Seul Journal hebdomadaire lu dans toute la Bretagne

Dépôt d'ouvrages en langue bretonne

PARAIT LE SAMEDI

ABONNEMENT Bretagne: 3 fr. 50; France: 4 fr.; Étranger: 6 fr.

Directeurs: L. HERRIEU et A. MELLAC

54, Rue de la Comédie, LORIENT.

EVIT KENSTRIVADEG GWERZIOU KEVREDIGEZ BROADUS BREIZ 1911

## MAM-VRO!

WAK DON: Kousk, Breiz-Izel.

I

D'ar beure 'n eur yihun, o Breizad divroet,  
Kas eur zontig war-zu da vro garet.

Diskan

Breiz! Breiz! na dous eo da hano!  
Dousoe'h 'vit ar mel war ar muzello.  
Breiz! perlezen ar mor bras,  
'Tal ar be da vugel da veulo e'hoaz!

II

'Zonj barzañ iliz koz azeet en draonien  
A zave diouti ken skanv da beden.

III

Gwechall a taoulines ea he skeud war eur be,  
Be da dado koz, 'zonj a teus dioute.

IV

Zonj barz an tiig zoul kuzet e-touez ar gwe,  
Eno a hirvoud da vam marteze!

V

C'al liorz drek fan'iti 'lec'h a c'hoaries bugell  
'Glevi ken enni kan an durzunel.

VI

Koajo 'ha lanneier, lec'hio kement kat...  
Da' oll eurusted gante 'zo chomet.

VIII

O Doue galloudus, pell deus bro e gavel  
'Ret ket d'ar Breizad divroet mervel.

LOUIS LE MOAL (Laouen).

39, Cours Magot, Saint-Denis.





cier Simon, qui avait été arrêté pour l'incendie du préche de Cleuné. Un témoin du temps ajoute qu'elle fit encore « quantité d'insolences, » mais elles furent, du moins, sans importance et cette courte manifestation se borna à cela.

Le feu conviait toujours sous la cendre. Le 17 juillet, des troubles éclataient à Rennes pour la troisième fois et, entre onze heures et midi, la foule fit irruption dans le Palais de Justice.

Sept individus, armés de fusils et d'épées, la conduisaient. Ils assaillirent le bureau du papier timbré, qui fut de nouveau mis à sac. Un sieur Pierre Daligault, joueur de violon dans la Rue Haute, se faisait particulièrement remarquer dans cette exécution. Il défonça le bureau à coups de hache, mais les commis, qui semblent avoir été de connivence avec l'émeute, avaient emporté chez eux l'argent.

La milice accourut en hâte et dégageda le Palais. Il n'y eut qu'un tué et trois blessés.

Toutefois, comme aucun des séditions n'avait été puni, ils continuaient à se promener quotidiennement dans les rues de la ville, en vociférant, et par hordes bruyantes.

Les « tumultueux » ayant rencontré dans leur parcours le carrosse de M<sup>me</sup> de Chaulnes, Rue Haute, le cernèrent, empêchant ainsi les chevaux d'avancer. Et, comme la duchesse se penchait à la portière; quelqu'un, parmi les rires et les huées, jeta un chat pourri qui alla tomber sur les genoux de la femme du gouverneur de la province, plus morte que vive.

A la nouvelle des événements qui se produisaient dans la capitale du duché, toute la Bretagne s'enflamma. Les Bonnets rouges firent leur apparition dans la ville de Guingamp et, à Pontivy, les paysans saccagèrent le bureau du papier timbré et la maison du fermier des Devoirs.

\*\*\*

Le châtement ne se fit pas attendre et les coupables furent durement repoussés.

« Au milieu de la terreur muette et universelle (1), » la duc de Chaulnes, à travers les évêchés de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, cheminait vers Rennes, après avoir pacifié le reste de la province.

Il avait hâte de se venger des injures dont on l'avait abreuvé, « sans compter les pierres dans sa maison et dans son jardin ».

Le 11 octobre, il logea avec ses troupes, au bourg de Saint-Gilles et, le lendemain, avant à sa droite M. de Marillac, intendant de justice, il fit son entrée dans la ville, qui fut, par son ordre, occupée militairement sur tous les points.

(1) M<sup>me</sup> de Sévigné.

La punition débuta par l'exil du Parlement à Vannes, le 15 octobre, ce qui causa « une si grande consternation » à tous « qu'on ne voyait que pleurs, » et par le désarmement de la milice bourgeoise.

Les habitants de la Rue Haute furent ensuite expulsés, « comme ayant eu une part principale aux séditions qui s'y sont passées. » C'est ce que M<sup>me</sup> de Sévigné raconte ainsi : « On a chassé et banni toute une grande rue, » de sorte que « femmes accouchées, enfants, vieillards » errent « sans savoir où aller, sans avoir de nourriture, ni de quoi se coucher. »

On arrêta « à l'aventure » 20 ou 30 hommes, une douzaine de procureurs, des « clercs et petites gens, » que l'on relâcha d'ailleurs bientôt, quand on fut convaincu qu'ils étaient inno-

cents. Ceux contre lesquels il fut relevé des charges réelles furent condamnés aux galères. Six seulement furent roués ou pendus : Pierre Daligault, « qui avait commencé la danse et la pille-rie »; Pierre Tréhot, fripier, rue Tristia; Jean Rivé, aubergiste, rue Haute, à l'enseigne du Sauvage; Pierre Boissard, boucher, du Bourg-l'Évêque; Guillaume Floch, huissier, au bourg de Saint-Gilles; Jean Le Blé, rue Haute (1).

\*\*\*

Le cœur des princes est habituellement meilleur que celui de leurs subalternes.

Louis XIV, qui fut grand et bon, eut compassion de la misère de la Bretagne, et une amnistie, signée depuis le 5 février 1676, fut enregistrée le 2 mars par le Parlement et publiée aussitôt par tout le pays. Malgré qu'« on fit la porte du pardon aussi étroite que possible » (2), — et il faut en accuser la rancune de M. DE CHAULNES — Cet acte de clémence ramena à la monarchie la province bretonne, toujours jalouse de son indépendance et de ses franchises, mais dont l'attachement à la patrie française, en dépit de ses révoltes incessantes, ne s'est démenti à aucun instant depuis l'époque de la Réunion.

Car si fille indisciplinée elle fut et elle est restée, elle est aussi une enfant qui ne fait point honte à sa mère et qui l'a assez vaillamment défendue aux heures tragiques pour qu'on soit indulgent pour ses fautes et pour ses errements, rachetés par une fidélité et un dévouement à toute épreuve et payés par un sang dont elle s'est montrée royalement généreuse.

Cela vaut bien qu'on l'aime comme elle est, — pour elle-même.

PIERRE DE PORTGAMP.

(1) La Révolte du Papier timbré, p. 163.

(2) Ibidem, p. 211.

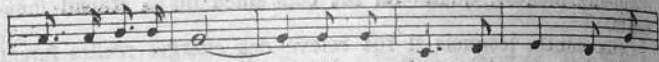
## LE GENTIL MOULIN

Pastorale.)

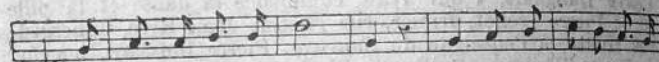
Allegretto.



Autre fois, chez nous, on voyait Au



sein de la vallée. Un moulin qui nous est gay-



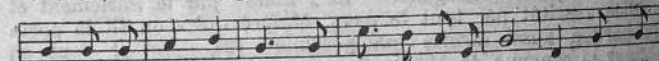
ait. Pendant toute l'année. La meunière, un joli ten-



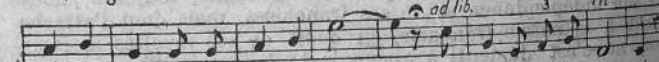
dron qui s'appelait Armelle. C'était des filles du can-



ton, oui, certes! la plus belle. C'était le mou-



lin, le gentil moulin d'Armelle la jolie! C'était



le moulin qui broyait du grain sur la rive fleurie!

Armelle, du pauvre et du gueux  
 Était la providence.  
 Elle donnait aux malheureux  
 Du pain en abondance.  
 « Il faut, disait-elle, toujours  
 Soulager la misère. »  
 Aussi chacun aux alentours  
 Adorait la meunière.

3

Armelle est morte un clair matin  
 Dans le mois des vendanges,  
 Elle est montée au ciel enfin,  
 Comme y montent les anges.  
 La roue depuis ne tourne plus  
 Et l'eau pleure en silence  
 Avec les pauvres éperdus  
 Leur douce providence!

Dernier Refrain.

C'était le moulin, le gentil moulin  
 D'Armelle la jolie.  
 C'était le moulin qui dans son chagrin  
 Tomba dans la prairie!

JEAN DE KERLEC'H.

## FAIENCERIE D'ART BRETON

Maison fondée en 1778

Jules HENRIOT-TANQUEREY  
A LOCMARIA-QUIMPER

Exiger sur tous les produits  
 de la maison la marque <sup>HR</sup> QUIMPER déposée.

Le mot *Quimper* est pour l'acheteur la seule garantie d'origine contre les nombreuses faïences étrangères vendues dans toute la Bretagne sous le nom de *faïences bretonnes* ou de *faïences de Quimper*.

## LA REVUE DE BRETAGNE

Directeur : M<sup>ls</sup> DE L'ESTOURBEILLONRédacteur en chef : C<sup>te</sup> RENÉ DE LAIGUE

Revue mensuelle, historique, littéraire et décentralisatrice  
 exclusivement bretonne.

## ABONNEMENTS :

Bretagne et France..... Un an 12 francs.  
 Étranger..... Un an 15 francs.  
 On s'abonne chez M. le C<sup>te</sup> DE LAIGUE, château de Bahurel, par Redon.

## CONTE

pour servir à l'histoire du temps présent.

Il était une fois un industriel qui occupait trois cents ouvriers — Ceci ne se passait pas aux temps des fées, mais de nos jours, en Normandie, voilà dix ans, pour tout dire. —

L'industriel avait femme et enfants. Les bénéfices qu'il retirait de son commerce lui permettaient de tenir un rang fort convenable, mais dépourvu de luxe. Bref, cet heureux homme était un sage qui savait se contenter d'une douce aisance, dans la satisfaction des joies familiales.

Bon, accessible, généreux, il avait su s'attirer la sympathie de son personnel et, qui mieux est, son affection.

Pour donner un peu plus de bien-être à ses modestes collaborateurs, il avait créé des cantines où, pour une somme infime, ils pouvaient se réconforter copieusement.

Et tout le monde vivait dans un accord touchant.

Or, un jour, un conférencier révolutionnaire passa par cette bourgade et fit une réunion où tous les ouvriers furent conviés. Il leur vanta les bienfaits du syndicalisme et leur affirma que l'employé n'est qu'un instrument inconscient entre les mains de l'employeur et que la nécessité de la lutte s'impose entre les deux « puissances ennemies » le Capital et le Travail.

Le lendemain, les ouvriers se mirent en grève, réclamant une augmentation de salaire de 25 centimes par jour.

L'industriel superposa des chiffres, fit un calcul sévère et conclut qu'en réduisant considérablement son train de maison, cependant peu dispendieux, il parviendrait encore à assurer la subsistance des siens; car augmenter le prix de sa marchandise, il n'y pouvait songer, en regard d'une concurrence acharnée qui lui donnait déjà de sérieuses inquiétudes.

Il accepta donc l'ultimatum de ses ouvriers.

Le travail reprit.

Pendant quinze mois, tout alla bien; l'industriel, qui s'était débarrassé de son automobile et, par conséquent, de son chauffeur, avait pu, ce sacrifice fait — avec quelques autres — envisager l'avenir sans trop d'appréhensions.

Mais le nouveau syndicat, mis en appétit par son premier succès, résolut d'obtenir davantage. Il ordonna à dessein, dans un moment de presse, la cessation du travail.

On avait le « patron » à sa merci. Il fallait en profiter.

On demanda que la journée, qui avait toujours été de dix heures et demie, ne fût plus, à l'avenir, que de dix heures et, naturellement, on n'admettait pas que le salaire fût diminué en proportion.

L'industriel fit de nouveaux calculs, pâlit sur ses précédents inventaires, établit le prix de revient de sa marchandise et demeura atterré.

C'était l'acheminement vers la ruine.

Il acquiesça cependant, effrayé des conséquences que pourrait avoir pour lui le retard d'une livraison importante.

Il y eut encore une période de calme.

L'industriel avait retiré ses deux filles d'un riche pensionnat, il avait congédié la femme de chambre, supprimé toutes vacances, tout séjour à la mer et refusait aux siens et à lui-même toute satisfaction matérielle. Plus de promenades, plus de théâtres, plus de livres — le nécessaire, voilà tout.

C'était la gêne, les privations, mais c'était encore l'Honneur! Du moins cet homme se croyait-il débarrassé de toute persécution de la part de son personnel, lequel pouvait constater combien s'était radicalement modifiée sa manière de vivre.

Il se trompait.

Profitant de la période d'agitation qui précède généralement les élections, une sorte de bohème crasseux et chevelu surgit un matin, on ne sut jamais d'où, et démontra aux ouvriers que leur patron n'était qu'un vampire, gorgé du sang des malheureux, et qu'il s'enrichissait à leurs dépens en leur vendant des portions — alors que c'était tout le contraire qui se produisait.

Une troisième grève fut la conséquence de cette campagne. Les ouvriers obtinrent la journée de neuf heures et demie.

Trois mois après, l'industriel assembla, un soir de paye, tout son personnel sous le hangar où l'on distribuait les portions, naguère, et dit :

« Mes amis, j'ai le regret de vous annoncer que l'établissement ferme ses portes ce soir. Nous avons passé ensemble quelques années de prospérité. Vous viviez bien et vous me permettiez d'en faire autant. Puis vous êtes devenus plus exigeants; j'ai fait ce que j'ai pu pour vous donner satisfaction, cet effort était au-dessus du possible; j'y ai laissé tout mon courage et toute ma fortune. Aujourd'hui, nous sommes au même point; nous pouvons nous donner la main dans une fraternelle misère. J'entrerai prochainement dans une maison de commerce en qualité de voyageur pour assurer le pain de mes enfants. Adieu! »

L'industriel ne put retenir ses larmes et tous, le cœur serré, s'en allèrent en méditant sur le danger qu'il y a de ne pas savoir apporter plus de justice et de raison dans des revendications quelquefois légitimes, mais le plus souvent exagérées.

## MORALE

Cette année, une Compagnie anglaise a racheté l'établissement et elle a fait savoir aux ouvriers qu'elle consentirait à les reprendre — après de longs mois de chômage — mais seulement à des conditions très inférieures à celles qui leur étaient faites au temps de la prospérité de leur ancien patron.

On a supprimé la cantine et tout le monde marche à la baguette.

JEAN DE KERLECH.



— Hein? faut-il?...

— Ben sûr, qu'il faut! j'mourrons t'y sans l'avoir bus?

Elle grimpa sur une chaise et avança la main pour s'emparer du cher flacon, quand tout à coup, un objet informe, fêtré, ratatiné, tomba à ses pieds. Elle se baissa pour le ramasser, mais un cri s'échappa de ses lèvres menues et, soudain, des larmes surgirent de ses yeux :

Le bonhomme s'était levé :

— Hein! qu'est-ce que t'as?

Elle tendit l'objet à son mari. Celui-ci reconnut la couronne de mariée qu'il avait prise un soir semblable — cinquante ans plus tôt — sur la tête de sa femme alors rose et blonde, et jolie.

C'était toute sa jeunesse qui, soudain, se levait devant lui. Il demeura sans voix, le cœur chaviré, puis un peu pâle, troublé par cette évocation :

— Marie! soupira-t-il.

Il promena ses regards autour de lui; c'était bien la même chambre, le même lit aux rideaux de serge bleue, le même mobilier!

Il semblait comme transfiguré, sa taille s'était redressée, il était beau, presque! Les bons vieux se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, les yeux remplis de douces larmes, très bons, unis dans la béatitude des joies anciennes, subitement retrouvées. Et repris par le passé, rajeunis par lui, ils s'aimèrent bien ce soir-là!

JEAN DE KERLECH.

LIQUEUR  
**ANGELICA**



GRANDS PRIX  
HORS CONCOURS MEMBRE  
DU JURY

FOURNISSEUR BREVETÉ  
DE S. M. LE ROI D'ESPAGNE  
FOURNISSEUR DE LA CHAMBRE DES LORDS

**MATHA** FRANCE

## KARET AC'HANON BEPRED...

Sonj mat ho peus, plac'hig, me gred,  
Ho poa laret gant poan-spered  
D'in karout ac'hanoc'h bepred.....

Trouz eur gouel koant a glevemp c'hoaz,  
O vervel e lein ar gwe bras,  
Hon daou a hirvoudemp, sionaz!

Tudou yaouank a vousc'hoarze  
O vont gant al lanneg neuze,  
Hon foan a heuilhe aneze.

Mouez ar c'hloc'hig, mouez frealzus,  
O skei taoliou an *Angelus*  
A rê d'imp pedi truezus. . .

An noz a goueze war ar c'hoad,  
Tostât a rê koulz ar c'himiad,  
Bezân hon devoa kalonad.

Kimiaad gwall gri, kimiaad c'houero.

— « Den digalon, yen ha garo,  
Perak lakât ruihal daero?

» Da galon n'he deus ket, hep mar,  
» Kavet hini war an douar;  
» Anez ne vijes ket digar.

» Pec'het hon defe koulskoude,  
» Miret kasoni diuit-te;  
» Frank awalc'h eo hon c'harantel.

Ha dindan ar gwe derv ledan,  
O vont didrouz hon unan,  
E kimiadchomp gant kalz a boan.

Aboue n'am eus ket ankouaet  
Ar gomz ho poa d'in lavaret,  
Hag ho karet am eus, kredet.

Pell diouac'h eta pep anken,  
C'houi a ganin, ya c'houi hepken,  
Hirie, warc'hoaz, da virviken!!

AR YRODET.  
Sant-Briek, 12 gwengolo 1914.

## HEN NA OA KET DEUT...

O vonet d'ar pardon, Annaïg a dride,  
A dride gant ar joa — n'ho peus poan o kredi —  
Goude ken hir gortoz e oa dizro an de  
Ma c'hallje, paour-kêz plac'h, ehan da hirvoudi...

Bet he doa eul lizer... Daoust e na digant piou?  
— Digant hennez zur mad, ya da, eme unan :  
O klevet ar c'homzou, ar plac'h a chenchas liou,  
Hag en eur vouse'hoarzin, a lavaras : nan, nan!

Nan evit ar re-all, a oa ya eviti,  
Al lizer, evit gwir, a oa digant hennez ;  
Na oa ket red marvad diskuilh da dud an ti  
Ar pezh a rê d'ezi kement a levez.

Ya, he c'hoantiz karet a deuje d'ar pardon,  
Ha lorc'hus e vijent an eil hag egile,  
O tiskoue d'o broñz o c'harante ken don  
Hag o vont dirake didrubuilh da vale.

Hag o hedi ar roz Annaïg a gane,  
Gant mouez an alc'houeder, kevanusât taolen!  
Dindan ezennig-hanv, ar zegal a grene,  
Hag a stoue doujus d'an heizez o tremen.

Annaïg a oa koant, evel eun êl bihan;  
Meur a botr a gase d'ezi huanaden,  
Hi a dremene skanv hep ober kalz a van  
Pell a zo he devoa dibabet he loden.

Dre-ze hi oa laouen; rak, hepdale, hennez  
A vije c'hoaz gwelet, Pebez evurusted!  
P'en em gavchont o daou, kenavo drouk-hirnez,  
A-drenv hirvoud, enkre... Pell diouimp poan-spered!

Pelec'h eman chomet? Dont e raio, hep mar...  
Ar plac'h a zell dre-holl : n'eus ster outan neb lec'h :  
C'hoant he deus da drec'hi, da vuntra he glac'har,  
Daerou kuzet a ruilh; re bouner eo he bec'h...

Hag ar pezh a deu c'hoaz da greski hec'h anken  
Eo gwelet er pardon, tud yaouank evurus;  
Ohi na perak eta e vefe hi hepken,  
En kreiz dudi an holl, o skuilh daerou mantrus?

Ne dalve ket gortoz; koulz eo dizrei en dro;  
Araok da vihanan — evel gwir flberez —  
Ouz treid zantez Anna, poaniet hi a stouo  
Da c'houlen nerz-kalon ha fresalidigez...

Evel d'ar beure c'hoaz, pa deue gant ar roz,  
Ar zegal a blege diraki doujusoc'h;  
Kalon an den yaouank, p'en em gav ar zer-noz,  
A zo muioc'h tener hag a c'houzanv wasoc'h.

— Nan, hen na oa ket deut... e laras goude koan,  
Annaïg ken karet d'he matez Gwenola :  
Hag ar plac'h kez stanket, koulz laret gant he foan,  
A yeas d'he c'hamprig, d'he c'hamprig da ouela

AR YEODET.

Kerbernez, 6 Eost 1911.

## DIHUNAMB.

Revue mensuelle populaire en breton du Morbihan

Publie des Articles agricoles, des Contes, des Nouvelles, des  
Chansons notées, des Guerzes et des sones.

54, Rue de la Comédie, LORIENT

Directeurs : A. MELLAC &amp; L. HERRIEU.

Prix : le numéro, 0 fr. 10.

Abonnements : Bretagne, 1 fr.; départements, 1 fr. 25; partout ailleurs, 1 fr. 50  
LA REVUE REÇOIT DES ANNONCES & RÉCLAMES

## GOULIOU AN DIOUHAR

GOULIOU-LINEK, DARVOUED, GWAZIE'NOU - C'HOUEZET,  
DEBRON, EKZEMA, HOLL GOULIOU AR GROCHEN, zellet evel  
diremed.

Konforted ha pareet e ver dustu gant

## L'EAU PRÉCIEUSE DEPENDSIER

Evit reseo anezi en eur vontailh, kuit a frejou, kas eur mandat  
post a 3 f. 50 d'an aotrou :

C. DEPENDSIER, Pharmacien, 47, rue du Bac, ROUEN  
En gwerz en holl apotikerezoù.

## LA BRETAGNE AU PARLEMENT

### LES SÉNATEURS BRETONS

Côtes-du-Nord.	MM. le Marquis de Carné, Haugoumar des Portes, Le Provost de Launay, Ollivier, Comte de Tréve-neuc.
Finistère.	MM. le Vice-Am <sup>al</sup> de Cuverville, Delobean, Gassis, Pichon, Fortin.
Morbihan.	MM. le Comte de Goulaine, de Lamarzelle, Riou, Audren de Kerdrif.
Loire-Inférieure.	MM. le Vice-Amiral de la Jaille, Le Cour Grandmaison, Maillard, G <sup>al</sup> Mercier, Comte du Breil de Pontbriant.
Ille-et-Vilaine.	MM. le Comte de la Riboisière, Pinault, Brager de la Ville-Moysan, Lemarié, Jénouvrier.

### LES DÉPUTÉS DE BRETAGNE

Côtes-du-Nord.	MM. Armez, Limon, Baidet, de Chappdelaine, Mando, Even, Le Troadec, de Kerguezec, Turmel.
Finistère.	MM. Cloarec, Comte de Mun, Goude, N., Villiers, Daniélou, Dubuisson, Hemon, Le Bail, Plouzané, Le Louëdec.
Morbihan.	MM. Nail, Lamy, Le Rouzic, Marquis de l'Estourbeillon, Forest, Duc de Rohan, Comte de Lanjuinais, Brard.
Loire-Inférieure.	MM. Sibille, Guist'hau, Roch, Comte de Dion, Comte de Montaigu, Delarochette, Vernet, Marquis de Juigné, Marquis de la Ferronnays, Comte Ginoux-Defermon.
Ille-et-Vilaine.	MM. Brice, Le Hérissé, Lieutenant-Colonel du Halgouët, Le Gonidec de Traissan, Robert Surcouf, Guernier, Porteu.

## L'ANNÉE BRETONNE

Le résumé succinct des principaux faits intéressant la Bretagne ou les Bretons, survenus au cours de l'année 1910-1911, nous a paru de plus en plus pour cet *Almanach* une nécessité. Rien de plus éloquent, en effet, que la longue nomenclature de tous ces faits, tableau fidèle des efforts de la Race, qui montrent mieux que tout, sa vitalité constante et les labeurs de ses enfants.

1910

NOVEMBRE

**Le 6** : Fondation à Paris de l'Association : *Les Finistériens de Paris*. — **Le 7** : Premier concert de la *Société de Musique bretonne*, de Rennes. Exécution d'œuvres de J.-G. ROPARTZ. — **Le 8** : Conférence-concert à la *Paroisse bretonne*, de Paris. — **Le 10** : Séance récréative au patronage Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Brieuc; Représentation de la *Nuit rouge*, drame en 2 actes et 4 tableaux de Th. BOTREL. — **Le 13** : Grand concert donné par la Société Amicale des *Enfants d'Ille-et-Vilaine*, salle Récamier, à Paris. — Importante réunion des Bretons du quartier de Paris-Grenelle, organisée par le Docteur LE FUR, président de la Mutualité bretonne. — **Le 16** : La *Fédération des Etudiants bretons de Nantes* renouvelle son bureau. M. GUEGUEN en est élu président. — **Le 21** : Grande séance de l'Association artistique de Bretagne dans la Salle des Fêtes de l'Hotel de Ville de Rennes. —

MEUBLES SCULPTÉS

A. ELY-MONBET

CAUREL (C.-du-N.)

Les plus appréciés :  
soin, documentation, prix.

Les ateliers ruraux A. Ely-Monbet  
sont les seuls à exécuter les  
DÉCORS CELTIQUES

FRANCO  
de tous frais

**Le 28** : Huitième dîner du *Fureteur Breton*, donné pour la glorification de MAURICE DE GUÉRIN, disciple de Lamennais, et pour fêter l'apparition des *Joyeuses histoires de Bretagne* de P. BILLOT et la 3<sup>e</sup> série de *L'Âme bretonne* de CHARLES LE GOFFIC, ainsi que *Brocéliande*, ouvrage du romancier J. PERRIN.

## DÉCEMBRE

**Le 4** : Réunion de la *Prévoyance bretonne*, de Paris. — Banquet de la *Société Amicale des Enfants de la Loire-Inférieure*, de Paris, au restaurant Vefour. — **Le 7** : Mort de Guillaume TOSKER, auteur du *Finistère pittoresque*. — **Le 10** : Fondation par les Bretons de Rouen de la *Société amicale l'Union bretonne*, sous la présidence de M. J. B. de CAUDERINCOURT. — Réunion de la *Paroisse bretonne* de Paris; conférence sur les *Chansons populaire de Bretagne*. — Distribution des prix annuels de la *Société des Gens de Lettres*. Parmi les lauréats : Yann NIBOR et Gustave TOUDOUZE. — **Le 11** : Réunion de l'Association amicale : *Les Morbihannais de Paris*. — **Le 12** : Banquet amical de la Saint-Corentin, organisé par la *Société La Bretagne*, sous la présidence du R. P. LE DORE, ancien Supérieur général des Eudistes. — Ouverture de la Grande Exposition. — Vente de la Ligue de Préservation des Petites Industries provinciales, 35, rue Vaneau, à Paris. — **Le 15** : Apparition du tome II des *Barzaz Taldir*, de F. JAFFRENNOU, imprimeur à Carhaix, qui vient d'éditer les *Kanaouennou gret gant eur C'hernevod*, de Prosper PROUX. — **Le 17** : Banquet d'hiver des *Bretons de Paris* au restaurant Corazza, sous la présidence du peintre MAUFRA. Toasts de MM. le Docteur LE FUR, MAUFRA, marquis DE L'ESTOURBEILLON, Charles LE GOFFIC, Léon DUROCHER, etc. — **Le 18** : Banquet de la *Société amicale Les Enfants des Côtes-du-Nord*, de Paris, sous la présidence d'Edmond HARAUCOURT. — **Le 20** : M. G. ESNAULT, professeur agrégé au Lycée de Nantes, prend pour sujet de son cours : *Le vieux Théâtre breton*. — **Le 26** : Arbre de Noël des *Enfants bretons*, de Paris, salle Joseph, 15, rue Lecourbe, sous la présidence de M. DE L'ESTOURBEILLON, député, et du Docteur LE FUR, directeur du *Breton de Paris*. 300 Enfants bretons reçoivent des vêtements et des jouets. — Remarquable enquête du *Breton de Paris* sur le château de Kerjean (Finistère) et son utilisation pour l'établissement d'un *Musée national breton*. — DÉCÈS en décembre de Marie-Evangéline JOUAN, plus connue sous le nom d'Éva Jouan, née à Belle-Ile-en-Mer le 17 avril 1857, auteur de plusieurs publications et de charmants recueils de poésies.

1911

JANVIER

**Le 7** : Inauguration au Collège de France du cours de Langue et littérature celtique par M. J. LOIH, ancien doyen de la Faculté des lettres de Rennes. — **Le 8** : Représentation au patronage des lettres de Rennes. — **Le 8** : Représentation au patronage de l'école libre des garçons de Savenay (Loire-Infér.) du beau drame breton de Louis TIERCELIN : *Arthur de Bretagne*. — **Le 9** : Fondation par le barde Loeiz HERRIEU d'un cours bi-hebdomadaire de breton à Lorient. — **Le 12** : Conférence à Saint-François-Xavier de Vannes de M. SAGERET sur *Les Venètes avant la Conquête romaine*. — Le Conseil de la Faculté des Lettres de Rennes accepte à l'unanimité le sujet d'une thèse de doctorat de l'Université qui lui est proposée par M. Maurice DUBA-MEL sur la *Musique populaire bretonne*. — **Le 16** : Ouverture à l'École des Hautes-Études sociales des conférences hebdomadaires de M. MORVRAN-GOBLET sur *Le Problème celtique contemporain*. — **Le 19** : Conférence de M. KERRAND à Saint-François-Xavier de Vannes sur les *Émigrations des Bretons en Armorique*. — **Le 22** : Conférence de M. le chanoine de la VILLERABEL, vicaire général de Saint-Brieuc, à la Cathédrale de Rennes, sur *Charles de Blois et les Bretons*. — Conférence de M. DOTTIN à la Faculté de Rennes sur le *Barzaz Breiz* de M. DE LA VILLEMARQUÉ. — **Le 26** : Conférence de M. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE à Saint-François-Xavier de Vannes sur *Nominoé et son Époque*. — **Le 29** : Réception à l'Académie Française de Mgr DUCHESNE, né à Saint-Malo, élu en remplacement du cardinal MATHIEU. — **Le 30** : Apparition du beau livre de notre compatriote Louis TIERCELIN : *La Chanson des vieilles choses*.

## FÉVRIER

**Le 1<sup>er</sup>** : Conférence du Docteur LE FUR au Cercle du Luxembourg, à Paris, sur la *Renaissance bretonne*, suivi de chants bretons interprétés par Mlle YVETTE D'ARMOR, MM. CADRET et CHEROUVRIER. — **Le 2** : Conférence de M. le chanoine ROUXEL à Saint-François-Xavier de Vannes sur la *Bretagne au Moyen-Âge*. — **Le 5** : Première Assemblée générale annuelle de l'*Union mutuelle du Pays de Vitré* sous la présidence de M. Jean CHOLEAU, fondateur. — **Le 7** : Belle soirée bretonne avec conférence sur la Langue et Chansons bretonnes, organisée à la Salle d'école du 70<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Vitré, clôturée par le chant national breton *Bro goz ma zadou*, écouté debout par tous les assistants. — **Le 8** : Première veillée nantaise. — **Le 9** : Conférence de M. VIOLLE à Saint-François-Xavier de Vannes, sur *Saint Yves, sa vie et ses légendes*. — **Le 15** : Nouvelle veillée



nantaise. Conférence sur les *Mœurs gastronomiques de nos ancêtres* par M. René DE CORNULIER-LUCINIÈRE. — **Le 18** : Conférence bretonne suivie de concert, organisée par les Étudiants sée à Rouen par l'Union bretonne, sous la présidence de M. DE CAUDERINCOURT avec le concours de notre dévoué compatriote M. Charles BELLANGER, délégué de l'Association amicale de Havre. L'éminent artiste Nucelly interprète de la Musique bretonne. — **Le 24** : Conférence de M. LECUREUX, archiviste paléographe, à l'Hôtel de Ville de Rennes sur *Une Ville d'art bretonne. Saint-Pol-de-Léon*. — **Le 28** : Conférence régionaliste à Lorient par M. le Comte DE LANTIVY DE TRÉBION. — Apparition de *Buz ar zent*, important ouvrage de M. l'abbé PERROT, vicaire à St-Vougay.

## MARS

**Le 1<sup>er</sup>** : Apparition du *Teatr brezonek Poblus* à Carhaix (Finistère). — **Le 2** : Mort à Saint-Brieuc de Charles COLLIN, compositeur breton de grand talent, organisateur de la cathédrale. — **Le 5** : Banquet annuel gallois-breton de la *Saint-Davy* aux Salons Vefour à Paris, présidé par M. LOTH, professeur au Collège de France. — **Les 6-20** : Exposition artistique organisée dans les Galeries Graves-Moglia, rue Caumartin, 18, à Paris, par la Société Artistique et Littéraire de l'Ouest. — **Le 8** : Conférence de M. Charles DANIELOU, député, suivie de concert Breton, organisée à Paris par les comités provinciaux de la Ligue de Relèvement des Petites Industries et, en particulier, par le Comité de Bretagne. — **Le 11** : Assemblée générale des Finistériens de Paris. — **Le 12** : Assemblée générale des Morbihannais de Paris sous la présidence du Docteur LE FUR. Concert breton. — Grande représentation bretonne (salle Malakoff) à Paris, au profit des enfants infirmes de Saint-Jean de Dieu, sous la présidence de M. DE L'ESTOURBEILLON, député. — Première représentation du *Dernier Sacrifice*, drame breton de MM. NICOL et l'abbé Lozet. — **Le 19** : Grand pèlerinage annuel des Bretons à Montmartre, organisé par la Société *La Bretagne*. Eloquent discours de Mgr GOURAUD, évêque de Vannes. — **Le 22** : Cinquième Veillée nantaise : conférence de M. Etienne Poirier sur les *Sept Saints de Bretagne et leur Pèlerinage*. — **Le 25** : Grande soirée artistique bretonne, organisée par le Breton de Paris à l'Athénée Saint-Germain, au profit des *Filets Bleus*, avec le concours de Mlle YAHNE D'ARMOR et de M. F. CADORET. — **Le 30** : Banquet au Palais-Royal des membres de l'U. R. B. habitant Paris, sous la présidence de M. LOTH, professeur au Collège de France, Toasts de MM. DE L'ESTOURBEILLON, LOTH, HÉMON, DE CHAPPELAIN, députés; L. OLLIVIER, ancien député, Docteur LE FUR, etc; Concert breton par Mlle YAHNE D'ARMOR, Mine VIGNAUD-DUCASTAING et M. HELOURY, accompagnés par Mlle LEOST et M. Jehan DE GUENYVEAU.

## AVRIL

**Le 1<sup>er</sup>** : Apparition de la 2<sup>e</sup> édition de la *Grammaire bretonne du dialecte de Tréguier*, revue et augmentée par M. l'abbé LE CLERC, professeur à l'Institution N.-D. de Guingamp. — **Le 2** : Veillée-Concert organisée à Paris, salle de l'Horticulture, par Mlle SAINDON, directrice de la *Lande bretonne*, avec le concours des frères KERNEVEL les populaires chanteurs bretons. — **Le 15** : Apparition à la Nouvelle Librairie Nationale (85, rue de Rennes, Paris) du beau livre de M. le Comte Jean DE LANTIVY DE TRÉBION, intitulé: *Vers une Bretagne organisée et cours des frères KERNEVEL les populaires chanteurs bretons. — initiative sur les libertés régionales et la formation d'États provinciaux en Bretagne*. — **Les 16 et 17** : Bénédiction et inauguration solennelle de la mairie d'Elven (Morbihan). — **Les 21-24** : Assises de Printemps de l'U. R. B. à Malestroit (Morbihan). Plus de 800 personnes prennent part à la grande manifestation du dimanche. — **Le 29** : Le chansonnier breton Yves LE STANG fait applaudir ses œuvres à l'occasion d'une séance de la Société littéraire la *Sainte-Cécile*, à Saint-Nazaire (Loire-Infér.). — **Le 30** : Le Comité de Bretagne de la Ligue pour le Relèvement des petites Industries rurales obtient une vitrine à l'Exposition des Arts décoratifs de la Femme au Pavillon de Marzan, Musée du Louvre, et l'État lui achète une de ses plus remarquables dentelles. — Apparition à Morlaix (Imprimerie Lajat), de *An Diproët*, pièce en 3 actes en dialecte trégorois par M. NICOLAS (*Mab ar Gwen*.)

## MAI

**Le 7** : Concert d'inauguration d'une salle de réunion de la *Paroisse bretonne de Paris*. Poésies de Henri COLAS, Yves LE STANG, Lucie GESLIN. — **Le 11** : Important Congrès de l'Union des syndicats agricoles du Morbihan à Guéméné-sur-Scorff. — **Les 13, 14** : Grand Pardon de la Saint-Mathurin à Quistiniec (Morbihan). — **Le 14** : Pardon de la *Paroisse bretonne de Paris* à N.-D. des Champs. — **Le 28** : Exposition des aqua-relles et dessins du regretté peintre breton Ernest YAN D'ARGENT, organisée dans son atelier, 5, rue de la Chaise, à Paris, par M. E. DE THUBERT.

## JUN

**Le 12** : Représentation de *Nicolastic* à Sainte-Anne-d'Auray. — **Le 18** : Treizième Pardon breton de Montfort-l'Amaury, sous la direction du Penteyern Léon Durocher. On y fête Auguste LE BRAS, le général DE LOURMEL et le peintre LE BEL DE PENGUILLY.

## JUILLET

**Le 1<sup>er</sup>** : Ouverture du grand Pardon de *Notre-Dame de Bonsecours* à Guingamp, auquel se presse une foule nombreuse, venue de toute la Bretagne. — **Le 2** : Un cortège régionaliste parcourt les rues du Havre. Une partie est réservée à la Duchesse Anne, personnifiée par Mlle A. QUÉLEN. — **Le 5** : Pèlerinage des Bretons à Notre-Dame de Pontmain. — **Le 8** : Représentation d'*Armor*, de Jacques POHIER, à Saint-Nazaire. — Mort à Beaumont-en-Auge (Calvados) de Mme Le FUSTEC, veuve de l'écrivain breton bien connu, fondateur du *Gorsedd* des bardes. — Inauguration, par M. DUJARDIN-BEAUMETZ, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, du château de *Kerjean*, récemment acheté par l'État pour y installer un musée d'art breton. — Fête de la *Grande Troménie* à Locronan (Finistère). — **Les 9 et 10** : Assises de la *Pomme* à Quimperlé. Poème vibrant aux héros bretons. — Congrès de journalistes bretons à Saint-Malo. — **Le 11** : Mariage à Nantes de M. René de Cornulier-Lucinière, rédacteur en chef du *Pays d'Arvor*, avec Mlle Gastane de Wismes, la charmante fille du vice-président de la *section d'histoire de l'U. R. B.* — **Le 15** : Mlle Anne FÉGER, de Pleubian, obtient un prix de vertu de 500 fr. qui lui est décerné par l'Académie Française. — **Le 16** : Fêtes de l'inauguration d'une statue du chevalier Jehan de BEAUMANOIR, qui commandait les Bretons au *combat des Trente*, due au sculpteur GUÉNIOT, à Dinan. On y représente le beau drame de Louis GIBLAT : *Bois ton sang*. Théodore Botrel déclame un poème vibrant au héros. — **Le 23** : Pèlerinage de la Bretagne à Sainte-Anne de la Maison-Blanche. — **Le 25** : Concert de la *Mutualité bretonne* à Paris. — **Le 26** : A Sainte-Anne d'Auray, représentation nouvelle de *Nicolazic*. — **Le 28** : Départ du premier train du *Breton de Paris*. — Les Bretons du Havre fêtent, en l'église de Saint-Augustin, *Madame Sainte-Anne*, patronne d'Arvor.

## AOÛT

**Le 4** : Départ du deuxième train du *Breton de Paris*. — **Le 6** : Réunion à Honfleur de l'*Amicale bretonne*. Discours de MM. Heryé de LA VILLEHERVÉ et Charles BELLANGER. Chants bretons. — **Le 7** : Ouverture de l'*Eisteddfod* de *Caermarthen*. Des délégations de l'U. R. B. et du *Gorsedd* y assistent, présidées par MM. DE L'ESTOURBEILLON et Yves BERTHOU. — **Le 13** : Pardon biennal des *Ajoncs d'or* à Pont-Aven. Il est présidé par le grand poète breton Anatole LE BRAZ. La journée se termine par la représentation de : *Au bois joli*, du barde Th. Botrel. — **Le 14** : Tenue solennelle du *Gorsedd* des bardes à Carnoët, sur le mont Saint-Gildas. — **Le 17** : Le troi-

sième train du *Breton de Paris* part bondé de voyageurs. — **Le 20** : Fête bretonne avec le concours des frères KERNEVEL, à Plouharnel, pour l'inauguration d'un Calvaire. — On joue à Sainte-Anne d'Auray la Pastorale de M. l'abbé LE BAYON : *War en hent de Vethléem*. — **Le 21** : Soirée de gala, au Casino de Dinard, au profit de la *Ligue pour le relèvement des industries rurales bretonnes*. Chants bretons par Mlle YAHNE d'ARMOR, et Revue en un acte et trois tableaux, de M. et Mme MEUNIER-SURCOUF. — **Les 27-31** : Fêtes bretonnes à Château-neuf-du-Faou. Concerts, danses, courses. — Le mardi 29, conférence de M. Raymond DELAPORTE sur l'*Histoire de Châteauneuf*.

## SEPTEMBRE

**Le 5** : A Sainte-Anne d'Auray, représentation de *Nicolazic* et du *Concerti de Kértolet*. — **Le 9** : Ouverture du Congrès d'été de l'U. R. B. à Saint-Renan. Il se termine le jeudi 14 par les élections triennales. M. DE L'ESTOURBEILLON est réélu président. Le bureau est presque entièrement renouvelé. — **Le 14** : Fêtes des *Fleurs de Bruyères* à Saint-Vougay, sous la présidence de MM. DE MUN, député; DE KERMENGUY, maire de Cléder, et des chanoines CARDINAL et GODEC. — **Les 15-17** : Assemblée régionaliste à Bourges. La Bretagne y est représentée par M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON, président de l'U. R. B., et un groupe nombreux de Bretons et bretonnes en costume national. — **Le 17** : A Sainte-Anne d'Auray, représentation de *War en hent de Vethléem*, pastorale de M. l'abbé LE BAYON. — **Le 20** : Un grave accident de tirse produit à Toulon sur le croiseur-cuirassé *Gloire*. Il y a 14 marins morts ou blessés; 13 sont Bretons. — **Le 25** : Par suite d'une explosion soudaine, le croiseur *Liberté* saute en rade de Toulon. Près de 300 marins trouvent la mort dans cette catastrophe. Un grand nombre des victimes sont des Bretons. — **Le 26** : Fêtes bretonnes au château de la Moglais, près Lamballe, sous la présidence de M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON. On applaudit diverses danses bretonnes et le concert donné par Mme la marquise DE LA MOUSSAYE, Mlle Yahne d'ARMOR, MM. MEUNIER-SURCOUF et MARJOT DES CLOS. — **Le 30** : Funérailles nationales des victimes de la *Liberté*.

## OCTOBRE

**Le 1<sup>er</sup>** : La Fête patronale de Notre-Dame de la Victoire est célébrée en grande pompe à Lorient. — **Le 5** : Conférence bretonne à Baden, à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle école, par M. Loëiz Herriou, sur l'*Enseignement du breton*. — **Le 8** : Inauguration à Vitré d'une statue à Mme de Sévigné. Un grand nombre de Bretons ont protesté

contre l'érection de cette statue à Vitré. — **Le 10** : Mort à la Bassa-Motte, en Châteauneuf (Ille-et-Vilaine), du général de CHARETTE, chef des zouaves pontificaux. — **Le 18** : Concert de charité au Théâtre de Rennes en faveur des familles des victimes de la *Liberté*. Chansons de Botrel au programme. Elles sont interprétées par l'auteur et M<sup>me</sup> BOTREL. — **Le 20** : Botrel chante à Brest pour les familles des victimes de la *Liberté*, en partie des Bretons. — **Le 22** : A Saint-Martin de Vitré, représentation du *Combat des Trente*, de M. l'abbé CORNOU. — **Le 29** : Inauguration à Rennes du monument commémoratif de l'Union de la Bretagne à la France par le sculpteur Jean BOUCHER. Les Bretons protestent contre ce monument où la Bretagne est représentée agenouillée. Un cortège historique parcourt la ville. Il figure l'entrée de la duchesse Anne en sa capitale et les ambassadeurs du roi Charles VIII se rendant à la rencontre de la souveraine.

P. DE PORTGAMP et DE L'ESTOURBILLON.

## MOUVEMENT DE LA POPULATION EN BRETAGNE

Le mouvement général de la population en France est des plus inquiétant.

Tandis que l'an dernier on constatait un excédent de 21.489 naissances sur le total des décès, cette année le nombre des décès a dépassé de 18.279 le nombre des naissances.

La Bretagne n'a rien à se reprocher pour sa part. Voici le mouvement de la population dans les cinq départements de notre province :

ILLE-ET-VILAINE. — Population : 611.805; naissances : 6.498; décès : 6.358; mariages : 2.353; divorces : 38.

MORBIHAN. — Population : 573.152; naissances : 7.825; décès : 5.943; mariages : 2.390; divorces : 39.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Population : 666.748; naissances : 6.274; décès : 6.264; mariages : 2.486; divorces : 82.

COTES-DU-NORD. — Population : 611.506; naissances : 7.425; décès : 7.160; mariages : 2.274; divorces : 15.

FINISTÈRE. — Population : 795.103; naissances : 11.425; décès : 8.458; mariages : 3.402; divorces : 26.

### CONSEIL DU DOCTEUR

Le sang pur c'est la santé, mais, pour purifier votre sang des humeurs et impuretés, n'employez que la **TISANE BONNARD**, purgative, laxative, dépurative, antiglaireuse, antibilieuse et rafraichissante.

O fr 75 franco par la poste, 46, rue des Amandiers, Paris et toutes pharmacies.

NOTE DE LA RÉDACTION : Ayez toujours chez vous une boîte de **Tisane Bonnard**, elle vous évitera des frais de médecin.

Echantillon gratuit sur demande.

## LA BRETAGNE MILITAIRE

### Troupes de terre stationnées en Bretagne.

#### COTES-DU-NORD (10<sup>e</sup> Corps d'Armée).

	13 <sup>e</sup> Régiment de Hussards.
	24 <sup>e</sup> — de Dragons.
DINAN.....	10 <sup>e</sup> Escadron Territorial de cavalerie légère.
	10 <sup>e</sup> — — de Dragons.
GUINGAMP.....	48 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.
	73 <sup>e</sup> — Territorial.
ST-BRIEUC.....	71 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.
	74 <sup>e</sup> — Territorial.

#### ILLE-ET-VILAINE (10<sup>e</sup> Corps d'Armée. Siège).

	41 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.
	75 <sup>e</sup> — Territorial.
	Ecole Militaire d'artillerie du 10 <sup>e</sup> Corps d'Armée.
	7 <sup>e</sup> Régiment d'Artillerie.
	10 <sup>e</sup> — d'Artillerie.
RENNES.....	50 <sup>e</sup> — d'Artillerie.
	Groupes territoriaux des 7 <sup>e</sup> 10 <sup>e</sup> et 50 <sup>e</sup> Régts d'Artie.
	10 <sup>e</sup> Section des Srs d'Etat-Major et du Recrutement.
	10 <sup>e</sup> — — Infirmiers militaires.
	10 <sup>e</sup> — de Commis et d'ouvriers militaires d'adon.
	10 <sup>e</sup> Légion de Gendarmerie.
ST-MAEO.....	47 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (2 bataillons).
	78 <sup>e</sup> — Territorial.
ST-SERVAN.....	47 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (1 bataillon).
FOUGÈRES.....	10 <sup>e</sup> Escadron du Train des Equipages.
VITRÉ.....	70 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.
	76 <sup>e</sup> — Territorial.

#### FINISTÈRE (11<sup>e</sup> Corps d'Armée).

	49 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (2 bataillons).
	87 <sup>e</sup> — Territorial.
BREST.....	2 <sup>e</sup> — d'Infanterie coloniale.
	6 <sup>e</sup> — —
	2 <sup>e</sup> Dépôt des Equipages de la flotte.
	3 <sup>e</sup> Régiment d'Artillerie à pied.
LANDERNEAU.....	19 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (1 bataillon).

CROZON et FORT DE QUELEKN	118 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (2 compagnies). Batteries détachées du 3 <sup>e</sup> Régiment d'Artillerie à pied.
MORLAIX	118 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (1 bataillon).
QUIMPER	118 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (2 bataillons). 86 <sup>e</sup> — Territorial.
CONCARNEAU	118 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (2 sections).

LOIRE-INFÉRIEURE (11<sup>e</sup> Corps d'Armée. Siège)

NANTES	65 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.
	81 <sup>e</sup> — Territorial.
	3 <sup>e</sup> — de Dragons.
	11 <sup>e</sup> Escadron Territorial de Dragons.
	11 <sup>e</sup> — du Train des Equipages.
	11 <sup>e</sup> Section des S <sup>rs</sup> d'Etat-Major et du Recrutement.
	11 <sup>e</sup> — d'Infirmiers Militaires.
ANCENIS	11 <sup>e</sup> — de Commis et Ouvriers Militaires d'Ad <sup>on</sup> .
	11 <sup>e</sup> Légion de Gendarmerie.
	54 <sup>e</sup> Régiment d'Artillerie (7 batteries).
	64 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (2 bataillons).
ST-NAZAIRE	82 <sup>e</sup> — Territorial.
	64 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (1 bataillon).

MORBIHAN (11<sup>e</sup> Corps d'Armée)

VANNES	116 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.
	85 <sup>e</sup> — Territorial.
	Ecole militaire d'Artillerie du 11 <sup>e</sup> Corps d'Armée.
	28 <sup>e</sup> Régiment d'Artillerie.
	35 <sup>e</sup> — — (5 batteries).
AURAY	51 <sup>e</sup> — — (5 batteries).
	Groupes territoriaux des 28 <sup>e</sup> et 35 <sup>e</sup> Régiments d'Art <sup>ie</sup> .
QUIBERON	116 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (2 compagnies).
LORIENT	1 Batterie détachée du 3 <sup>e</sup> Régiment d'Art <sup>ie</sup> à pied.
	62 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (2 bataillons).
	116 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (2 compagnies).
BELLE-ÎLE	88 <sup>e</sup> — Territorial.
	4 <sup>e</sup> Régiment d'Artillerie coloniale.
PONTIVY	62 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie (1 bataillon).
	Batteries détachées du 3 <sup>e</sup> Régiment d'Artillerie à pied.
	2 <sup>e</sup> Régiment de Chasseurs à cheval.
	11 <sup>e</sup> Escadron territorial de Cavalerie légère.

Imprimerie FR. SIMON, fondée à Rennes en 1631  
 Le petit INDICATEUR SIMON  
 Guide de poche. — Horaire des chemins de fer, des tramways  
 et des marées de Bretagne.  
 L'exemplaire : 0 fr. 20. — Abonnement annuel : 0 fr. 75.

ALMANACH DE L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE  
**RÉSERVISTES & TERRITORIAUX**

APPELS EN 1912.

Doivent être appelés en 1912 :

A. — *Réservistes.*

- 1<sup>o</sup> Pour le premier appel (23 jours) :
  - a) Les réservistes de la classe 1907.
  - b) Ceux de la classe 1906, nés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre inclus.
  - c) Les ajournés des années antérieures.
- 2<sup>o</sup> Pour le deuxième appel (17 jours) :
  - a) Infanterie : classes 1902, 1903, 1904 des premiers régiments de chaque brigade (pour le 10<sup>e</sup> corps : 48<sup>e</sup> Guingamp, 41<sup>e</sup> Rennes, 25<sup>e</sup> Cherbourg, 2<sup>e</sup> Granville).
  - b) Armes autres que l'infanterie : classes 1903 et 1902 (pour cette dernière, seulement ceux nés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre inclus).
  - c) Les ajournés des classes antérieures.

B. — *Territoriaux.*

- 3<sup>o</sup> Pour le troisième appel (9 jours) :
  - a) Infanterie : classes 1896 et 1897 appartenant aux régiments rattachés au 2<sup>e</sup> régiment actif de la brigade (pour le 10<sup>e</sup> corps : 74<sup>e</sup> Saint-Brieuc, 76<sup>e</sup> Vitré, 75<sup>e</sup> Saint-Lô, 80<sup>e</sup> Saint-Malo).
  - b) Classes 1896 et 1897 des escadrons territoriaux de dragons et du 10<sup>e</sup> bataillon 2<sup>e</sup> territorial du génie.
  - c) Classe 1896 de l'artillerie, des sections, du train et conducteurs du génie.
  - d) Les ajournés des classes antérieures.

C. — *Réservistes territoriaux.*

- 4<sup>o</sup> Pour une revue d'appel : tous les hommes de la classe 1891.

D. — *Services auxiliaires.*

Aucun homme du service auxiliaire ne sera convoqué en 1912 (sauf classe 1891, revue d'appel).

*Sont dispensés :*

- 1<sup>o</sup> De la première période, les hommes ayant fait trois ans de service jour pour jour ; ou un séjour aux colonies (pays autres que l'Algérie et la Tunisie) ; ou une campagne ;
  - 2<sup>o</sup> Des deux périodes de réserve : les hommes ayant fait quatre ans ou plus de service ;
  - 3<sup>o</sup> De la 3<sup>e</sup> période (territoriale) : les sapeurs-pompiers faisant partie d'une compagnie autorisée et régulièrement constituée depuis cinq ans au moins (faire adresser l'état avant le 1<sup>er</sup> février au général commandant la subdivision).
- Sont dispensés* de la deuxième période de réserve : les instituteurs publics ayant accompli leur période de disponibilité (art. 23) et leur première période de réserve.

*Ajournements, sursis, devancements d'appel* : adresser la demande au chef de corps et la remettre à la gendarmerie.

*Changement de série* (changement de date dans l'année) : adresser la demande au chef de corps directement (affranchir et joindre un timbre pour réponse).

*Hommes à l'étranger en Europe, embarqués, ou aux colonies* : ajournés jusqu'à leur rentrée en France.

*Hommes à l'étranger hors d'Europe* : suivent le sort de leur classe de mobilisation.

*Aucun changement de destination ne peut être accordé.*

*Soutiens de famille* : Les réservistes et territoriaux peuvent obtenir une indemnité de 0 fr. 75 par jour et de 0 fr. 25 en plus par enfant. Pour cela il faut faire une demande adressée au préfet, y joindre un relevé des contributions et remettre ces deux pièces au maire de la commune ainsi que la carte postale (avis du recrutement) avant le 15 décembre. Le Conseil départemental accorde, dans la proportion de 12 % des réservistes convoqués, ce secours aux plus dignes d'intérêt.

*Revue d'appel* : En cas d'empêchement de répondre à cette revue au jour fixé, se présenter, porteur du livret individuel, à n'importe quelle gendarmerie ou bureau de recrutement, depuis le commencement jusqu'à la fin des opérations du Conseil de révision.

Les pères de quatre enfants vivants, ou ceux ayant par le mariage quatre enfants vivants à leur charge, passent de droit dans l'armée territoriale; ceux de six ou ceux ayant par le mariage six enfants vivants à leur charge, dans la réserve de l'armée territoriale. Produire une demande adressée au recrutement, accompagnée d'extraits d'acte de naissance pour chaque enfant et un certificat de vie collectif, toutes ces pièces sur papier libre.

*Changements de domicile ou de résidence* : Ne pas omettre de faire ces changements, pour éviter une peine disciplinaire.

Consulter les affiches et, en cas de besoin, s'adresser à la gendarmerie ou à un bureau de recrutement.

**UN REMÈDE POPULAIRE** (Contre la bile, les glanes, la constipation, les maladies de l'estomac, de la peau, dartres, boutons, eczéma, maladies de l'intestin et tous les cas rebelles qui en dérivent) essayez la **TISANE BONNARD**.

Les malades qui l'ont employée l'ont surnommé le Docteur Miracle. 0 fr. 75 la boîte franco par la poste, 46, rue des Amandiers, Paris et toutes pharmacies.

Si vous avez chez vous une boîte de **Tisane Bonnard**, elle vous évitera bien des visites de médecin.

*Échantillon gratuit sur demande.*

## LA BRETAGNE MARITIME

« Là où existe une puissante marine, vous avez une nation florissante. »



Tout Français doit se préoccuper de la puissance navale de sa patrie; tout Breton, à plus forte raison, doit avoir l'amour-propre et l'attention en éveil quand il s'agit des choses de la mer, car la position géographique de la Bretagne en fait un pays maritime par excellence.

### Le Littoral breton.

Le littoral français est divisé en arrondissements, sous-arrondissements, quartiers d'inscription et syndicats.

Plus favorisée que les autres provinces maritimes françaises, la Bretagne possède deux chefs-lieux d'arrondissement : les deux grands ports de guerre : Brest et Lorient.

Elle a, de plus, deux grands ports commerciaux : Nantes et Saint-Nazaire, tête de ligne des paquebots et longs-courriers partant pour l'Amérique.

### Arrondissement, sous-arrondissement, quartier d'inscription.

L'arrondissement maritime est placé sous le commandement d'un vice-amiral, préfet maritime, qui a sous ses ordres les administrateurs des quartiers et le personnel maritime, syndicats et gardes.

La Bretagne, avons-nous dit, possède donc deux arrondissements, le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> arrondissements maritimes.

Le 2<sup>e</sup>, dont le siège est à Brest, dirige les quartiers d'inscription des départements bretons d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère.

Le 3<sup>e</sup>, dont le siège est à Lorient, dirige ceux des deux autres départements bretons, Le Morbihan et la Loire-Inférieure.

Le quartier d'inscription a, comme chef, un administrateur. Tous les petits ports de pêche se trouvant dans le secteur du quartier en dépendent et en portent la marque.

Ainsi à Saint-Brieuc, quartier dont la marque est « S.B. » se rattachent les petits ports de pêche du Legue, Dahouet, Plévenon, Le Roselier, Hillion, Erquy, Saint-Cast et Saint-Gerant.

Les pêcheurs de ces points de la côte doivent se faire inscrire et faire inscrire leurs barques à Saint-Brieuc.

Tout bateau de pêche de ce quartier doit porter sur l'avant

et sur sa grande voile la marque S.B. avec au-dessous, ou faisant suite, le numéro d'inscription.

Aussi, vous arrivera-t-il de voir une chaloupe de pêche portant l'inscription « SB-1515 » par exemple, vous direz « Cette chaloupe est inscrite sous le folio et numéro 1515 au rôle du quartier de Saint-Brieuc. »

Voici par arrondissements et départements, les quartiers d'inscription maritime bretons, avec leur marque et les ports de pêche s'y rattachant.

## 2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

### Préfecture Maritime : BREST.

#### Ile-et-Vilaine : 2 quartiers d'inscription.

Cancale « CAN » : Le Vivier, Hlrel, Le Han.

Saint-Malo « SM » : Saint-Servan, Saint-Briac, Dinard, Pleurtuit, Saint-Suliac, La Landriais, Saint-Lunaire.

#### Côtes-du-Nord : 6 quartiers.

Saint-Brieuc « SB » : Le Légné, Dahouet, Plévenon, Le Rosellier, Hillion, Erquy, Saint-Cast, Saint-Gérant.

Dinan « DN » : Plouer, Saint-Jacut-la-Mer, Plestin, Pleudihen.

Binic « BIN » : Portrieux et Etalles.

Tréguier « TG » : Port-Banc, Pleubian, Plougrescant, Trédarzec, Launeros.

Paimpol « P » : Pontrieux, Plouézec, Plouha, Bréhat, Brehec, Plourivo, Ploubazianec, Lézardrieux.

Lannion « LAN » : Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Trébeurden, Loquenreau.

#### Finistère : 9 quartiers :

Brest « B » : Le Faou, Plougastel, Port-Launay.

Quimper « Q » : Pont-l'Abbe, Penmar'ch, Le Guilvinec.

Morlaix « MO » : Plougasnou.

Le Conquet « CO » : L'Abervrach, Porspoder, Ouessant, Molène.

Camaret « CM » : Crozon.

Douarnenez « DO » : Treboul.

Concarneau « CC ».

Audierne « AUD » : Ile de Sein.

Roscoff « ROS » : Plouneour-Trez, Plouguerneau.

## 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

### Préfecture Maritime : LORIENT.

#### Morbihan : 5 quartiers :

Lorient « L » : Hennebont, Port-Louis, Larmor, Doelan, Locmalo, Rianteac, Bélon, Quimperlé, Perello.

Vannes « V » : Ile-aux-Moines, Port-Navalo, Sarzeau, Damgam, Billiers, Redon.

Belle-Ile-en-Mer « B-I » : Sauzon, Palais, Houat, Hœdic.

Groix « GO ».

Auray « A » : Etel, Quiberon, La Trinité-sur-Mer, Larmor-Baden.

#### « Loire-Inférieure » : 3 quartiers :

Nantes « N ».

Saint-Nazaire « S-N » : Montoir, Saint-Marc.

Le Croisic « CR » : La Turballe, Piriac, Mesquer, Le Poulliguen, Penestin, La Roche-Bernard, Le Bile, Tréhiguier, Pornichet.

## BRO GOZ MA ZADOU

*Kan broadus Breiz.*

### I

Ni Breiziz a galon karomp hon gwir vro,  
Brudet eo an Arvor dre ar bed tro dro.  
Dispont Kreiz ar brezel hon zadou ken mad,  
A skuillaz eviti o gwad.

### Diskán.

O Breiz, ma Bro,  
Me gar ma Bro.  
Tra ma vo mor, vel mur n'he zro,  
Ra vezo digabestr ma Bro !

### II

Breiz, douar ar Sent koz, douar ar Varzed,  
N'euz bro all a garan kemend 'barz ar bed.  
Peb menez, peb traonien d'am e'halon zo ker ;  
Euné kousk meur a Vreizad t'er !

### III

Ar Vretoned a zo tud kaled ha krenv :  
N'euz pobl ken kaloneg a-zindan an neuv.  
Gwerz trist, sôn dudius a zivian eno.  
O ! Pegen kaër ec'h out, ma Bro !

## IV

Mar-d'eo bet trec'het Breiz er brezelioù braz,  
 He iez a zo pepred ken béo ha biskoaz.  
 He c'halon birviliik a lamm c'hoaz 'n he c'heiz.  
 Dihunet out brema, ma Breiz !

TALDIR.

## VIEUX PAYS DE MES PÈRES

*Chant national breton.*

Bretons forts et sans peur, aimons notre patrie,  
 Cette Armor que partout on nomme au premier rang.  
 Pour elle nos aïeux ont répandu leur sang  
 Dans les combats livrés contre la barbarie.

## REFRAIN

O pays que j'aime, ô terre d'Armor,  
 Tant qu'autour de toi la mer chante encor,  
 Sois libre sous le soleil d'or !

O terre des vieux saints, des bardes, des prophètes,  
 Quel autre lieu pourrai-je aimer autant que toi ?  
 Chaque mont ou ravin remplit mon cœur d'emoi,  
 Car nos aïeux géants y reposent leurs têtes.

Les hommes de chez nous sont robustes et braves,  
 Nul peuple n'est aussi courageux sous le ciel ;  
 Du sol de mon pays sourd un chant éternel ;  
 La gwerze triste y germe avec les sônes graves.

Si jadis tu fléchis quelquefois à la guerre,  
 Bretagne, ton parler est demeuré vainqueur ;  
 Un sang rouge et brûlant bout toujours dans ton cœur :  
 Tu vas te réveiller forte comme naguère !

UTILISATION A FAÇON DES LAINES, CHANVRES ET LINS

**J.-M. CHOLEAU**

FABRICANT

46-48, Rue Poterie, VITRÉ (Ille-et-Vilaine)

## RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS

**HORS-CONCOURS** : Exposition des Industries artistiques bretonnes, Vitré 1910.  
**MÉDAILLE D'OR** : Société départementale 1897  
**MÉDAILLE VERMEIL** : Exposition de Rennes 1897  
**MÉDAILLE VERMEIL** : Société Départementale 1885  
**MÉDAILLE ARGENT** : Association bretonne 1876  
**MÉDAILLE ARGENT** : Union régionaliste bretonne 1908  
**MENTION HONORABLE** : Exposition universelle, Paris 1900

## Maison travaillant exclusivement à Façon

**FILATURE** de Laines et Penilles, Charpie ou Effilures à tricoter ou à tisser, cardées et peignées. — de Chanvre, Lin.  
**TEINTURE** de Laines en Poil et filées, de Tissus, Vêtements, Châles, Blouses, etc.

**TISSAGE** de Laines et Penilles même filées à la main en Flanelles mi-laine unies ou à dessins pour Jupes ou Pantalons, chaîne fil de lin. — Draps foulés tout laine. — Couvertures pour Lits et Voitures.

**TISSAGE** de Lin et Chanvre, même filés à la main, en Toiles toutes largeurs.

**CARDAGE** de Penilles pour Couvrepieds.  
**TRICOTAGE** de Gilets de chasse, Jupes, Chaussettes.

S'adresser à :

Rennes. — Les 3 premiers samedi du mois, café CHREAU, rue des Lices, 41.  
 Maureon. — Aux foires, Hôtel L'hôpital.  
 Montauban. — Aux foires, café TIERCIN, loueur de voitures.  
 Médréac. — Aux foires et le 2<sup>e</sup> mardi du mois, hôtel PÉARDRIEL-GUÉRIFF.  
 Saint-Méen. — Aux foires et le 3<sup>e</sup> samedi, Hôtel de la Grande-Maison LACOSTE-GUÉLIN.  
 Bain-de-Bretagne. — Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fonds de chaque mois, café HAMELIN-BROCHARD, sous les Halles.  
 Janzé. — Tous les mercredis, café GAULAIS, place de la Mairie.  
 La Guerche. — Tous les mardis, sous les porches, place de l'église.  
 Martigné-Ferchaud. — Aux foires et 15 jours après, chez M<sup>lles</sup> COUSNE, pl. du Marché.  
 Châteaugiron. — Aux foires, café JOUAULT, Grande-Rue.  
 Servon. — Aux foires, chez M. BOUVIER, débitant-sabotier.  
 La Bouexière. — Le 2<sup>e</sup> dimanche du mois, chez M. GUÉRIN, débitant-boucher.  
 Liffré. — Le 2<sup>e</sup> dimanche du mois, hôtel veuve GUYARD.  
 Saint-Aubin du Cormier. — Tous les jeudis, café BAZIN, rue du Château.  
 Saint-Ouen des Alleux. — Le troisième mercredi du mois, café ALINE.  
 Sens-de-Bretagne. — Aux foires et le 3<sup>e</sup> lundi, sous les Halles ou hôtel LAINE.  
 Fougères. — Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> samedis de chaque mois, Hôtel Saint-Nicolas, HODRÉAT-BOUFFROT, rue du Tribunal.  
 Luitré. — Le dernier dimanche du mois, café FRESSÉL.  
 Le Bourneuf-la-Forêt. — Le 1<sup>er</sup> dimanche du mois et aux foires, chez M. BAUBRON, à la Descente des Voyageurs.  
 Juvigné-des-Landes. — Aux foires, chez M. DREUX, à la Descente de Vitré.  
 Evron. — Aux foires et quinze jours après, restaurant GUÉNE place de l'Hôtel de Vitré.

ACHAT DE LAINES DE TOISON — VENTE AU DÉTAIL DE LAINES À TRICOTER — TOILES DE MÉNAGE  
 S'adresser à Paris au Comité de Bretagne des Petites Industries,  
 35, rue Vanneau.

# AUX ASTHMATIQUES A CEUX QUI ÉTOUFFENT A CEUX QUI TOUSSENT

Nous conseillons l'usage de la **Poudre Louis LEGRAS**; c'est un remède souverain qui calme instantanément et d'une manière durable les plus violents accès d'asthme, le catarrhe des bronches, les quintes de toux des vieilles bronchites et les étouffements de nature non toxique. La **Poudre Louis LEGRAS** est la seule qui ait obtenu une récompense à l'Exposition universelle de Paris 1900 pour ses merveilleux résultats. *Malades! essayez, vous serez soulagés et guérez.*

Lorsque, pendant la saison chaude, l'oppression est accompagnée d'un violent Rhume de cerveau (Asthme d'été ou Rhume des foins), il faut employer;

1° La **Poudre Louis LEGRAS** contre les crises d'étouffement;

2° Le **Narizol BERTHIOT** qui dissipe en 24 heures le Rhume de cerveau et ses complications.

Nos lecteurs peuvent se procurer la **Poudre Louis LEGRAS**, au prix de 2 fr. 10 la boîte, et le **Narizol BERTHIOT**, au prix de 1 fr. 35 la boîte, en adressant lettres et mandats-poste à **M. Louis LEGRAS**, 139, boulevard Magenta, Paris. (On trouve également ces produits dans toutes les bonnes Pharmacies).



## ACCORDEON de CONCERT

N° 4 1/2

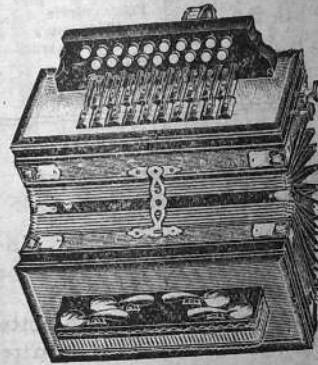
avec lames en acier.  
Prix : 7 fr. seulement

Une garantie de 10 ans est offerte pour la durée des lames et des ressorts brevetés.

Une lettre de garantie est ajoutée à chaque accordéon. L'instrument à 10 touches, musique à 2 chœurs, 2 registres, doubles basses extra-fortes, le clavier est ouvert et finement nickelé, le double soufflet à 11 plis munis de protège-coins. C'est pourquoi il est très solide; la boîte est polie en couleur

naturelle, les couvercles sont ornés de motifs multicolores, tout exactement comme le dessin - Hauteur 35 centimètres.

Gratuitement un double jeu de clochettes (qui auparavant coûtait 1 fr. 25 ou plus) est adapté à tout accordéon.



### ACCORDEON à 19 touches

Prix : 9 fr. 50 seulement

Musique à 2 chœurs, agréable et très sonore, clavier ouvert, double soufflet avec protège-coins. C'est un très bel instrument. Hauteur 32 cent. Méthode gratis.

Le catalogue en couleur de toutes les sortes d'instruments de musique est envoyé gratis et franco.

Machines parlantes depuis fr. 13 75. — Phonographes, fr. 5 25.  
Violons depuis 1 75, jusqu'aux meilleurs instruments d'artistes.

**HENRI SUHR, NEUENRADE, N° 532 (Allemagne).**



### INSTRUMENTS D'ARTISTE

Sont livrés d'après le catalogue.



## Huitres Vertes ou Blanches des Parcs des Niels

St-BENOIT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)  
 Adresse télégraphique : NIELS-LA FRESNAIS. Téléph. 2

**THOMAS, DIRECTEUR**

### A DOMICILE CONTRE MANDAT

Colis de 10 kilos			
100 huitres	supérieures	N° 1.	9 <sup>f</sup> »
130 —	belles moyennes	N° 2.	8 50
180 —	moyennes	N° 3.	8 »
Colis de 5 kilos			
50 huitres	supérieures	N° 1.	5 <sup>f</sup> »
65 —	belles moyennes	N° 2.	4 50
90 —	moyennes	N° 3.	4 25
Colis de 3 kilos			
25 huitres	supérieures	N° 1.	3 <sup>f</sup> 25
35 —	belles moyennes	N° 2.	3 »
50 —	moyennes	N° 3.	2 80
Moules surfines			
3 kil. 2 <sup>f</sup> 25; 5 kil. 3 <sup>f</sup> »; 10 kil. 5 <sup>f</sup> »			

0<sup>f</sup> 25 en moins pour les colis expédiés en gare.

### NOTA

Vu le succès toujours croissant des huitres des Niels, à l'abri de toute contamination et d'une qualité très supérieure, les Parcs vont être considérablement agrandis.

### PRINCIPAUX DÉPÔTS

Epicerie Longuecand, Place Poissonnerie, Saint-Malo;  
 Epicerie A. Monnet, 33, rue Ville Pépin, Saint-Servan;  
 Epicerie Gémier-Gazangel, près la Poissonnerie, à Dol;  
 Poissonnerie Le Bail, Dinard-Saint-Enogat.

## LE STYLOGRAPH

Élégant appareil de poche pour écrire à l'encre renfermant un stylet ou pointe à écrire et un réservoir d'encre. Très commode et très pratique.

Le STYLOGRAPH se vend en fermé dans une boîte et accompagné d'un injecteur en verre pour introduire l'encre dans le réservoir.

Prix : 3 fr. 50; franco poste : 3 fr. 75.

Nous recommandons nos encres spéciales pour stylographes, qui donnent d'excellents résultats. Nous préparons NOIR, ROUGE, VERT.

Le flacon : 0 fr. 40; franco poste : 0 fr. 50.

Adresser les demandes accompagnées d'un mandat-poste à l'Impr. Fr. SIMON, à Rennes.

## J. GARNIER & C<sup>IE</sup>

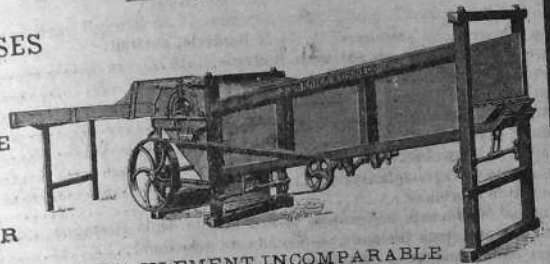
à REDON (Ille-et-Vilaine)

BATTEUSES

à MANÈGE

et à

MOTEUR



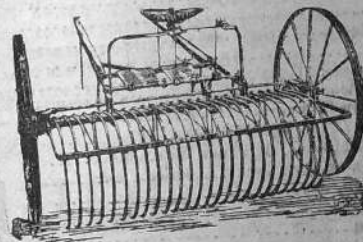
DOUCEUR DE ROULEMENT INCOMPARABLE

RATEAU à CHEVAL breveté

FANEUSES

PRESSOIRS

MOULINS à POMMES

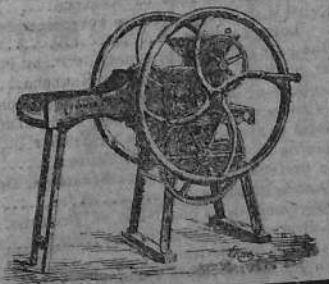


MOULINS à FARINE à BLUTERIE  
 APLATISSEURS

HACHE-PAILLE

BROYEURS

D'AJONCS



Demander le Catalogue.

## TABLE DES MATIÈRES

Les illustrations bretonnes : A. de la Borderie, portrait.	
Calendrier nouveau des Saints de Bretagne.....	1
Grandes marées.....	25
Marchés de la Région.....	26
Foires d'Ille-et-Vilaine.....	28
Foires des Côtes-du-Nord.....	34
Foires du Finistère.....	40
Foires de la Loire-Inférieure.....	46
Foires du Morbihan.....	51
L'union régionaliste bretonne et la sauvegarde de la Bretagne.....	59
Union régionaliste bretonne. — Comité de direction.....	62
Vers de Toussaints. — Automne. — Berceuse, de P. DE PORTGAMP.....	63
Troïou janedig koant ha mari lip-chopin, de PHILOMÈNE CADORET.....	67
Le vieux sonneur (chanson bretonne), de J. DE KERLECQ.....	70
Les coiffes blanches, de THÉODORE BOTREL.....	71
Diou ganaouen eus bro kymru troet en bresaneg. — Dousik koant, de V <sup>te</sup> D'HERBAIS.....	73
Noz kalanna, de V <sup>te</sup> D'HERBAIS.....	74
La Bretagne française, de L. TIENCELIN.....	75
A genoux, de L. BOIVIN.....	76
Fanch an ardon, de PHILOMÈNE CADORET.....	78
L'union régionaliste bretonne : son action, influence morale exercée et résultats obtenus depuis 10 ans, de LOÏZ AR FLÛCH.....	82
Les gantières capcalaises.....	88
Er gunch-tu é bleu. — Un champ de blé-noir, de l'abbé GUILLÔME.....	90
Les aboyeuses de Josselin, de BERTHE DE COUTANCE.....	91
Mili.....	94
Le rossignol ambassadeur.....	95
Le général de Charette, de TH. BOTREL.....	97
C'hoant ar vezventi, de PINIK.....	99
En durhuel.....	101
Binious, cornemuses et bombardes, de J. BAMEAU.....	103
L'ivrogne, de YVES LE STANG.....	104
Le souvenir, de JEAN DE KERLECQ.....	106
Evit kenstrivadeg gwerziou kevredigez broadus breiz 1914. — Mamp-vro! de LOUIS LE MOAL.....	107
Une page d'histoire bretonne, de P. DE PORTGAMP.....	108
Le gentil moulin, de JEAN DE KERLECQ.....	112
Conte pour servir à l'histoire du temps présent, de JEAN DE KERLECQ.....	114
La couronne de Noël, de JEAN DE KERLECQ.....	119
Karel ac'hanon bepred, de AR YEODET.....	120
Hen na oa ket deut, de AR YEODET.....	123
La Bretagne au Parlement : Sénateurs, Députés.....	123
L'Année bretonne.....	130
Mouvement de la population en Bretagne.....	131
La Bretagne militaire.....	135
La Bretagne maritime.....	137
Bro goz ma zadou, de TALDIR.....	137
Vieux pays de mes pères.....	138

## Ceux de la Côte et de la Lande

Par SIMON DAVAUGOUR.

Tel est le titre du troisième Recueil de Nouvelles que M. Simon Davaugour vient de faire paraître.

Le lecteur y retrouvera l'élégance du style, le choix des termes, la vérité des caractères, l'intensité de l'émotion, qui rendent les récits de M. Simon Davaugour si « prenants ».

On y respire tout à tour le vent frais de la côte et l'âcre odeur des blés noirs et des genêts fleuris ; dans cette atmosphère de violence ou de paix se déroulent les récits tour à tour émouvants ou gais, toujours intéressants. — Leur variété en rend la lecture facile, tandis que leur choix délicat en permet la lecture à tous.

Venant après les « Fronts lûtes » et « Sous le ciel gris », ce livre, édité avec élégance et soin par M. Fr. Simon, éditeur imprimeur à Rennes, est assuré de recevoir un accueil empressé près du public qui aime les jolies choses.

Comment en serait-il autrement ? Il a pour parrain M. Anatole Le Braz, qui a écrit pour lui une délicieuse préface, et M. J. Loth, professeur au Collège de France, l'a présenté dans une séance de l'Association Artistique et Littéraire de Bretagne sous les auspices de laquelle il a paru. Flatteurs pour l'auteur, ces hauts patronages sont les meilleurs garants pour le lecteur, qui trouvera dans ce charmant petit livre pensées, style et émotion.

Un volume, grand in-8°, 260 pages, belle impression, couverture de luxe 3 fr. 50.

A l'Imprimerie Fr. Simon, à Rennes, et chez les libraires.

VIENT DE PARAÎTRE :

## GUIDE

Pittoresque et Archéologique

## D'ILLE-ET-VILAINE

## SITES ET MONUMENTS

Joli volume de 248 pages

Avec 98 Dessins et Gravures et une Carte routière et pittoresque du Département

PAR

MM. LE V<sup>te</sup> H. FROTIER DE LA MESSÉLIÈRE  
ET J. DES BOUILLONS

Membres de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine  
et du Comité départemental des Sites et Monuments pittoresques

Publié par FR. SIMON, Imprimeur-éditeur

RENNES, 38, boulevard Laënnec, et 17, quai Lamartine, RENNES

Prix : 2 francs ; franco : 2 fr. 30

L'Imprimerie Fr. SIMON, fondée à Rennes en 1634, possède un Personnel nombreux et un Matériel très important qui lui permettent de faire vite, bien et à BON MARCHÉ, tous les travaux d'Impressions et de Reliure nécessaires au COMMERCE, à l'INDUSTRIE, aux LETTRES, aux ARTS, aux SCIENCES et aux ADMINISTRATIONS.

**A. DE BORDA**  
CHAISS et BUREAUX : PROPRIÉTAIRE  
39 et 41, Cours Saint-Louis  
BORDEAUX = NEGOCIANT

**VINS DE BORDEAUX**  
Les GRANDS CRUS CLASSÉS  
Vins de pure. Vous de table ordinaire  
Prix et Echantillons gratuits  
sur demande

MAISON FONDÉE EN 1831

IMPRIMERIE  
**FR. SIMON**  
RENNES

TYPOGRAPHIE  
LITHOGRAPHIE  
GRAVURE  
RELIURE



**ATELIER DE RELIURE ET DE CARTONNAGE.**

RELIURES  
D'AMATEURS

DEMI-RELIURES

Cartonnages, Brochage

RELIURES POUR BIBLIOTHÈQUES  
en chagrin, demi-chagrin et ordinaires

RELIURE DE MUSIQUE

PROMPTE EXÉCUTION

**PRIX TRÈS MODÉRÉS**